

# L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN HAUTE-TARENTEAISE

## Rapport de diagnostic

Janvier 2022

Thaïs PIGEULT,  
Chargée de Mission accessibilité et handicap



3 **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

4-8 **1. CONTEXTE DU DIAGNOSTIC**

9-10 **2. DONNÉES GÉNÉRALES**

11 **3. SYNTHÈSE**

**AXES DE TRAVAIL**

12 **1. HABITAT**

13-20 1.1. Logements

21-29 1.2. Structures et services

30 **2. MOBILITÉ**

31-45 2.1. Cadre bâti et voirie

46-55 2.2. Transport

56 **3. LOISIRS ET VIE LOCALE**

57-61 3.1. Enfance et scolarité

62-68 3.2. Culture et social

69-87 3.3. Sport et tourisme

88 **4. EMPLOI**

89-95 3.4. Accompagnement

96-98 3.5. Recruteurs

99

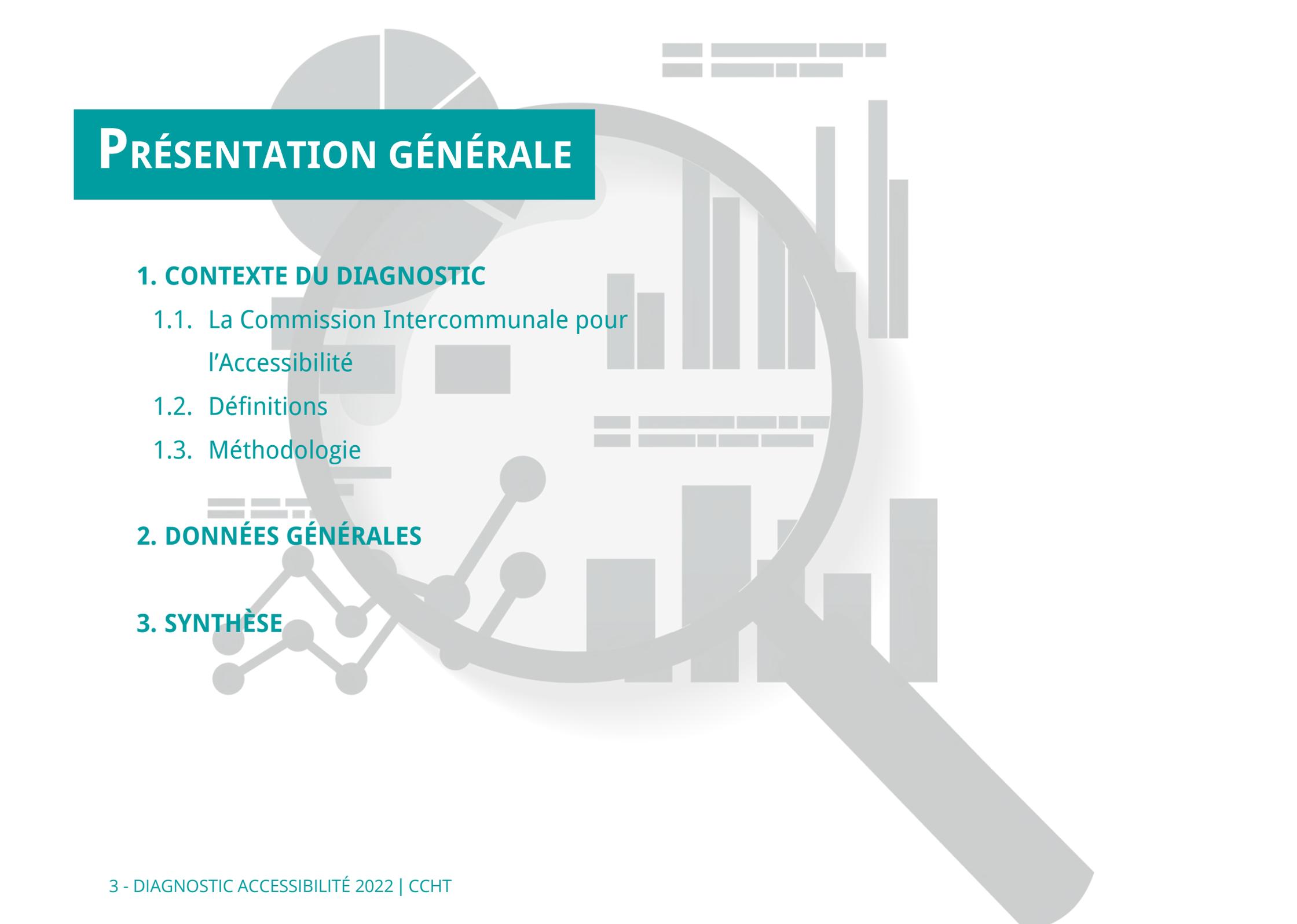
**ANNEXES**

100-104

**1. ÉLUS, SERVICES ET ORGANISMES RENCONTRÉS/ CONTACTÉS**

105-150

**2. DOCUMENTS**



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## 1. CONTEXTE DU DIAGNOSTIC

- 1.1. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
- 1.2. Définitions
- 1.3. Méthodologie

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES

## 3. SYNTHÈSE

# 1. CONTEXTE DU DIAGNOSTIC

## 1.1. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

La Communauté de Communes de la Haute-Tarentaise a décidé d'impulser un diagnostic sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. En conformité avec l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et en vertu de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »

« Des communes peuvent créer une commission intercommunale. Celle-ci exerce pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale ».

### Composition de la commission

La Commission est présidée par Yannick AMET, Président de la Communauté de Communes. Elle est placée sous la responsabilité de Thierry GAIDE, 1<sup>er</sup> adjoint à Montvalezan (délibération du 29 septembre 2020 en annexe : 1).

#### Membres issus du Conseil Communautaire de la CCHT

1	Thierry GAIDE	Montvalezan
2	Joëlle CAMPERS	Séez
3	Daniel EUSTACHE	Sainte-Foy-Tarentaise
4	Paul PELLECUER	Les Chapelles
5	Cécile UTILLE-GRAND	Bourg-Saint-Maurice

#### Techniciens et personnes extérieures qualifiées

1	Florence BELTREMIEUX	Directrice Générale des Services de la CCHT
2	Cathy POUILLE	Responsable Service Etoile
3	Anne-Laure MAITRE	Responsable Relais Petite Enfance
4	Jérôme KERJEAN	Responsable Service Jeunesse
5	Guy ARPIN	Personne extérieure qualifiée
6	Patricia LATAPIE	Personne extérieure qualifiée
7	Raphaël BLACHER	Personne extérieure qualifiée
8	Alain MARGUERETTAZ	Personne extérieure qualifiée et élu à Séez
9	Philippe POUCHKINE	Personne extérieure qualifiée
10	Marie-Claude SORREL	Elue à Séez

# Les missions de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La loi ne précisant pas la périodicité à laquelle doit se réunir la Commission, la fréquence résulte d'une organisation interne. La Commission de la Communauté de Communes de la Haute-Tarentaise se réunit la première fois le 22 septembre 2021, et s'accorde sur un rendez-vous mensuel le temps de la réalisation du diagnostic. Toujours selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005 :

« Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. »

Il est à noter **la politique volontariste de la Communauté de Communes de la Haute-Tarentaise en matière d'accessibilité**. En effet, pour répondre aux obligations légales, une Commission a été créée. Mais l'ambition de la Communauté de Communes va plus loin puisqu'un poste de « Chargé de mission accessibilité et handicap » est créé afin de traiter l'accessibilité dans son sens le plus large : l'accessibilité technique, mais aussi sociale, professionnelle, scolaire, culturelle. Thaïs PIGEAULT prend ses fonctions le 13 septembre pour une durée de quatre mois.

## 1.2. DÉFINITIONS

Dans l'article 14 de la loi du 11 février 2005, on retrouve une définition du handicap :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



## Les cinq catégories de handicap

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré en 2001 la "Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé" (CIF).

### « Le handicap moteur :

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.

Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

### Le handicap sensoriel :

Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels.

Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel.

- Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle

Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

- Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.

Exemple : surdité

Aussi, le handicap résulte du rapport état de santé/causes environnementales. Dans ce sens il s'agit d'**une situation** de handicap. La Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées définit l'accessibilité comme **une réduction voire une suppression des discordances** :

« Entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. »

Source : « Une définition de l'accessibilité », Rapport de la délégation interministérielle, 2006.

Une démarche d'accessibilité vise donc à **adapter l'environnement d'une personne** afin de lui donner un accès libre à la mobilité, aux services, aux activités, à l'emploi, à la culture et à l'habitat permanent et touristique. Aussi, **la mise en œuvre de moyens complémentaires permet l'autonomie et une intégration à la vie sociétale.**



Le 22 septembre, la Commission se prononce sur la direction que prend le diagnostic. Il s'agit de **penser l'accessibilité au sens large et pour tous les types de handicap** : handicap moteur, mental, visuel, auditif, psychique et maladies invalidantes. Au-delà de l'accès physique aux bâtiments de « première nécessité », la notion d'accessibilité renvoie à la possibilité de disposer de toutes les composantes de la vie ordinaire d'un territoire (culture, sport, travail, transport, habitat ... etc.).

Comme la Délégation Interministérielle le souligne, en s'inscrivant dans une démarche inclusive, la société fait progresser la qualité de vie de tous ses membres. Les outils mis à disposition des personnes en situation de handicap profitent à tous : personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec une incapacité temporaire, etc. C'est un **confort d'usage**.



### **Le handicap psychique :**

Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant entraîner des conséquences sur les fonctions intellectuelles. Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques, ...

### **Le handicap mental :**

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : Autisme, Trisomie 21, Polyhandicap, ...

### **Les maladies invalidantes :**

Ce sont des maladies qui, par leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses. Exemples : Epilepsie, Sclérose en plaque... »

Sources : CIF, OMS.

### 1.3. MÉTHODOLOGIE

Lors de la première Commission le 22 septembre, quatre axes d'étude sont dégagés :

Habitat



Mobilité



Loisirs



Emploi



Deux méthodes sont utilisées pour récolter des données. L'une est dite **quantitative** :

- Récupérer des **données chiffrées**, des éléments statistiques à l'échelle locale, départementale et nationale.
- Auprès de l'INSEE, la DREES, le CNSA, la DREETS, la DSDEN 73, l'AGEFIPH, l'UDAF, Cap Emploi et Pôle Emploi. Surtout, pour des chiffres sur le handicap à l'échelle de la Savoie : la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- **Une difficulté pour recueillir ces informations.** Pourquoi ?
  - La MDPH traite les dossiers individuellement et n'organise pas de recensement de leurs données. Un retour donc négatif.
  - Autrement, les deux enquêtes nationales principales, menées par l'INSEE et la DREES en 1998-2001 (enquête HID – Handicaps-Incapacité-Dépendance) et en 2007-2008 (enquête HSM en 2008 : Handicap et santé des ménages, précédée en 2007 de l'enquête « filtre » VQS : Vie quotidienne et santé) **ne reflètent pas forcément les tendances actuelles** et ne permettent pas l'analyse **au niveau d'un territoire donné**.
  - Enfin, lorsque les bénéficiaires sont trop peu nombreux, **un secret statistique** est appliqué par les fournisseurs de données.

L'autre méthode est dite **qualitative** :

- Avec des **entretiens**

### Auprès de qui ?

Les services Communaux et Intercommunaux, les responsables des Offices de Tourisme, des Remontées Mécaniques, les structures d'hébergements sociales et médico-sociales, les sociétés de logement, les associations d'usagers de la Tarentaise, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, les opérateurs et organisateurs des transports, les personnes référentes de l'école inclusive, les écoles de ski, les organismes d'accompagnement à l'emploi, les associations sportives et culturelles, les guides et accompagnateurs de montagne... etc.

- Des **observations**

### Comment ?

En traversant chaque commune et station associée pour identifier et cartographier les points problématiques et d'amélioration potentiels au niveau de la voirie, des cheminements, des connexions entre parkings et commerces.



### A destination de ?

Toutes les personnes en situation de handicap en Haute-Tarentaise, quel que soit leur handicap. Le questionnaire a été adapté, en version audio, écrite et en Facile A Lire et à Comprendre. Il a été diffusé largement : aux membres de la Commission, aux mairies, aux associations d'usagers de Tarentaise, aux structures d'hébergements sociales et médico-sociales de Bourg-Saint-Maurice, aux Maisons de Service au Public et de de France Service, aux acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Il n'y a eu que très peu de retour. On peut voir une explication dans l'aménagement particulier dont a fait l'objet le questionnaire pour le rendre accessible à tous.

### Et de ?

Les jeunes du local des jeunes. Afin d'identifier ce qu'ils perçoivent du handicap en Haute-Tarentaise, et leur poser la question des pistes d'amélioration. Pas de retour : il aurait certainement fallu utiliser un biais plus attractif (rencontre, jeux, etc.).

- Des **questionnaires**

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES

- **Une réelle difficulté pour obtenir des données chiffrées à l'échelle locale et départementale.** De multiples tentatives auprès d'un interlocuteur à privilégier : **la MDPH de la Savoie**, l'organisme qui traite toutes les demandes liées au handicap en Savoie.
- **La raison** : de nombreuses demandes de statistiques qui prendrait un temps de récolte considérable pour les services informatiques de la MDPH.



**12 millions** sur 66 millions de français sont touchés par un handicap temporaire ou permanent.

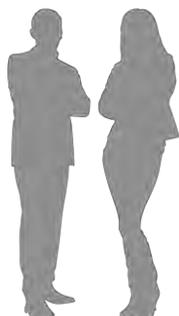
**20%** de la population française.  
Source : Enquête HID de l'INSEE de 2001



**6529** allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés au niveau de la Savoie.

**97** en Haute-Tarentaise.

Source : Fiches Territoires CTG – CAF 2019.



**53%** des personnes en situation de handicap ont **plus de 65 ans** en France, contre 25% dans l'ensemble de la population.

Source : Les dossiers de la DREES, n°75, 2021.



**10,6 %** des personnes, non répertoriées handicapées, ont une incapacité en matière de **mobilité** en France (1).

**18 %** des personnes handicapées rapportent se sentir seules contre 7 % pour l'ensemble de la population (2).

(1) « Les personnes qui rencontrent des situations de handicap dans les transports et leurs pratiques de déplacement », Projet POTAS, 2011.

(2) Les dossiers de la DREES, n°75, 2021.

## 2. DONNÉES GÉNÉRALES

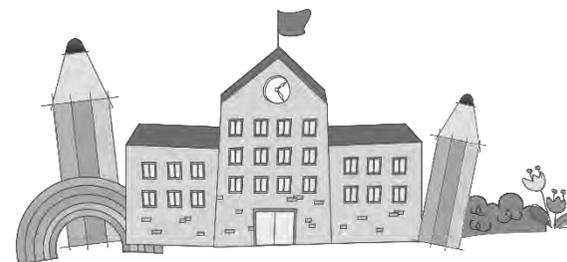


**3153** accords de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés en Savoie en 2020.

**9%** bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur 31 530 demandeurs d'emploi.  
Sources : Observatoire Régional 2020

En France, **41% des personnes handicapées ont un emploi** contre 66% dans la population générale. Les personnes handicapées sont aussi surreprésentées parmi les chômeurs : **15%** contre 8% dans la population générale.

**27% des personnes handicapées sont inactives** contre 6% dans la population générale.  
Sources : Les dossiers de la DREES, n°75, 2021.



**21 000 enfants en situation de handicap** sont scolarisés en milieu ordinaire en 2010, dans l'ancienne région Rhône-Alpes, sans l'Auvergne.

**384 000** élèves en situation de handicap scolarisés à la rentrée 2020 en France.

(1) Les situations de handicap, une question d'âge. La Lettre Résultats INSEE Rhône-Alpes, avril 2010, n° 126.

(2) Dossier de presse, Comité interministériel du handicap 2021.



**1/4 des personnes handicapées pratiquent une activité sportive** en 2015 en France, contre près d'une personne sur deux dans l'ensemble de la population. Elles sont aussi moins nombreuses à pratiquer une activité culturelle : **38 %** sont allées au cinéma (contre 66 %) et **39 %** ont visité un site culturel (contre 56 %) en 2015.

Sources : Les dossiers de la DREES, n°75, 2021.

### 3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SUR L'ACCESSIBILITE

#### Points forts de la Haute-Tarentaise en matière d'accessibilité :

- Le sport adapté bien implanté
- Une offre touristique de plus en plus inclusive
- Des initiatives novatrices portées par des acteurs locaux réellement impliqués (emploi, culture...)
- Des élus et techniciens Communaux et Intercommunaux ambitieux, volontaires et désireux d'améliorations

#### Principales problématiques d'accessibilité sur le territoire :

- Une invisibilisation de la jeunesse : une absence de structures d'accueil pour les enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et donc un éloignement forcé
- Une mobilité complexe au niveau des cheminements intra-communaux et des transports en commun
- Une place moindre accordée à la culture en comparaison de celle attribuée au sport
- Une inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap à revoir
- Des conditions d'accès à l'information fastidieuses



Termes utilisés par les acteurs pour décrire l'accessibilité en Haute-Tarentaise

# 1. HABITAT

## 1.1. LOGEMENT

## 1.2. STRUCTURES, SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

“ Se loger,  
demeurer en  
Haute-  
Tarentaise ”



# 1. HABITAT

## 1.1. LOGEMENT

Dans un premier temps, il s'agit de **recenser l'offre de logements accessibles permanents et sociaux en Haute-Tarentaise.**

- Les logements communaux, les OPAC, la Savoisiennne (Société de promotion et de gestion immobilière à caractère social), et la Sacoval (Société d'Économie Mixte créée à l'initiative de la commune de Val d'Isère).
- **Ce recensement n'est pas exhaustif** : l'offre de logements privés n'y figure pas, cela nécessiterait une connaissance fine du territoire et de ses habitants, couplée à une enquête étalée dans le temps pour en dresser l'inventaire.
- Pour davantage d'informations sur la réglementation en vigueur : se reporter à la Circulaire Interministérielle n° 2007-53 DGUHC du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.

### La parole aux usagers :

« Une personne vit seule chez elle : elle est complètement aveugle, et c'est vrai qu'elle ne sort pas car elle a déjà trois étages à descendre. »

« Quand on est en situation de handicap, on ne peut pas être compliqué au niveau du logement. On fait avec ce qu'il y a. »

« Moi j'ai l'argent donc j'ai tout aménagé, la douche, les toilettes... Mais ceux qui n'ont pas les moyens, je ne sais pas comment ils font. »

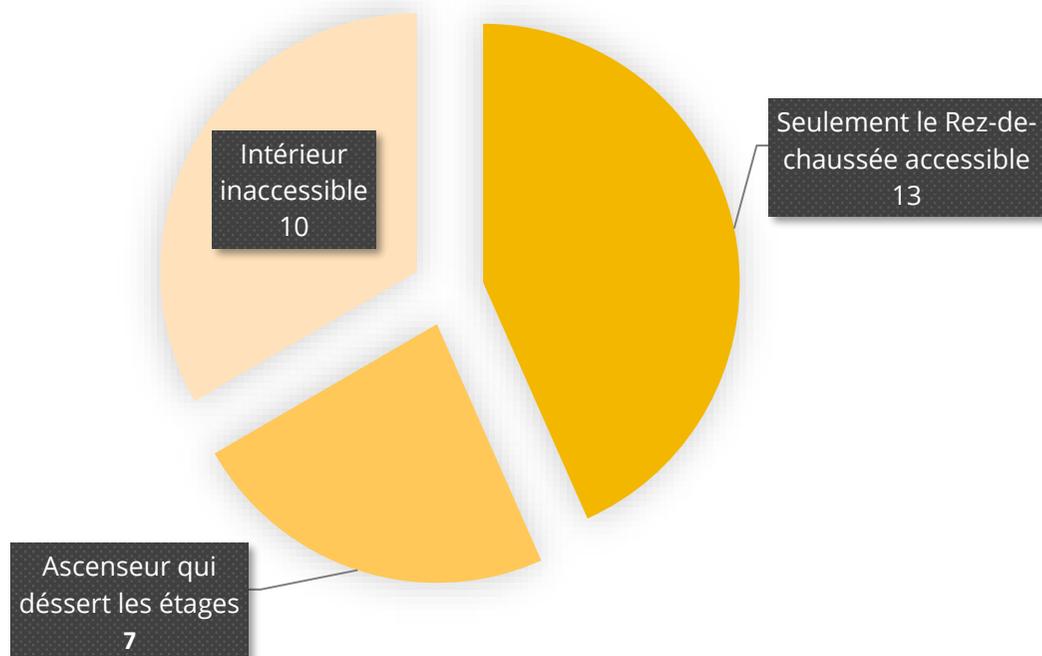


Les graphiques ci-dessous ne sont pas représentatifs de « l'habitabilité » des logements, sinon d'une « visitabilité » partielle (termes du Code de la Construction et de l'Habitation).

**L'information sur les aménagements à l'intérieur des logements fait défaut.** Seuls les aménagements sur **l'abord et l'intérieur des bâtiments** sont recensés. **De manière générale, les appartements mentionnés ne disposent d'aucun moyen de compensation (douche, sanitaire, largeur des couloirs, etc.).**

## BOURG-SAINT-AURICE – LES ARCS

### OPAC accessibles à Bourg-Saint-Maurice



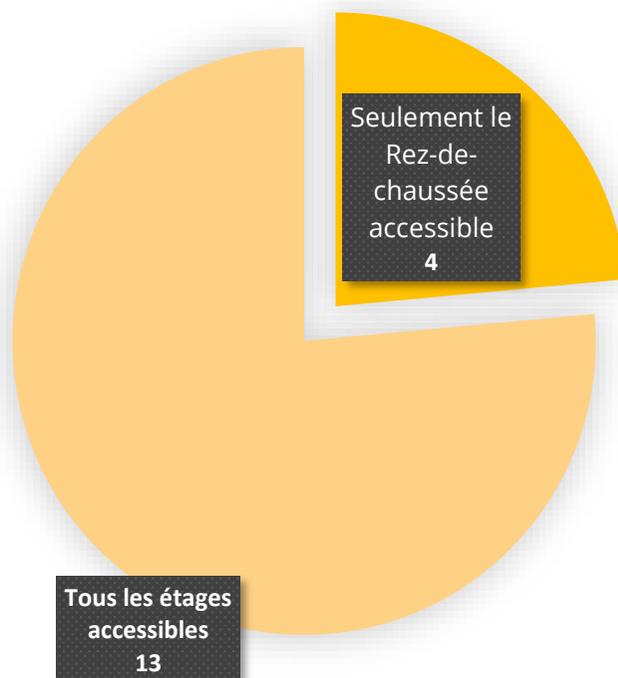
**A Bourg-Saint-Maurice**, parmi 41 OPAC, 30 ont un abord accessible.

Parmi ceux-ci, **13 ont seulement le rez-de-chaussée accessible et 7 disposent d'une accessibilité à tous les étages**, via un ascenseur.

En parlant uniquement d'une **accessibilité fauteuil**, **10 ont un abord accessible** (pas de marche ou rampe) **mais aucun accès aux logements** (rez-de-chaussée compris).

Par ailleurs, **3 OPAC ont aménagé des mains-courantes.**

## OPAC accessibles aux Arcs



**Aux Arcs 1800 et 2000**, sur 19 OPAC, 17 ont un abord accessible. Parmi ceux-ci :

13 logements OPAC<sup>1</sup> proposent **l'accessibilité à tous leurs étages par un ascenseur. Et 4 OPAC ont uniquement le rez-de-chaussée accessible.**

Par ailleurs, **deux OPAC disposent d'un ascenseur et peuvent donc desservir tous les étages, alors que l'abord même du bâtiment est rendu inaccessible** aux fauteuils par la présence d'au moins quatre marches.

Aussi, **17 OPAC disposent de mains-courantes.**

<sup>1</sup> Il y a 41 bâtiments OPAC à Bourg-Saint-Maurice : Les Arcades montée 1, 2 et 3, les Douanes, l'Arbonne montée 1 et 2, le Charbonnet montée 1 et 2, le Reclus montée 1 et 2, l'Isère montée 1 et 2, le Versoyens montée 1, 2 et 3, les Peupliers montée 1, 2 et 3, le Sagittaire, les Gémeaux, le Verseau, le Tétra Lyre A Montée 1 et 2, B Montée 1 et 2, et C, La résidence Le Colvert D Montée 1 et 2, le Sainfoin, les Trois Tignes montée 1, 2 et 3, la Bartavelle, le Petit Chatelet, les Deux-têtes bâtiment A1, B1, B2, Les Grands Prés.

Il y a 19 OPAC aux arcs 1800 et Arcs 2000 : le Prainan montée 1 à 6, la Croisette A1, montée 1 à 5 et A2 montée 1 et 2, et le Roignaix montée 1 à 4, le lac des Combes, A et B.

**Au niveau des logements communaux :** le recensement est fait en fonction des seules circulations verticales au sein de l'immeuble.

Sur sept appartements communaux, cinq ont un ascenseur dans l'immeuble.

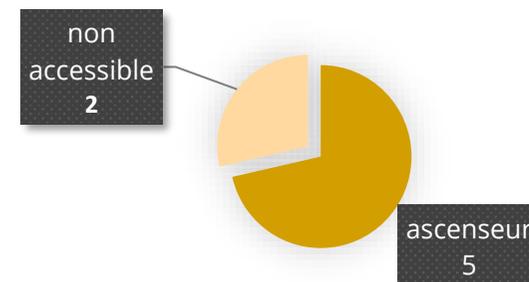
## SEEZ

**A Séez**, il y a sept bâtiments OPAC<sup>2</sup>. Dont 6 qui présentent un abord accessible :

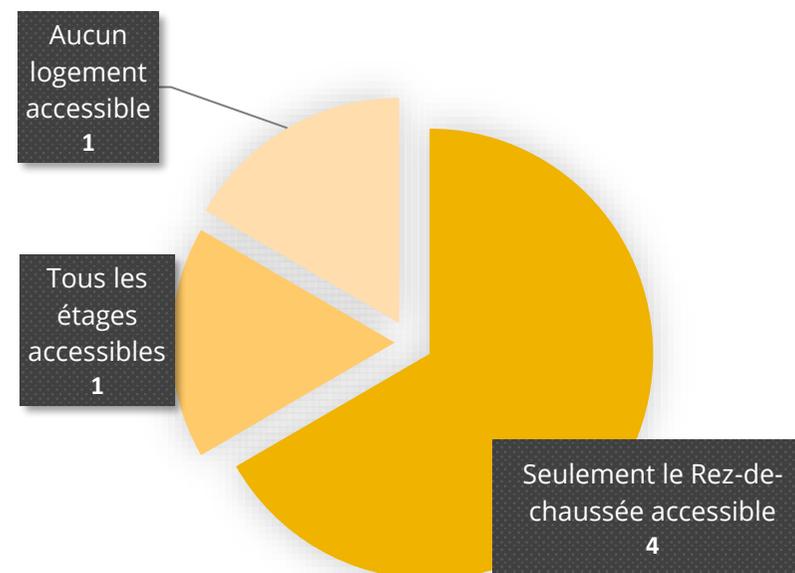
**Un bâtiment présente un abord accessible mais un intérieur non adapté** (aucun logement accessible même le rez-de-chaussée). Un bâtiment dispose d'un ascenseur : ce même bâtiment propose des **logements entièrement aux normes PMR**. Trois OPAC ont seulement des logements en rez-de-chaussée accessibles.

Par ailleurs, deux bâtiments disposent de mains-courantes.

## L'intérieur des immeubles communaux de Bourg-Saint-Maurice



## OPAC accessibles à Séez



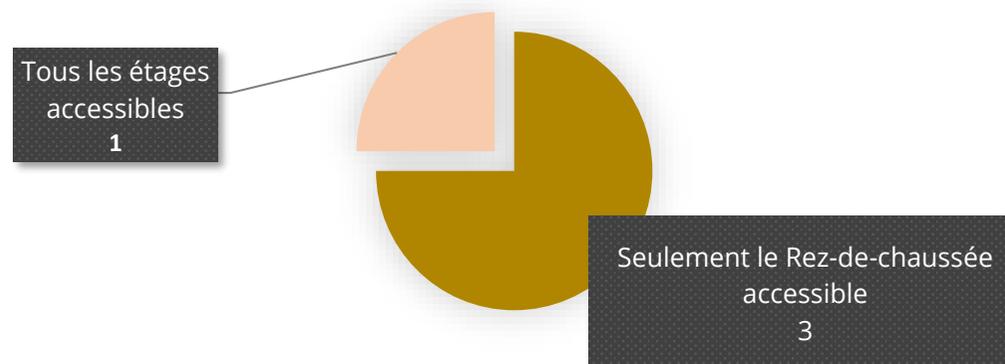
<sup>2</sup> Les Etralles bâtiment C, Résidence Près du Comte A et B, les Combettes, les Pénitents A et B, le Chalet du soleil.

## MONTVALEZAN-LA ROSIERE

Sur la commune de Montvalezan-La Rosière, il y a quatre OPAC<sup>3</sup>. Tous présentent un abord accessible pour les fauteuils. Aucun ne disposent de main-courante. Un bâtiment permet l'accessibilité à tous les étages via un ascenseur.

Par ailleurs, sur 2 bâtiments communaux, un dispose d'un ascenseur.

### OPAC accessibles à Montvalezan-La Rosière

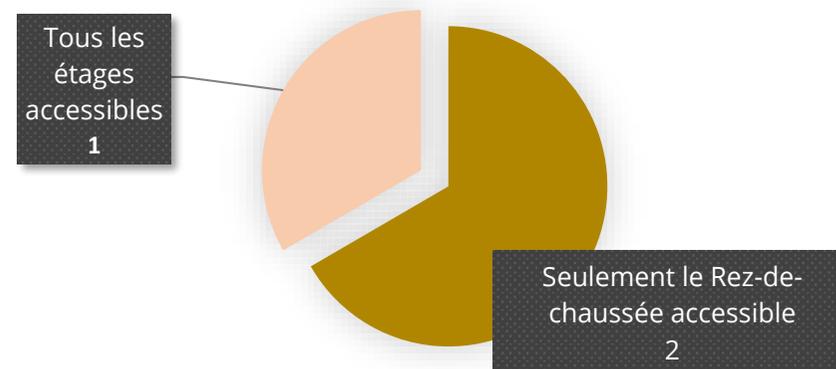


## VAL D'ISERE

A Val d'Isère, il y a six OPAC<sup>4</sup>. Trois immeubles ont un abord accessible dont un qui dispose d'un ascenseur, ce qui lui confère une accessibilité à tous les étages. Aucun n'a de main-courante.

Par ailleurs, la SACOVAL, Société d'Économie Mixte créée à l'initiative de la commune de Val d'Isère a aménagé l'entièreté du bâtiment L'écureuil : 45 appartements, avec un ascenseur placé au niveau du garage.

### OPAC accessibles à Val d'Isère

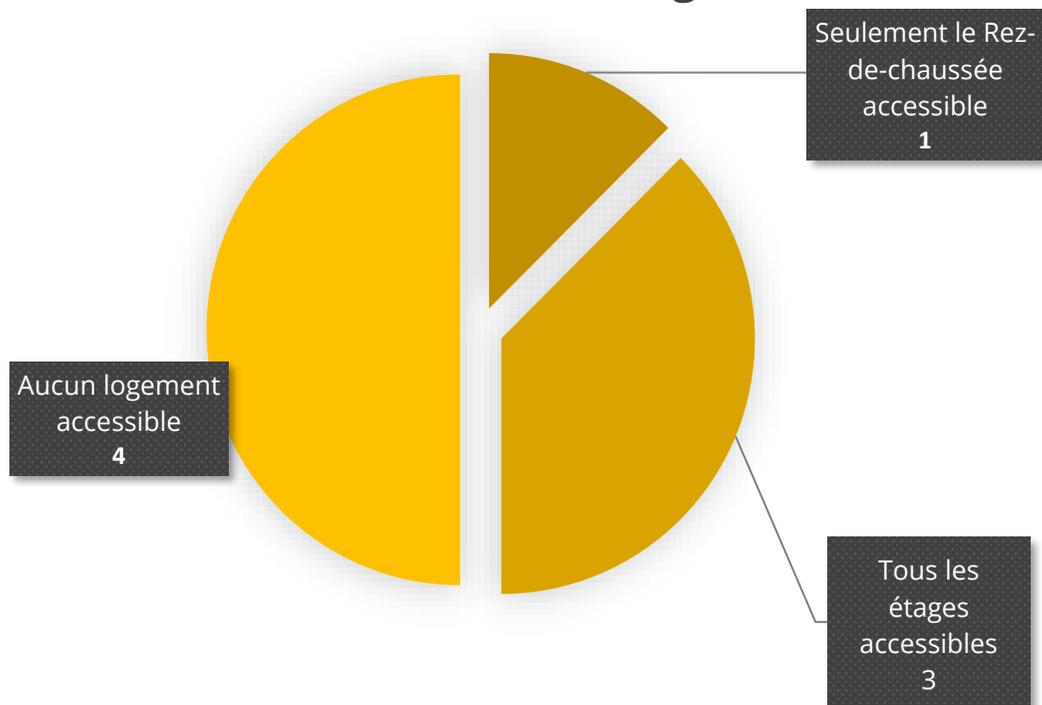


<sup>3</sup> Les Merisiers montée 1 et 2, les Merisiers, La Brindze.

<sup>4</sup> Les Lupins montée A et B, l'Atalée et la Résidence Sainte Agathe A, B et C.

## TIGNES

### OPAC accessibles à Tignes



A Tignes, il y a 18 OPAC<sup>5</sup>.

**Quatre bâtiments possèdent un ascenseur alors même que rentrer dans l'immeuble est impossible**, dû à la présence de marches, et cinq autres ont un abord inaccessible.

**Huit logements présentent un abord accessible pour les fauteuils** : parmi eux, un bâtiment n'a que le rez-de-chaussée d'accessible, trois disposent d'un ascenseur, et quatre ne permettent pas à des personnes en fauteuil d'accéder à quelconque logement.

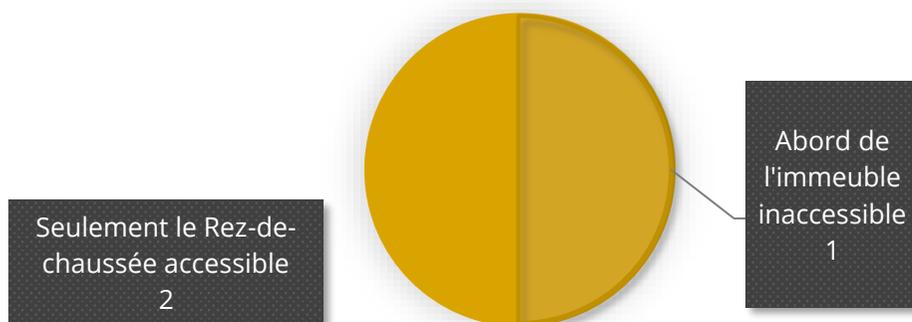
Par ailleurs, il y a un bâtiment qui dispose de main-courante.

7 logements communaux à proximité de la mairie présentent un abord accessible, de même que d'autres logements communaux au niveau des Boisses.

<sup>5</sup> Le Renouveau montée 1 et 2, l'Aiguebrun, la Lessière montée 1 et 2, la Ravirette montée 1 et 2, Rés. Les Bleuts montée 1 et 2, Résidence La Bailletta, Le Bois de la Laye A, B, C, D, les Lanches A et B, et C, La Grande Sassièrre, La grande Parei.

## SAINTE-FOY-TARENDAISE

### OPAC accessibles à Saint-Foy-Tarentaise



A **Sainte-Foy-Tarentaise**, il y a deux OPAC.

**Un seul présente un abord accessible aux personnes en fauteuil, et aucun ne dispose de main-courante.** Dans les deux bâtiments, seuls les logements en rez-de-chaussée sont accessibles pour les fauteuils.

Concernant les logements communaux, la Commune en possède deux. Ces logements ne sont pas aménagés pour les PMR.

## LES CHAPELLES / VILLAROGGER

Les Communes des Chapelles et de Villaroger, ne disposant pas d'OPAC, ne figurent pas parmi les graphiques représentés.



« **Les dépenses engagées par les organismes d'habitations à loyer modéré (HLM)** pour la mise en accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap sont **déductibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** versée aux collectivités territoriales. » La loi de 2005 a étendu ce dispositif aux **Sociétés d'Économie Mixte** ayant pour objet statutaire la réalisation ou la gestion de logements.

Sources : Ministère de la transition écologique, 2020.

## 1.1. SYNTHÈSE DES LOGEMENTS

Une inaccessibilité généralisée des logements et un déficit d'information sur les aménagements mis en place :

- **La proportion d'OPAC et de logements communaux accessibles au niveau de l'abord et de l'intérieur du bâtiment reste faible**, bien qu'existante. Il est à noter qu'il n'y a **pas de données sur les aménagements Personne à Mobilité Réduite (PMR) faits à l'intérieur des logements**. Cependant, « sur demande des locataires et en fonction d'un budget maîtrisé, il est possible de réaliser des aménagements ».
- La Savoisiennne n'a pas mis en œuvre d'adaptations particulières.
- La Sacoval à Val d'Isère a un bâtiment entièrement aux normes d'accessibilité ; l'ascenseur situé au niveau du garage pose question.
- **Les aménagements concernent surtout les personnes en fauteuil roulant, et les autres types de handicap sont innomés**. Ainsi le recensement de l'OPAC pose uniquement la question des marches, des ascenseurs, et des main-courantes. **Pour les malentendants**, il n'est pas fait état de l'existence d'alarmes visuelles, ni de sonnettes de portes amplifiées, lumineuses et vibrantes. **Pour les personnes qui ont une déficience visuelle** : si la main courante est évoquée, y-a-t-il des contremarches ? Une signalétique spécifique ? Les obstacles sont-ils contrastés ?

### Rappel de la réglementation

Le Code de la Construction et de l'Habitation (Art. R. 111-18) édicte le principe suivant :

**« Les bâtiments d'habitation collectifs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.** Au sens de la présente sous-section, est considéré comme un bâtiment d'habitation collectif tout bâtiment dans lequel sont superposés, même partiellement, plus de deux logements distincts desservis par des parties communes bâties. L'obligation d'accessibilité porte notamment sur les circulations communes intérieures et extérieures, une partie des places de stationnement automobile, les logements, les ascenseurs, les locaux collectifs et leurs équipements. »

# 1. HABITAT

## 1.2. STRUCTURES, SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

### Les structures d'hébergement

Aucune structure d'hébergement pour les enfants et les plus de 20 ans avant Albertville.

**Trois structures d'hébergement sociales et médico-sociales en haute Tarentaise, uniquement à destination des personnes âgées :**

#### LE CLOS EMPRIN

- Une résidence intergénérationnelle, plutôt orientée vers les plus de 50 ans, hormis pour les Personnes à Mobilité Réduite qui peuvent y accéder plus tôt.
- 57 appartements, 74 résidents actuellement. Bâtiment neuf, aux normes PMR. Aide administrative mais pas médicale.
- Animations/ repas : portage de repas, 1/mois organisation d'un repas collectif. Des animations régulières (2 après-midis par semaine) du type coloriage, jeux de sociétés. Une fois par mois : cinéma, en empruntant La Ronde.

#### La parole aux acteurs (Mme POULIQUEN, responsable du Clos Emprin) :

« Les personnes en fauteuil roulant ne vont pas au cinéma car il faut prendre la Ronde et on ne sait jamais s'il y a la rampe, ça dépend des bus, des chauffeurs. »

« Même pour les autres c'est compliqué : il n'y a pas d'arrêt devant la résidence entre 12h et 15h, alors il faut aller à un autre arrêt. C'est à 5 minutes mais pour des personnes en perte d'autonomie ça fait 15 minutes. »

Les pavés devant la résidence : « ça secoue les fauteuils, ça complique le cheminement pour les personnes qui ont des troubles visuels ».

### LA ROSELIERE

- Une résidence gérée par la Commune de Bourg-Saint-Maurice, qui s'inscrit **dans le cadre de la Loi Autonomie de 2016**. Un établissement non médicalisé pour personnes âgées autonomes. La location aux personnes en situation de handicap peut s'envisager mais doit respecter le critère de l'âge et de l'autonomie : dès 60 ans, en GIR 5 et 6.
- 36 logements individuels dont 5 qui peuvent accueillir des couples. Salon, bibliothèque, jardin à chaque étage. Les personnes sont chez elles. L'établissement n'a pas de personnel soignant mais coordonne, redirige vers les Service d'Aide à Domicile, la Maison de santé... Elles arrivent autonomes à l'entrée et disposent d'un espace sécurisant pour vieillir chez elle.

**« La résidence a pour mission de répondre aux besoins des résidents en leur apportant confort, bien être et sécurité 24/24h et 7 jours/7 »**

- Animations/ repas ouverts à l'extérieur : programme annuel élaboré « en tenant compte des besoins des résidents », toujours dans un **objectif de maintien de l'autonomie** (nutrition, mémoire, bien-être/estime de soi, lien social...) et surtout pour le programme de l'année prochaine : **mobilité dont sécurité routière et usage du numérique**.

#### La parole aux acteurs (Mme DI MARCO, directrice de la Roselière) :

Des « invisibles » : ce sont souvent les mêmes qui participent aux actions à leur destination. « Et puis ceux qui ne savent pas, qui ont peur, hésitent, ne se sentent pas concernés. Toutes les personnes en perte d'autonomie à domicile sont-elles bien repérées et visibles ? »

« C'est difficile de trouver des prestataires au niveau numérique adaptés aux personnes âgées. »

« On s'adresse trop aux vieux clichés. Quand on diffuse quelque chose, on touche toujours les mêmes personnes : celui qui a du mal à se déplacer, qui est en déambulateur. Les autres ne s'y retrouvent pas toujours. »

### L'EHPAD ST MICHEL :

- 69 résidents permanents, jusqu'à 2 résidents temporaires. De 69 ans à 104 ans actuellement. **Structure médicalisée** pour personnes âgées en perte d'autonomie, de GIR 4 à GIR 1.
- 4 secteurs dont un Alzheimer
- Animations : une animatrice à temps plein qui coordonne les animations avec l'association St Michel notamment. Association dédiée à l'EHPAD de Bourg-Saint-Maurice. Activités diverses, ponctuelles et régulières (1/mois : cinéma, messe, 1/semaine art thérapeute...). Comme pour la Roselière, les activités répondent à des appels à projets qui correspondent à des critères émis par le département (nutrition, mémoire, mobilité...). Pour les sorties extérieures : utilisation du bus du service étoile.

### La parole aux acteurs (Mme PARIS, cadre santé) :

Au niveau du transport, « il manquerait un deuxième bus car les fauteuils prennent beaucoup de place. On est obligé de choisir qui vient ou pas ».

La Ronde inaccessible aux fauteuils.

« Le problème ne vient pas tant de l'offre des mairies, des prestataires etc, qui proposent une offre adaptée, mais plutôt de l'accompagnement que peut dispenser l'EHPAD, en termes de personnels. »

## Les services sociaux et médico-sociaux

En Haute-Tarentaise : deux Services d'Accompagnement à Domicile (SAAD) plutôt à destination des personnes âgées, et intervention d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), à destination des 0-20 ans. Pour les plus de 20 ans : pas de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ni de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) avant Albertville – deux services qui pourraient être une alternative à l'absence de structures d'hébergement sur le territoire.

### L'ADMR

- Environ 160-180 bénéficiaires : surtout des personnes de plus de 60 ans. Types d'aides : aide aux soins, portage de repas.
- Intervention sur toutes les communes sauf Val d'Isère : un **manque de personnel**.

### VERS TOI

- 150 bénéficiaires : public en majorité plus de 80 ans. Le secteur d'intervention va de Albertville à Tignes/Val d'Isère. Sur ces deux Communes, l'intervention doit être au minimum de deux heures, car éloignées. Mêmes prestations que l'ADMR.
- Organisation d'activités (avant covid). Pas de portage de repas. Transport accompagné (non adapté aux fauteuils).

### SESSAD : « Le Mousqueton » de l'association Deltha Savoie

- Intervention d'Albertville à Bourg-Saint-Maurice. Equipe pluridisciplinaire (orthophonistes, etc.). Accompagnement à la fois thérapeutique et éducatif de 0 à 20 ans, dans le milieu ordinaire : au domicile ou au sein de l'établissement scolaire.
- **Cinq places créées de Aime à Bourg-Saint-Maurice**, nombreuses demandes en attente : 2 enfants suivis à Bourg-Saint-Maurice (scolarisés à l'école du Centre et à l'école d'Aime). « **Il y a des parents qui en auraient besoin mais ne savent pas ce que c'est** ». Convention avec La Ruchette pour un espace pour les intervenants (pause de midi), pour les réunions professionnels/familles, les suivis des frères et sœurs (qui n'ont pas de notification MDPH et ne sont donc pas suivis à l'école), etc. : des locaux inaccessibles aux personnes en fauteuil.

Majoritairement, les interventions des SAAD concernent :

- L'entretien du logement et du linge
- L'aide au lever, à la toilette, au coucher
- L'aide aux courses
- La préparation des repas
- La prise des repas
- Parfois les activités sociales



## Au niveau intercommunal

### SERVICE ETOILE

Responsable du service : Cathy POUILLE

Coordinatrice Gériatologique : Lucy GOMEZ

Accompagnatrice au transport social courses : Sabine SELLINI

Secrétaire / Référente animations collectives : Stéphanie VIENNE

Le service Etoile est **un lieu-ressource pour les personnes âgées, en situation de handicap et leur entourage**. Un objectif de maintien à domicile et de préservation de l'autonomie guide les missions du service. Locaux partagés avec la **Maison France Services**, ce qui permet de centraliser l'offre de proximité. Plusieurs axes d'interventions :

- Informations sur le maintien à domicile (la téléassistance, les retours d'hospitalisation, le soutien aux aidants, etc.)
- Accès aux droits après évaluation sociale (les demandes d'aides au titre du handicap, demandes d'aides financières, etc.)
- Accompagnement aux démarches administratives (l'accompagnement dans la constitution des dossiers de demande, etc)
- Information sur l'offre de soins (la coordination avec les partenaires médicosociaux, les SAAD, etc.)

Et des missions pratico-pratiques :

- La gestion administrative du portage repas : Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, Sééz, Montvalezan (les communes du haut sont reliées au CCAS de Val d'Isère)
- Le prêt de matériel paramédical adapté
- Les actions de prévention et collectives (ateliers Plurisoins)
- Le transport social collectif d'accompagnement aux courses
- Le prêt du bus adapté

« En 2020, **442 personnes** bénéficient de **l'accompagnement du personnel du service Etoile**. 70% était des femmes, 30% des hommes. »  
Sources : rapport d'activité 2020



« En 2020, **75 personnes** ont bénéficié du **portage repas** réparties ainsi : 53 personnes pour Bourg St Maurice et 22 personnes pour Sééz. »

« En 2020, du fait du contexte sanitaire dû au COVID, nous avons prêtés **171 matériels paramédical** contre 245 en 2019. »  
Sources : rapport d'activité 2020

## Les Centre Communaux d'Action Sociale

Quatre axes pour un CCAS :

- Aides individuelles : avec un suivi social (accès aux droits, aides légales) et des aides facultatives (aides famille, aides alimentaires et aux seniors)
- Actions de groupe : animations seniors, prévention tout public, groupe randonnée...
- Projets
- Services



## BOURG-SAINT-AURICE

**Volonté de la responsable de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux** pour mettre en place un projet de restructuration du service. Par exemple, réhabiliter les locaux pour un accueil plus confidentiel. Pour l'instant, une problématique pour mener des actions surtout facultatives car n'ont pas encore identifié les besoins.



D'après un recensement de 2021, 45 personnes en situation de handicap ont fait appel au CCAS de Bourg-Saint-Maurice. Dont une personne de Tignes.

- Aides individuelles : au niveau du logement : environ 350 demandes (tous les profils : saisonniers, primo-accédants qui ne sont pas éligibles aux OPAC...). Le logement est la principale mission du CCAS de Bourg-Saint-Maurice. Environ 2 demandes/semaine de personnes âgées ou en situation de handicap (prise en charge, aide ménage, allocation compensatrice, hébergement...).
- Services : portage de repas avec le Service Étoile. Gestion de la Roselière.
- Projet : avec l'association Coup de Pouce et La Ruchette (jardins partagés), la Garantie jeune avec la Mission Locale Jeunes d'Albertville.

## MONTVALEZAN

Pas d'Analyse des Besoins Sociaux sur le mandat.

- Services : portage de repas dès janvier en lien avec le Service Etoile, subvention de petits matériels (barres de maintien).
- Actions de groupe : **mission de proximité avec les aînés que relève une personne engagée en Service civique** de 8 mois (activités, transports aux courses, projet de cours d'informatique, etc.), cadeaux de Noël, Repas des anciens.

## TIGNES

**La question sociale prise en compte dans ce mandat** : le CCAS a lancé une Analyse des Besoins Sociaux le mois dernier. Projet de restructurer le service.

« Il y a la volonté de changer l'image du CCAS qui est, sur la commune, largement identifié par le prisme du logement. »

« C'est difficile d'identifier les personnes âgées de la nouvelle génération qui ne se définissent pas comme telles. On a un travail de séduction à faire. »

- Aides individuelles : au niveau des aides légales : demandes OPAC pour les personnes âgées ou en situation de handicap, car problématique des OPAC : généralement peu accessibles. 5/6 demandes par an pour des aides facultatives.
- Actions de groupe : le CCAS organise des activités mensuelles pour seniors, voyages, repas, colis de Noël.
  - Service : portage de repas de l'Intercommunalité mutualisé avec le CCAS de Val d'Isère.
  - Projet : prêt de matériel, journée de sensibilisation au handicap le 3 décembre.

## SEEZ

Une petite structure qui répond surtout aux aides ponctuelles. S'il y a une demande d'aménagement d'un logement par exemple, les usagers sont renvoyés vers le Service Étoile.

## VAL d'ISERE

Responsable : Caroline CERRI

Analyse des Besoins Sociaux réalisé via le cabinet ITHEA. **Problématiques au niveau de la thématique « santé et handicap » :**

- Difficulté d'obtenir des données chiffrées au niveau du handicap. Et **« un territoire qui semble peu maillé en termes de services pour les personnes en situation de handicap ».**
- Des freins pour l'accès aux soins : absence de médecins spécialistes sur la Commune. Question de la continuité des soins hors saisons.
- Préoccupation en termes de prévention et d'information. L'association Vie Val d'Is et le CCAS comme acteur central.

« Pour une personne qui est aveugle et pour qui même sortir est compliqué : serait-il possible d'amener l'activité chez elle ? Et de répéter ce modèle chez toutes les personnes qui ont des difficultés à rejoindre l'activité ».

Suivi des enfants avec dyslexie, dyscalculie « complexifié par la saisonnalité ainsi que l'éloignement géographique. Il y a un vrai temps à allouer ainsi que des moyens financiers pour effectuer les trajets à l'orthophoniste. »

« On les renvoie continuellement entre les différents services (...) il serait intéressant d'établir une cartographie des allers-retours qu'on fait faire aux personnes. »

- Aides individuelles : domiciliation, aides aux démarches... Aides facultatives : aides aux familles, aux seniors, alimentaires.
- Actions de groupes : animations seniors (hebdomadaires), randonnées jeunes seniors.
- Projets :
  - Structures : Maison de santé ; Local des jeunes (un espace en gestion autonome).
  - Développement d'un Service d'Aide à Domicile. ADMR et VERS TOI ne montent pas, seulement des aides à domicile indépendantes. Un système mixte serait plus intéressant (possibilité de formations, de travail en équipe, moins de précarité pour les aides à domicile).
  - Nouvelles aides sociales facultatives : mobilité (transport social non mobilisable par des personnes en grande précarité)
- Service : portage des repas. Principes équivalents au Service Étoile : sur les 4 communes du haut, pour les seniors et les personnes en perte d'autonomie permanente et ponctuelle.

## 1.2. SYNTHÈSE DES STRUCTURES, SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

- Le maintien à domicile est prioritaire : **une prise en compte des personnes âgées sur le territoire. Des services Communaux et Intercommunaux compétents ont déployé des actions concrètes pour répondre aux besoins** des usagers en termes d'habitat et de fracture numérique.
- En parallèle, **une absence de structures et de prise en charge sociale et médico-sociale pour les plus jeunes.** Présence de SESSAD sur le territoire, mais une longue liste d'attente, et seulement dans les Communes du bas. Un problème structurel qui aboutit à un éloignement forcé des familles.
- **Absence de structures et de prise en charge sociale et médico-sociale aussi pour les plus de 20 ans.** Des SAAD présents sur le territoire, mais davantage orientés vers les personnes âgées : une auto-exclusion des plus de 20 ans ? En parallèle des aides en termes de ménage et de soins, des besoins supposés en termes d'aide à la vie sociale (SAVS, SAMSAH).
- **Une réflexion à avoir sur l'aspect communicationnel** : des publics qui ne s'identifient pas comme « âgés » ou « en situation de handicap » et ne se sentent pas visés.

### Préconisations :

- **Créer des places pour les soins des enfants et plus de 20 ans concernés.** Signer une convention avec les SESSAD, les SAMSAH et les SAVS (dans les Communes du bas et du haut) : mettre à disposition des **locaux adaptés**.
- **Penser et communiquer les informations et actions de manière inclusive,** ne pas stigmatiser (même positivement) sinon **un risque de passer à côté de certains publics.** Rendre l'information disponible pour tous types de handicap (Facile À Lire et À Comprendre (FALC), transcription écrite, interprète Langue des Signes Françaises (LSF) ou codeur Langue Parlée Codée (LPC)). Une obligation pour les services publics d'après l'article L. 111.7-3 CCH.
- **Déplacement du service à la personne** : amener le service aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

## 2. MOBILITÉ

1.1. CADRE BÂTI ET VOIRIE

1.2. TRANSPORT

“ Venir et  
rester en  
Haute-  
Tarentaise ”



## 2. MOBILITÉ

### 2.1. CADRE BÂTI ET VOIRIE

#### Analyse des Ad'AP

Pour les **ERP existants**, les communes ont été tenues de réaliser avant la fin de l'année 2015 des **agendas d'accessibilité programmée** - en tenant compte de la réglementation en vigueur. Dans le cas où les travaux permettent une accessibilité à tous les types de handicap, une **attestation d'accessibilité** est délivrée. Fin du dispositif en 2019 : obligation pour les collectivités qui ne l'ont pas fait d'envoyer directement une demande d'autorisation de travaux/permis de construire.

Ces dossiers ont été transmis à la Direction Départementale des Territoires (DDT) :

- Les collectivités ont envoyé leurs dossiers et la Communauté de Communes et les Chapelles travaillent à la demande d'autorisation de travaux.
- Actuellement, énormément d'aménagements ont été réalisés.
- Des **travaux de mise en conformité programmés ne sont pas réalisés et les plannings ne sont pas toujours à jour.**
- Il est donc compliqué de récolter des informations actualisées à ce sujet. La DDT a relancé en octobre les collectivités.

**Des tableaux reviennent sur l'accessibilité des ERP pour chaque commune : à consulter en annexe (2).** Légende :

- La mention « accessible » ou « fonctionnel » (qui apporte une nuance par rapport à la norme) part du postulat que les travaux d'accessibilité ont été réalisés. Le sigle  suppose aussi que les travaux aient été effectués mais vient d'autant plus en souligner la nécessité. « A » signifie « adapté », « NA » pour « Non Adapté ».



La loi du 11 février 2005 édicte le principe suivant : « La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. »

## Des cartographies de la voirie

**Des journées de « traversée des collectivités » ont été organisées avec des élus et/ou des techniciens.**

Il s'agit de **mises en situation** : imaginer, en tant que personne en situation de handicap, arriver dans un lieu et essayer de trouver et rejoindre des bâtiments types : Offices de Tourisme, Mairies, commerces, postes...

Cela a abouti à la réalisation de cartographies, à **retrouver en annexe (3)**. Différents points d'attention sont identifiés au niveau :

- Des **places PMR** (éloignement, pente, placement)
- De la **voirie** (dévers, largeur, bateaux, revêtement)
- De **l'accès extérieur aux ERP** (privés et publiques).

### La parole aux usagers

« L'accessibilité à différents services administratifs peut être difficile pour les personnes sourdes ou malentendantes... Quand c'est par sonnette d'entrée uniquement, il manquerait des visiophones. Par exemple la RAM, l'ADMR, peut-être également le centre des impôts ou l'accès à certains cabinets médicaux. »

« Si on en prend, aussi en compte, en ces temps de Covid, le port du masque, cela leur rajoute des difficultés car beaucoup s'aident de la lecture labiale. Ils seraient bien que les personnels administratifs portent des visières transparentes pour faciliter la compréhension et les échanges. »

## BOURG-SAINT-MAURICE

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP et attestations de vérification d'accessibilité

6 ERP ont été déménagés depuis 2016 dans des bâtiments aux normes PMR : la ludothèque/médiathèque, l'école de musique, l'office de tourisme, la police municipale, le Relais Petite Enfance, le service scolaire.

- Dans la Commune de Bourg-Saint-Maurice **24 ERP sont accessibles à tous les types de handicap** (dont 2 catégorisés fonctionnels et 13 accessibles « à condition que les travaux aient été effectués »).
- 2 ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant mais le sont aux autres types de handicap (pour les deux, c'est « à condition que les travaux aient été effectués »).
- 6 ne sont pas accessibles.
- **La suite du tableau est consultable en annexe (2.1.).**

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTER	ACCUEIL	ENTREE/SORTIE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Services techniques	Oui	Non	A (place PMR)	NA (à modifier)	A	Largeur ok, faire signalétique	Salariés (NA)		Accessible
Marie		Oui	Réglementaire mais non adapté (places PMR en dévers)	A	A	Nez de marche à placer	?		Accessible
Piscine		Oui	Place à rapprocher	A	A	A	?		Accessible

## 2.1. CADRE BÂTI ET VOIRIE

Coupole Arc 1600	Oui	Non	NA (marche)	A	A	Escalier à mettre aux normes (nez de marche...)	A		Non accessible sauf le RDC
Club loisirs	Oui	Non	Marches	NA	NA	NA	NA	Demandée	Non accessible (construction plus durable envisagée)
Ecole Hauteville	Oui	Non	Escaliers		?	Escaliers, pas de signalisation	NA	Demandée	Non accessible

## 2. L'accessibilité du cadre bâti d'autres ERP publics :

TYPE ERP	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE/ SORTIE	CIRCULATION	SANITAIRES	CHAMBRES	En résumé ?
Maison de santé	Place PMR éloignée, Rampe d'accès	A	A	A pour fauteuils. NA pour malvoyants	A		Accessible
Hôpital	10 mètres à faire sur la route, 2 places PMR	A	A	A	A		Accessible
CMP	A	A	A	A	A		Accessible
Cité scolaire	1 place pmr, rampe d'accès lycée et au parking de livraison	A	A	Bâtiments desservis par ascenseurs, mais détours	A, alarmes visuelles	Une chambre adaptée	Fonctionnel (problématiques pour les parents en situation de handicap : trouver l'entrée, ascenseur...)

- Les établissements à caractère médical sont accessibles à Bourg-Saint-Maurice, selon la réglementation en vigueur. Néanmoins, certains aménagements pourraient rendre la circulation des personnes à mobilité réduite plus simple.
- Pour la Cité Scolaire, les élèves en situation de handicap sensoriel et moteur peuvent y avoir accès. Il y a une réflexion à mener sur l'accessibilité pour les parents d'élèves en situation de handicap (signalétique).

### 3. La voirie

**La commune de Bourg-Saint-Maurice a une réflexion sur l'accessibilité de la voirie.** Elle a organisé avec le Céréma, un « diagnostic en marchant » fin octobre afin d'identifier les points problématiques pour les déplacements vélos, piétons, PMR.

Marion CARLIER, Chargée de projet transition énergétique à la Commune, est une personne ressource sur la question : elle a participé avec Thierry GAIDE à une journée « traversée de Bourg-Saint-Maurice ». Elle a aussi pris part à la « traversée des Arcs », avec Alexis BRUN, moniteur habilité pour donner des cours aux Personnes à Mobilité Réduite à l'ESF Arcs 2000 et Président de l'association Les Arcs handiski.

Ci-dessous un exemple (1) des cartographies consultables **en annexe (3.1. et 3.2.)**.

- Des **places PMR mal positionnées** (Mairie, Parking du cimetière, Coopérative, Maison de santé, Médiathèque)
- Une signalisation verticale à placer au niveau de certaines places PMR
- Un **déficit de places PMR** au niveau du cinéma, de certaines zones commerciales (avenue du Stade, avenue Maréchal Leclerc, rue Jean Moulin)
- Des **cheminements problématiques** au niveau de l'avenue du Stade (étroitesse des trottoirs), du marais (pas de rampe pour accéder aux jeux), de la grande rue (pavés et grilles), du funiculaire (barrière), de la rampe de l'église (non indiquée).
- Les Arcs 2000, 1950 et 1600 relativement fonctionnels : des places PMR gagneraient à être créées. **Les Arcs 1800 sont quasiment inaccessibles** (marches au niveau des commerces et caisses des remontées mécaniques).

## 2.1. CADRE BÂTI ET VOIRIE

### (1) Secteur centre

« Les grilles d'égout sont dans le sens des roues... Les pavés c'est pas top non plus, on est bousculé comme des pruniers. Parfois ça fait des petites marches alors je suis là pour mon mari, ça va, je l'aide à les prendre doucement, mais faut penser si quelqu'un est seul il peut pas, il peut pas les passer ! »



# LES CHAPELLES

## 1. Les ERP communaux et privés

- Autorisation de demande de travaux en cours. **Des bâtiments relativement fonctionnels** (voir au niveau des sanitaires de la salle polyvalente par exemple : signalétique mixte à placer).
- Projet de travaux au niveau de l'école avec prise en compte des normes d'accessibilité.

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	SORTIE	En résumé ?
Mairie	Non	Non	Place pmr loin	A	A	A	NA	A	Accessible
Salle polyvalente	Non	Non	Place pmr loin	Hauteur bar	A	A	NA	Sortie secours NA	Fonctionnel
Eglise/cimetière	Non	Non	Revêtement ok, pas de places pmr		A (rampe)	A			Fonctionnel
Ecole (travaux prévus)	Non	Non	NA (marche et pente)						Non accessible
Restaurant	Privé		A		A	A			Fonctionnel

## 2. La voirie

- Place PMR assez large et réglementaire au niveau de la mairie, mais qui gagnerait à être rapprochée.
- Une place PMR pourrait être créée au niveau de l'église.
- **Cartographie à retrouver en annexe (3.3.)**

# SEEZ

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2016

Selon le planning, tous les travaux prévus devraient être finis (fin des derniers travaux annoncée en 2018). **Mise à jour du planning prévue** en début d'année 2022. **Suite du tableau à retrouver en annexe (2.2.).**

- Dans la commune de Sééz, **3 ERP sont accessibles à tous les handicaps**, plus 1 autre aux personnes en fauteuil (à condition que les travaux aient été effectués).
- 4 ERP que l'on peut qualifier de « fonctionnels »
- 1 ERP n'est pas accessible aux fauteuils, un autre aux personnes qui ont un handicap sensoriel (commentaires sur l'acoustique notamment).

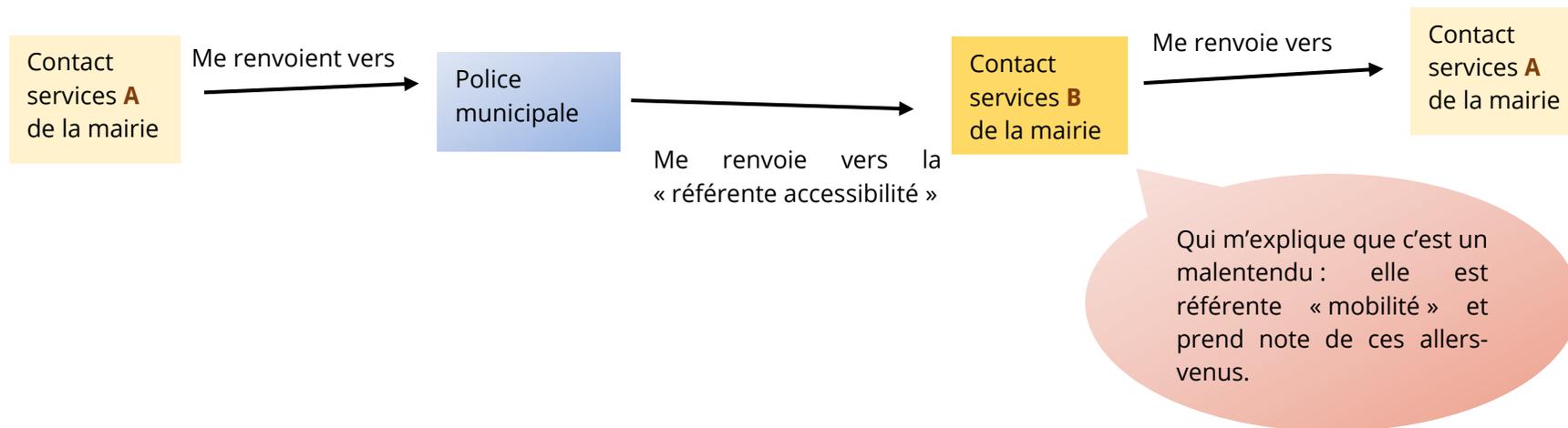
TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Musée St Eloi	Non	Non	Cheminement par le haut en cours d'étude	A	A (par le haut)	A			Fonctionnel
Médiathèque	Oui	Non	A	A	A	A (élevateur)	A		Accessible
Mairie	Oui	Non	Place PMR, NA : bande orientation	A	A	A (sauf bureaux)	NA		Fonctionnel (travaux handicap visuel)

## 2. La voirie

Traversée de Séez réalisée avec Alain MARGUERETTAZ et Marie-Claude SORREL, élus à Séez. **Cartographies à retrouver en annexe (3.4.).**

- Voie verte : réflexion en cours autour de la question de la pente, et barrières à repenser.
- **Traversée en cours d'étude** : regard sur les trottoirs (dévers, trous, obstacles, étroitesse), les connexions (pour joindre la rue principale et les services au-dessus de la place des Acacias, l'école maternelle et primaire, l'entrée du musée St Eloi), et la signalétique.
- 1 WC PMR
- A propos des places PMR : pas de décompte et un dysfonctionnement au niveau des transmissions internes. Une cartographie des allers-venus entre les détenteurs de l'information revient sur ce point :

**Questions : combien de places PMR ? Y-at-il un plan des aires de stationnements ?**



# MONTVALEZAN

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2015

- Tous les travaux n'ont pas été effectués mais les plannings sont à jour. **La suite du tableau en annexe (2.3).**
- **10 ERP communaux accessibles et fonctionnels** et le cinéma non accessible.

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Cinéma	Oui	Non	NA : créer chemin d'accès et place	NA	NA	NA : mises aux normes escaliers, portes	?	Dérogation banque d'accueil, ascenseur, accès terrasse	Non accessible
Maison du ski	Oui	Non	A : place PMR, cheminement NA : caillebotis	A NA (bureaux, JA)	A	Mises aux normes escaliers, éclairage	fonctionnels (MEP barre, lave-main, signalétique)		Accessible

## 2. La voirie

Traversée de Montvalezan-La Rosière avec Thierry GAIDE, 1<sup>er</sup> adjoint à la commune. **Cartographies en annexe (3.5).**

- **La station de la Rosière/ Les Eucherts relativement bien adaptée** à tous les types de handicap : un cheminement de la Rosière aux Eucherts avec un bon éclairage, des effets sensoriels qui peuvent être appréciés avec toute situation de handicap. Le Plan de l'Arc : une base de loisirs récente, aménagée de manière inclusive.
- **Des places qui pourraient être rajoutées/ déplacées** (rapprochement des commerces).

# SAINTE-FOY-TARENTOISE

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2015

- **Mise en accessibilité de 4 établissements à la suite des Ad'AP** : mairie, école primaire, salle polyvalente, église. Mise en place d'un ascenseur cette année qui rend l'étage de l'école accessible et donne accès à tous les services de la mairie.
- La crèche correspond aux normes d'accessibilité en vigueur. **Suite du tableau en annexe (2.4.).**

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Eglise	Oui	Non	A (place PMR, bande d'éveil, etc)		A	A (contremarche, etc)			Accessible
Mairie	Oui	Non	NA (mettre place PMR côté ascenseur)	A	A	A (contremarches, etc)	?		Accessible

## 2. La voirie

Traversée de la commune avec Daniel EUSTACHE, élu à Sainte-Foy Tarentaise, et Thierry GAIDE. **Cartographies en annexe (3.6.).**

- Sainte-Foy Chef-lieu : **place PMR à créer** (proche cabinet médical). Un bar restaurant rénové avec des marches à l'entrée.
- Sainte-Foy station : des places PMR qui gagneraient à être rapprochées des caisses des remontées mécaniques et des commerces. Un **accès aux caisses difficile** car un dévers important, mais deux places PMR bien placées pour un départ ski au pied.

## VILLAROGER

### 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2015

Un programme communal ambitieux : projet de plusieurs centaines de lits touristiques, avec un respect des normes d'accessibilité. Projet de pôle immobilier intergénérationnel : logements pour les personnes âgées, les jeunes familles, une crèche.

- Des Ad'AP déclarés en 2015 pour 6 bâtiments, dont 2 qui ne sont plus ERP. **La suite du tableau en annexe (2.5).**
- **Un ERP fonctionnel**, deux ERP inaccessibles et un ERP avec des aménagements uniquement pour les handicaps sensoriels.

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Mairie	Oui	Non	A (place PMR, bande d'éveil, élévateur à entretenir)	A	Porte à mettre aux normes	A (contremarche, etc)	Fonctionnels (NA : affichage, barre)		Fonctionnel
Eglise du chef-lieu	Oui	Non	Place PMR, escaliers à mettre aux normes					Demandée	Inaccessible

### 2. La voirie

Traversée de Villaroger avec Monsieur le Maire Alain EMPRIN et Thierry GAIDE. **Cartographies en annexe (3.7).**

- Un accès aux pistes privilégié qui nécessite des places PMR. Par rapport au projet touristique : penser aussi aux cheminements, aux connexions entre les bâtiments, à la voirie.

## VAL D'ISERE

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2015

- 17 ERP ont fait l'objet d'une déclaration Ad'AP, avec des travaux prévus de 2016 à 2021 : planning non suivi, mais des travaux pour la médiathèque, l'école, et l'hôtel de ville (en cours). Recensement des travaux effectués prévue.
- **5 ERP accessibles à tous** ; 4 fonctionnels ; 5 ont des aménagements uniquement pour les handicaps sensoriels.
- 5 ERP non accessibles ; 4 ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant. **Tableau en annexe (2.6.).**

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Médiathèque	Oui	Non	Placer signalétique, grilles	Modification du mobilier		Elévateur prévu. Mise aux normes escaliers, éclairage	Agrandissement, Création de sanitaires adaptés		Accessible 
OT	Oui	Non	Place PMR	NA	Paroi vitrée non repérée	Escaliers à mettre aux normes	NA : création de sanitaires adaptés		Non accessible

## 2. La voirie

Traversée initialement prévue avec l'élu référent accessibilité Thierry BALEMBOIS et Philippe POUCHKINE, Président de l'association Handisport Val d'Isère. Un imprévu a empêché M. BALEMBOIS d'être présent.

- Un effort à souligner : la seule Commune qui a désigné **un référent accessibilité**.
- Des cheminements plutôt adaptés. **Cartographies en annexe (3.8.).**

# TIGNES

## 1. Les ERP communaux : déclaration Ad'AP 2015, second diagnostic en 2018

- 21 ERP dont 6 parkings non présentés dans le tableau : deux accessibles. L'année prochaine ils ne seront plus des ERP.
- 5 ERP non accessibles en l'état actuel, mais des travaux en cours (une rampe d'accès pour l'église). 5 ERP plutôt fonctionnels, et **5 accessibles à tous les types de handicap. Tableau en annexe (2.7.).**

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Le lagon	Oui	Non	A	A	A (grilles)	A (boucle magnétique)	Lave-main trop haut		Accessible
Mairie	Oui	Non	Absence de cheminement	A	A	A (boucle magnétique)	A		Accessible
Poste	Oui	Non	Places pmr à créer	NA	Pavés, rampe, obstacle inf à 2,20m	Abs boucle magnétique			Fonctionnel

### 1. La voirie

Traversée effectuée avec Laura BELAGAMBA, Responsable du patrimoine bâti. **Cartographies en annexe (3.9.).**

- Aménagement de l'espace public avec une prise en compte des situations handicapantes
- Des cheminements et connexions aux commerces relativement bon en termes d'accessibilité
- Problématique relevée : variabilité hivernale de la voirie (avec le déneigement les bandes podotactiles s'arrachent)

## 2.1. SYNTHÈSE : CADRE BÂTI ET VOIRIE

### Des problématiques au niveau du cadre bâti :

- De nombreux aménagements ont été réalisés mais, de manière générale **les plannings ont peu été suivis** et les dossiers d'Ad'AP sont souvent restés en suspens.
- Des priorités à faire au niveau de l'accessibilité des ERP qui accueillent le plus de public : mairies, écoles, office de tourisme, police municipale, poste. **Tous les services publics ne sont pas accessibles à tous types de handicap.**

### Des points d'attention à avoir aussi au niveau de la voirie :

- **Des connexions parfois incertaines entre les bâtiments.**
- Des places PMR qui respectent la réglementation mais qui pourraient être déplacées pour faciliter les circulations.
- Des cheminements complexes (pavés, dévers, trous, etc.). Un manque de signalétique et d'information pour tous les types de handicap (sanitaires PMR, signaler les ascenseurs, signal visuel et sonore, bandes podotactiles, etc.).

### Préconisations :

- **Cartes d'accessibilité :** réaliser une cartographie associant la localisation et les caractéristiques des ERP. Bases de données à destination des collectivités (mesurer les avancées réciproques et les manques du territoire), et des particuliers (déplacements facilités). Cartes à mettre à jour régulièrement, en co-construction avec les utilisateurs ?
- **Mise en accessibilité du cadre bâti :**
  - Réalisation des demandes d'autorisation de travaux/permis de construire
  - Actualisation des plannings dans le cas où les travaux n'ont pas été effectués
  - Établissement d'une attestation d'accessibilité

## 2. MOBILITÉ

### 2.1. TRANSPORT

#### Venir en Haute-Tarentaise

Départ : Chambéry, Albertville, Moûtiers

Arrivée : Bourg-Saint-Maurice

Moyens de transport : trains et autocars

Autorité organisatrice des Transport Express Régional (TER) : La Région

Gestionnaire des gares ferroviaires : Gare et connexions

Gestionnaires des gares routières : Transfert Route Savoie

- **TER accessible aux PMR**
- **Autocars non accessibles**
- Sauf les autocars de travaux (mise en place de taxi)
  - Sur le site de réservation, il n'y a pas de distinction entre les autocars de travaux et les autocars réguliers.

#### Existence d'un service d'accompagnement pour les PMR :

- **Service « Accès TER »** : proposé à Chambéry (toute la journée), à Albertville, Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice (en fonction de la disponibilité des agents).
- Mais pas de numéros de contact des gares pour que les usagers se renseignent en amont sur les aménagements.

#### Accessibilité réelle des gares ferroviaires par handicap (constatée lors des visites de terrain) :

Chambéry	
Albertville	
Moûtiers	
Bourg-Saint-Maurice	

#### Travaux de mise en conformité :

Prévus à Chambéry et à Moûtiers l'année à venir.



#### Aucune gare routière ne dispose d'aménagement particulier.

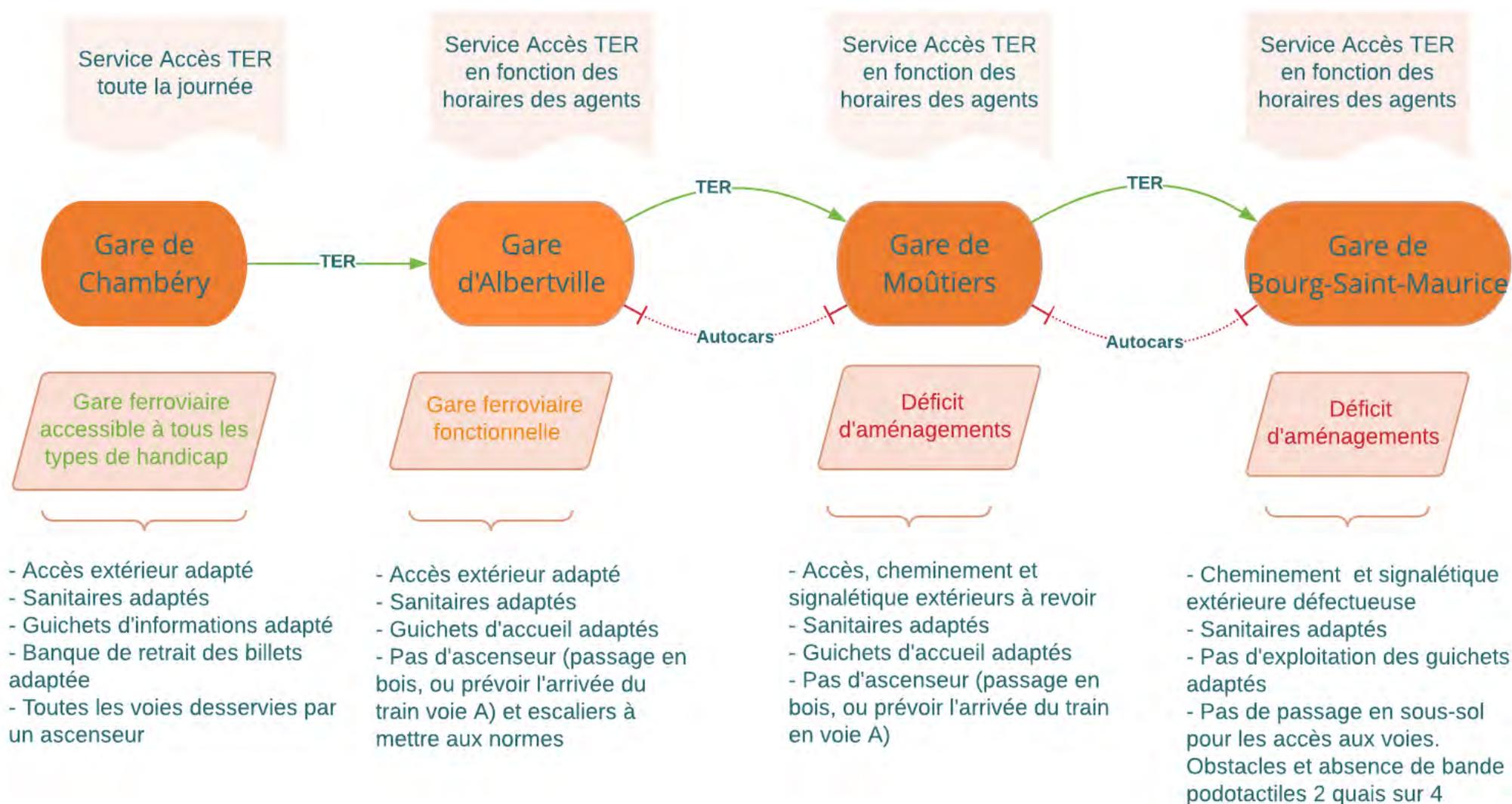
Travaux de structure prévus au niveau de Bourg-Saint-Maurice et de Moûtiers en 2022. Une fois effectués « nous pourrions penser à l'accueil en gare », selon la DG de Transfert Route Savoie.



#### Service Accès TER :

Service d'accueil et d'accompagnement gratuit pour monter et descendre du train, pour les personnes à mobilité réduite. À réserver 48h à l'avance par internet.

## Schéma de l'accessibilité des gares ferroviaires et des transports (TER et autocars) de : Chambéry, Albertville, Moûtiers, à Bourg-Saint-Maurice



Quelques exemples...



A **Moûtiers** l'accès extérieur est complexe : obstacles, pavés, absence de bande d'orientation et de signalétique, place PMR éloignée de la rampe.

« C'est quand même plus pratique d'avoir une place devant la rampe. Sinon on est sûr de tomber toujours sur quelque chose qui ne va pas... Une voiture garée sur le trottoir, un poteau ... »



A **Bourg-Saint-Maurice**, la gare est en bout de ligne. Tous les quais sont accessibles aux personnes en fauteuil, c'est un atout. Néanmoins, sur les quatre voies, on ne décompte que deux bandes podotactiles. Des obstacles au milieu des quais (poteaux) gagneraient aussi à être contrastés.

## 2.2. TRANSPORT : VENIR EN HAUTE-TARENTAISE

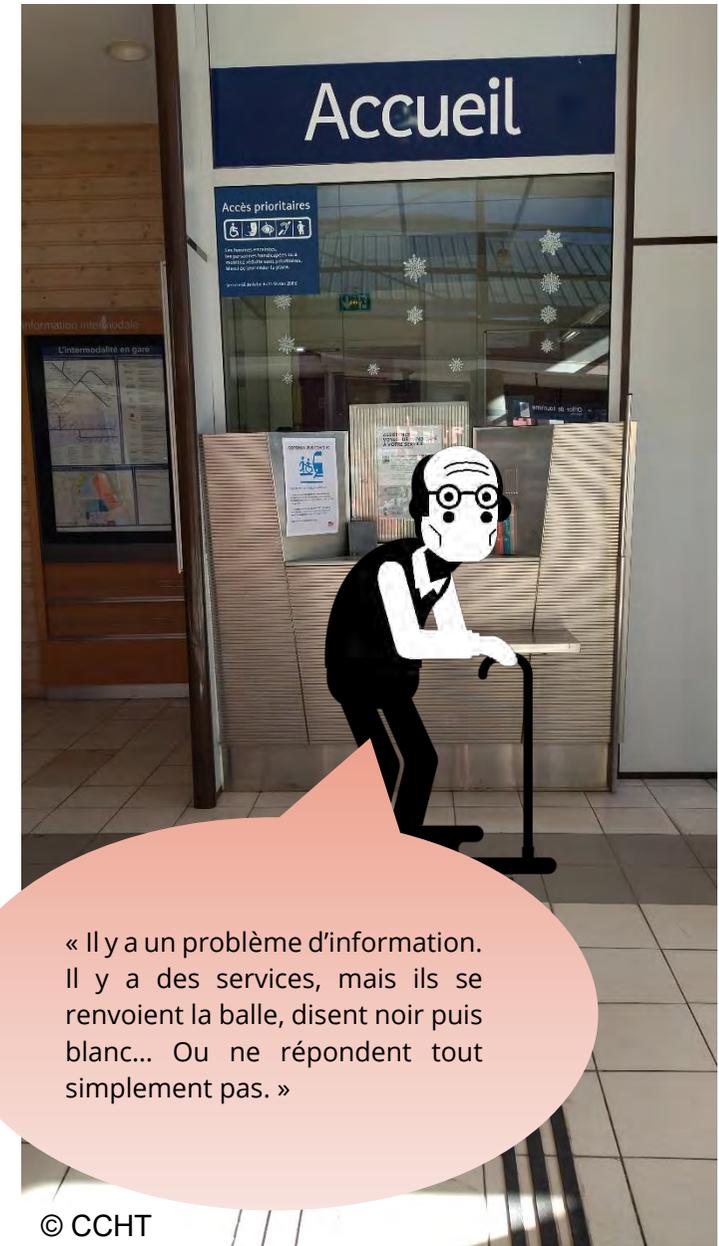


« Entre ce qui nous est notifié comme ce qu'on a droit et ce à quoi on accède, il y a deux mondes »

A **Bourg-Saint-Maurice**, une ligne de guidage amène à un guichet adapté. Cependant, **le guichet n'est pas exploité** : de l'autre côté, il n'y a pas d'ordinateurs, un carton qui bloque la vitre, un poste inefficace.

Le guichet d'accueil qui propose notamment des informations sur le service accessibilité est fermé le jour de la visite. D'après le personnel de la gare, il ouvre en hiver et parfois les week-ends.

Dans l'enceinte de la gare, des gros pylônes à la couleur du sol : compliqué à distinguer pour une personne qui a des troubles de la vision.



« Il y a un problème d'information. Il y a des services, mais ils se renvoient la balle, disent noir puis blanc... Ou ne répondent tout simplement pas. »

## Se déplacer en Haute-Tarentaise : vie quotidienne et tourisme

### 1. Trajets interurbains

Moyens de transport : autocars

Opérateur : Transdev Martin

Organisateur : La région Auvergne-Rhône-Alpes

Gestionnaire des gares routières : Transfert Route Savoie

4 itinéraires :

- Bourg-Saint-Maurice – Sainte-Foy-Tarentaise
- Bourg-Saint-Maurice – La rosière
- Bourg-Saint-Maurice – Val d'Isère
- Bourg-Saint-Maurice – Tignes

- Une prise en compte de l'accessibilité par la région et une volonté d'amélioration : par exemple, **la Région propose des carnets de voyage adaptés à tous les handicaps, certifié Facile à Lire et à Apprendre (FALC).**

- **Qu'en est-il de l'accessibilité des bus ?**

Pour répondre à cette question, une cartographie des allers-venues (1) permettra de visualiser des incohérences communicationnelles. Fin novembre l'opérateur et l'organisateur se mettent d'accord sur la version du Service Conseil de la Région : des conditions strictes de réservation (7 jours à l'avance pour un voyage uniquement le samedi). Finalement, début janvier, il apparaît que la mise à jour sur l'accessibilité des transports n'était pas arrivée au Service de la Région qui conseille les usagers : **à condition de réserver la veille, les bus sont accessibles tous les jours.**

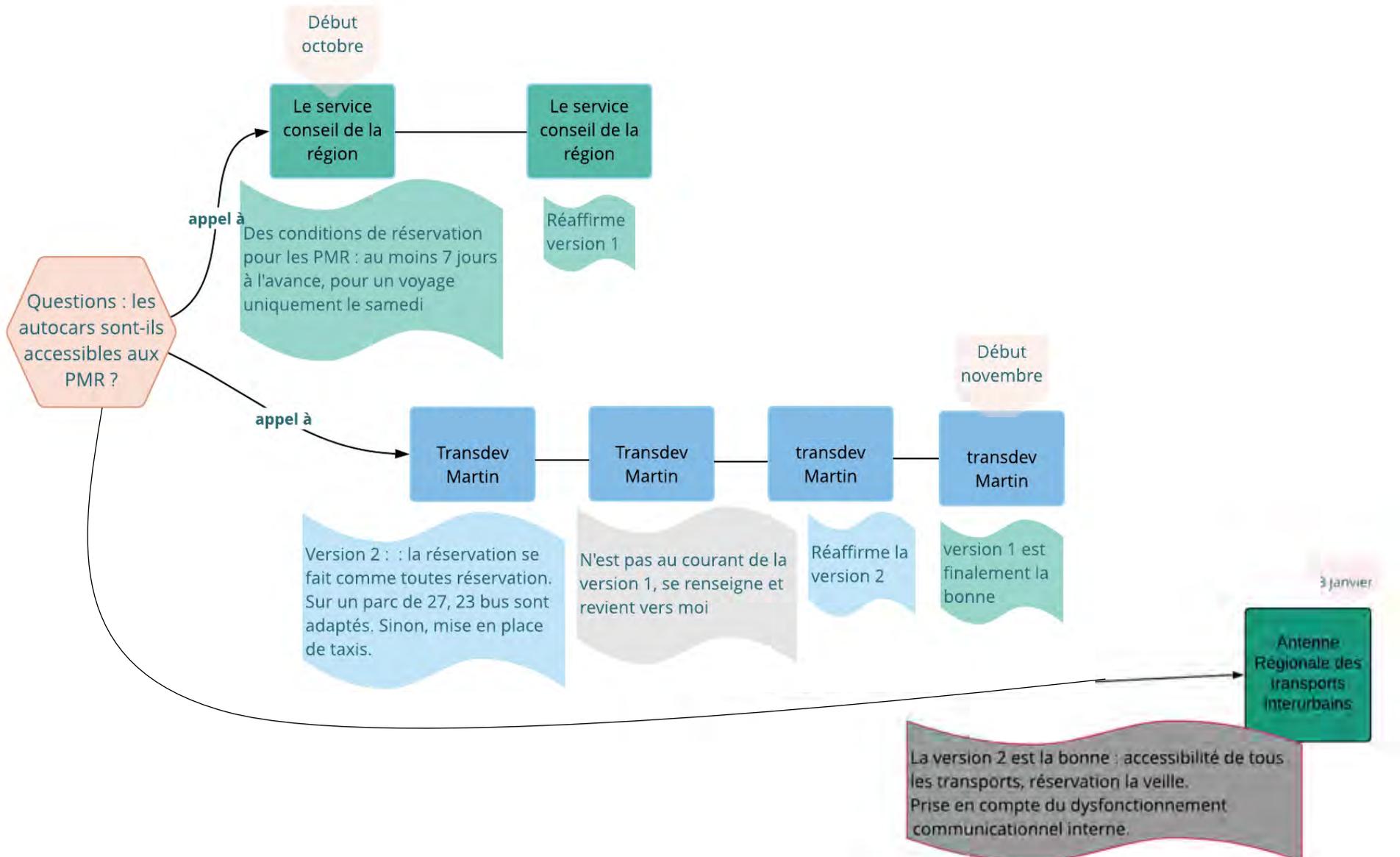
- **Et l'accessibilité des arrêts de bus ?**

De même, une cartographie permettra d'illustrer les va-et-vient entre les différents services potentiellement détenteurs de l'information (2).

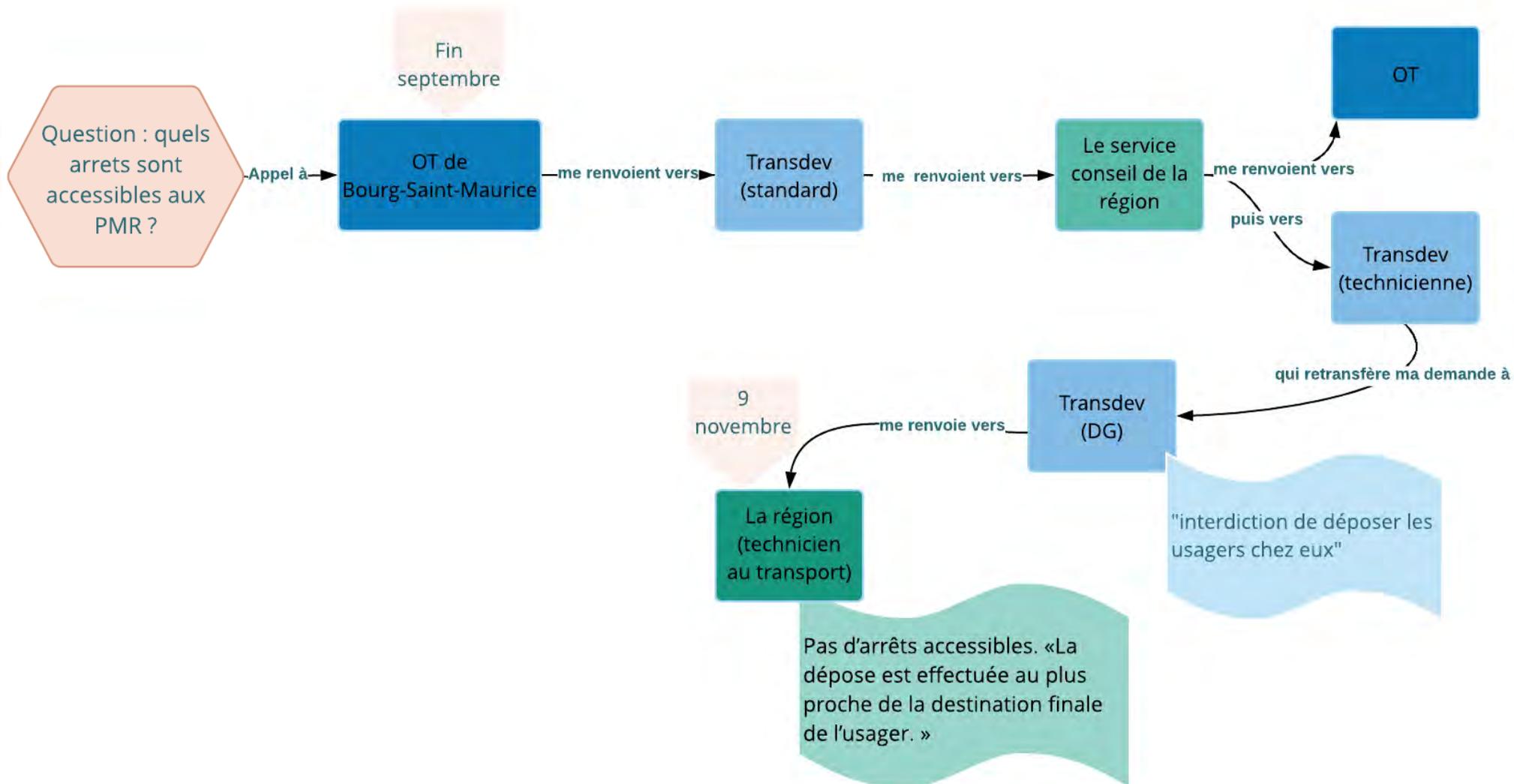


La démarche de prise d'information effectuée par la Chargée de mission est similaire à celle que ferait une Personne à Mobilité Réduite qui souhaite prendre les transports pour Tignes, Val d'Isère, La Rosière ou Sainte-Foy-Tarentaise au départ de Bourg-Saint-Maurice.

### (1) Accessibilité des transports : trois mois de quête d'informations



## (2) Accessibilité des arrêts : aucun arrêt accessible en Haute-Tarentaise



## 2. Trajets au sein des communes

### La Ronde :

- Selon Transdev, tous les bus sont accessibles.
- **Incohérences entre l'information diffusée et le ressenti des usagers** : accessibilité décrite comme aléatoire. « Cela dépend des chauffeurs et des bus ». Impact : les usagers PMR ne s'y risquent plus.

### Le funiculaire :

- Transport adapté
- Arrivée/ départ Arcs 1600 en fort dévers

### Les stations :

- Selon les responsables, techniciens des remontées mécaniques et les Offices de Tourisme : les navettes de toutes les stations respectent le cahier des charges en termes d'accessibilité, **« même si très peu de PMR les utilisent »**.
- **Ecart** entre l'information diffusée et le ressenti des usagers : les navettes des Arcs sont perçues inaccessibles aux fauteuils.

### Service Étoile :

- Transport social à la demande collectif et individuel : pour les personnes âgées et en situation de handicap. Tarif différentiel en fonction de la distance.
- Bus adapté de 9 places sans chauffeur mis à disposition des structures médico-sociales, associations du secteur travaillant auprès des personnes âgées et handicapées, et Communes du canton.



En 2020, **467 déplacements**.  
Sources : rapport d'activité 2020

« Souvent les personnes préfèrent venir avec leur véhicule personnel ou en taxi. Dans les navettes, c'est souvent bondé, il n'y a pas de places, ce n'est pas pratique. »

## 2.3. SYNTHÈSE DES TRANSPORTS

### Pour venir en Haute-Tarentaise

Alors que les gares ferroviaires et gares routières sont généralement accolées (sauf à Chambéry, mais l'emplacement de la gare routière est provisoire), on remarque **une rupture dans la chaîne de déplacement entre les deux structures** :

- Les gares ferroviaires disposent de moyens de compensation même si pour certaines on remarque un déficit d'aménagements.
- Les gares routières n'ont aucun moyen de compensation.

Gares Albertville :

A gauche la gare ferroviaire.

A droite, la gare routière : pas d'aménagements, des obstacles non identifiés.



Gare de Bourg-Saint-Maurice : sortie en direction de la gare routière. Des lignes de guidages jusqu'aux portes automatiques.

Arrivée dehors, la gare routière sur la gauche, fin des lignes de guidage et obstacles non détectables.

## Pour se déplacer en Haute-Tarentaise

- **Au niveau des trajets interurbains : des conditions d'accès à l'information fortement empêchées** par des dysfonctionnements communicationnels internes aux services.
- Des trajets intra-communaux et des initiatives locales qui répondent à un besoin de mobilité. Mais des **écarts entre les informations données par les opérateurs des transports et le vécu des usagers.**



Arrivée et départ du funiculaire aux Arcs 1600.

Un fort dévers qui limite l'aisance des circulations pour les personnes en fauteuil mais aussi les voyageurs avec des valises lourdes.



### Préconisations :

- **Uniformiser et communiquer l'information sur l'accessibilité des transports :** les Collectivités et Office de Tourisme doivent avoir une connaissance actualisée de l'accessibilité des transports. Cela afin de rendre l'information facilement accessible aux usagers et limiter leurs allers-retours entre les services. Possibilité d'intégrer un logo sur les rubriques informatives et les transports ; de diffuser l'information sur les sites internet.
- **Mise en accessibilité des transports et arrêts de bus.**

## 3. LOISIRS ET VIE LOCALE

3.1. PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

3.2. CULTURE ET SOCIAL

3.3. SPORT ET TOURISME

“ Grandir,  
découvrir,  
faire ”



# 3. LOISIRS ET VIE LOCALE

## 3.1. PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

### La petite enfance

#### RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Responsable : Anne-Laure MAITRE

Animatrice : Stéphanie ERIAT

#### Un relais pour les familles :

- Un espace d'information et de soutien : un soutien à la parentalité, informations sur les modes de garde, les aides financières, soutien dans les démarches administratives, etc.
- Un espace d'écoute et d'échanges : ateliers parents-enfants, soirées débats, conférences, projet d'un Lieu Enfant Parent en itinérance...

#### Et pour les assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile :

- Un espace d'information et de professionnalisation
- Des ateliers d'éveil et jeux proposés aux enfants accompagnés de leur assistant.e.s maternel.le.s ou gardes à domicile.



Animations en itinérance : bibliobus et histoires signées avec le RPE, la Ruchette et les écoles. Octobre 2021.

**Un lieu ressource :** une réelle connaissance et prise en compte des difficultés des familles qui ont un enfant en situation de handicap.

- Anne-Laure MAITRE utilise dans ses animations **la Langue des Signes Françaises (LSF)** et se forme régulièrement de manière personnelle.

Le Relais Petite Enfance fait partie du groupe de travail départemental Handicap initié par l'Etat, la Caf, le Conseil Départemental et la MSA :

- **Projet d'un Pôle Ressource Handicap**
- Portée au niveau du département par la Fédération des Œuvres Laïques 73
- Une possibilité pour la Haute-Tarentaise d'être représentée et de bénéficier pleinement de ce projet

### L'inclusion scolaire

La Haute-Tarentaise fait partie de l'Académie de Grenoble. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie (DSDEN 73) a un service dédié à l'école inclusive.

**L'école inclusive** : une priorité de l'éducation nationale. Plusieurs dispositifs et structures :

- Les ULIS (Unités Localisées d'Enseignement Scolaire) : pour des élèves dont le handicap ne permet pas une scolarisation en classe ordinaire.
- Les SESSAD (Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile)
- Unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux ou externalisés (au sein d'un établissement ordinaire)
- Les ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)
- Les SEGPA (les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
- L'APADHE (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École)



En raison d'un problème informatique, l'enseignante référente n'a pas été en mesure de fournir des données quantitatives sur le nombre d'enfants en situation de handicap en inclusion scolaire en Haute-Tarentaise. Au vu des informations des structures et services d'accompagnement à la scolarité, **on estime à une trentaine les élèves en situation de handicap sur le territoire.**

#### 1. SERVICES D'AIDE A L'INTEGRATION SOCIALE :

En Haute-Tarentaise, des dispositifs pour l'inclusion scolaire : **SESSAD et SSEF (Service de Soutien à l'Education Familiale) de l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds) et ULIS**. Le SESSAD Le Mousqueton ne figure pas dans la liste car il ne dispense pas d'accompagnement pédagogique.

- SESSAD DE L'INJS DE CHAMBERY

Pour **enfants dysphasiques** (troubles du langage oral). Suivi au niveau des lieux de socialisation des enfants (école souvent).

- Accompagnement pédagogique (enseignante) et éducatif (éducatrice spécialisée), parfois psychologique.

- Données à ce jour : deux élèves de CM2, l'un à l'école élémentaire du centre (3h/semaine éducation, 3h pédagogie), le second à Sainte Bernadette (2h éducation, 2h pédagogie).
- Un agrément pour 30 enfants : regroupement dans les locaux à Chambéry pour des enfants qui nécessitent un accompagnement notamment psychologique – pas d'enfants de Haute-Tarentaise (à mettre en lien avec l'éloignement).

#### - SSEF DE L'INJS

- Accompagnement jusqu'à 20 ans pour des **enfants sourds et malentendants**.
- Données à ce jour : aux Arc 1800, un enfant de CP (2h d'accompagnement pédagogique, 2h de codeuse). A l'école Sainte Bernadette, un élève en grande-section (2h pédagogie, 2h codeuse). A Val d'Isère, un élève en moyenne-section (2h enseignante, 2h 45 d'éducatrice compétence en Langue Parlée et Codée et en Langue des Signes Française).

## 2. L'UNITE LOCALISEE D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (ULIS) :

**1 ULIS** à l'école publique du centre à Bourg-Saint-Maurice :

- **12 places**, du CP au CM2
- Scolarisation d'enfants avec des troubles multiples
- En 2019, l'ULIS de l'école Ste Bernadette dédiée aux enfants avec TED (Troubles Envahissants du Développement) a fermé. Un manque pour les parents.



Les AESH peuvent dispenser une aide mutualisée (jusqu'à quatre enfants par AESH) ou individuelle selon la notification de la MDPH.

## 3. INCLUSION EN CLASSE ORDINAIRE :

Le nombre d'AESH par école et par enfant en Haute Tarentaise est à retrouver dans le graphique ci-dessous.

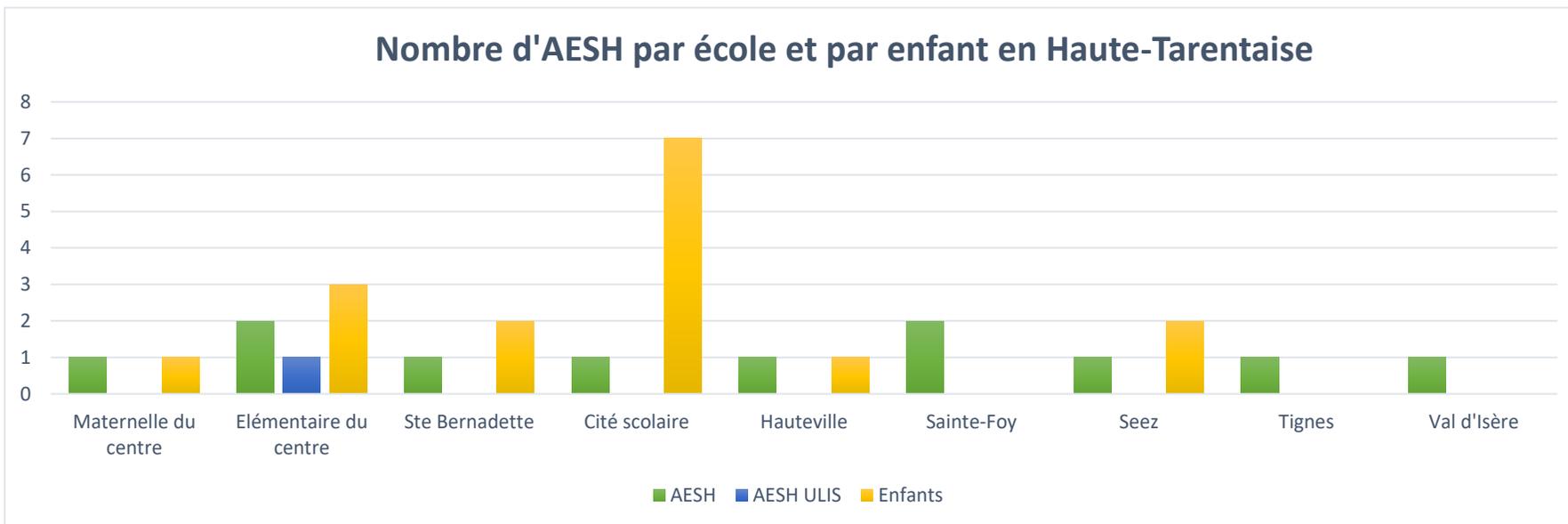
- Sur la Cité Scolaire de Bourg-Saint-Maurice, 7 enfants en situation de handicap sont accompagnés par une AESH.

« En plus des 12 élèves, il y a 2 ou 3 adultes dans la classe. Pour des enfants qui ont des Troubles Envahissants du Développement du type autisme, c'est compliqué. Pareil, les locaux ne sont pas adaptés : c'est une grande pièce, il n'y a pas d'espace calme. »

« L'année à Sainte Bernadette, ce fut le seul moment de répit. La seule année où c'était adapté pour mon fils. »

### 3.1. PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

- Les besoins à Tignes et Val d'Isère sont couverts cette année ; mais c'est un secteur compliqué. Comme tout le secteur de la Haute-Tarentaise, avec une complication supplémentaire pour les Communes du haut, où **très peu de personnel** acceptent de s'y rendre, en raison de l'éloignement géographique.



- A Villaroger, un élève en situation de handicap mental est scolarisé. **La Commune a choisi de doubler le nombre d'ATSEM** (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour un meilleur encadrement : 2 ATSEM pour 16 élèves.

## 4. TRANSPORTS DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour le secteur de la Haute-Tarentaise seule, **8 élèves transportés pour 6 circuits de transport scolaire** :

- Les établissements desservis sont : l'École primaire du centre de Bourg-Saint-Maurice (2 élèves), EREA Le Mirantin Albertville (1 élève), Ecole primaire Pierre Borrione de Aime (1 élève), Collège Jean Rostand de Moûtiers (3 élèves), LEP Le Grand Arc Albertville (1 élève).

## 3.1. SYNTHÈSE PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

- **Le Relais Petite Enfance** : un service qui s'affirme comme lieu ressource pour les parents avec des petits en situation de handicap. Une réelle sensibilisation à la problématique de l'invisibilisation des handicaps auditifs, visuels, cognitifs : des compétences à valoriser.
- **Pour l'inclusion scolaire : un manque de dispositifs** dans toute la Haute-Tarentaise et des Communes du haut qui subissent particulièrement leur position géographique :
  - Une seule classe ULIS à Bourg-Saint-Maurice, avec seulement 12 places.
  - Deux SESSAD avec une limitation en termes de places et de déplacements.
  - Pas d'autres dispositifs, du type ITEP ou SEGPA pour les adolescents.
  - Une difficulté pour trouver des AESH, particulièrement à Val D'Isère et à Tignes.
- Une vraie peine pour les parents pour récolter des informations. **« Il n'y a pas d'interlocuteurs. En tant que parents, on est dans un flou, il faut se débrouiller. Pour certaines informations, il m'a fallu des années avant de les avoir. »**

« Une fois on m'a dit « vous savez il y a des solutions : à Albertville, il y a une super classe ». Vous mettez votre enfant dans le taxi tous les matins : vous vous voyez faire ça vous ? 4 ans l'enfant, 4 ans. »

### Préconisations :

- **Communiquer les informations : brochures, sites internet, relais et antennes d'information** au sein des services de la Communauté de Communes pour les parents de tout petits et les jeunes confrontés au handicap.
- Valoriser les compétences et les projets du Relais Petite Enfance en matière de handicap (communication site internet, formations LSF, etc.).

# 3. LOISIRS ET VIE LOCALE

## 3.2. CULTURE ET SOCIAL

### Les services de la Communauté de Communes

#### SERVICE JEUNESSE

Responsable : Jérôme KERJEAN

Responsable PIJ : Odile CARTIER

Animatrice : Ophélie BERNARD

Point Information Jeunesse (PIJ) : accueil des jeunes du lundi au vendredi. Lieu d'information, de sensibilisation, d'animations, espace numérique, accompagnement au passage du BAFA, etc.

- Deux jeunes en situation de handicap (mental et visuel) ont été reçu.
- Projet éducatif comprend une dynamique inclusive. Volonté d'accueillir, de recevoir les jeunes en situation de handicap, mais perçu comme compliqué.
- Problématiques identifiées par le Service : **manque de personnel et d'information sur le handicap.**



« Pour favoriser l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap, porteur d'un trouble ou d'une maladie chronique, les familles plébiscitent avant tout la formation du personnel encadrant les enfants. Elles sont 78% à citer cette réponse.

Les autres adaptations nécessaires sont le renforcement de l'équipe encadrant les enfants (42%), et l'intervention d'un professionnel du champ médico-social pendant le temps d'accueil (36%).

Pour 23% des familles, ce sont des installations spécifiques et/ou du matériel spécialisé qui sont nécessaires, pour 16% ce sont les locaux qui nécessitent d'être aménagés, et pour 16% également c'est le recours à un professionnel médical pendant le temps d'accueil des enfants qui faciliteraient l'accès aux loisirs. »

Sources : Enquête UDAF 2020 « Handicaps, troubles, maladies chroniques et parentalité »

### ECOLE DE MUSIQUE

Responsable : Richard LOUKIA

Suivi scolaire : Catherine THIRARD

Secrétariat : Lara GARRIOCK

Des aménagements au cas par cas (agrandissement des partitions, cours en individuel, réduction du temps de cours, etc.).

- Des personnes en situation de handicap auditif, visuel et cognitif (enfant « dys ») reçues.
- Formations possibles : passées par un professeur pour l'encadrement des enfants « dys ».
- Dans le bilan à dresser pour le Conseil Départemental : questions sur la **possibilité d'accueil des handicaps**.

### RELAIS PETITE ENFANCE

Organisation d'ateliers d'éveil et jeux proposés aux enfants accompagnés de leur assistant.e.s maternel.le.s ou gardes à domicile :

- **Utilisation de la Langue des Signes Française** dans certaines animations : une démarche inclusive.
- **Donner une place à ces handicaps que l'on dit « invisibles »** : handicap auditif, visuel, cognitif, mental. Exemples : histoires signées et chantées avec la Ruchette en itinérance, comptines signées à la médiathèque de Sééz.



### SERVICE ETOILE

Coordination de la Semaine Bleue avec les partenaires et structures du territoire (médiathèque, EHPAD, etc.) : évènement national à l'automne.

- Animations sur 7 jours
- **Créer du lien entre les générations, faire participer les seniors, sensibiliser le grand public.**
- Dans les anciens locaux : tenu d'un « café papote » : créer du lien social, espace d'animation et de prévention, etc.

Une journée dans la semaine bleue. Octobre 2021.

## Les lieux et activités culturels par commune

42% des familles concernées ont inscrit leur enfant dans un club ou une association contre 73% parmi l'ensemble des familles savoyardes.

« La non fréquentation des clubs et associations est principalement liée à la difficulté de trouver des activités adaptées au handicap, au trouble ou à la maladie de l'enfant (réponse citée par 44% des familles), suivi de l'appréhension de confier son enfant à des encadrants non spécialisés (30%) ainsi qu'à une organisation trop compliquée (28%). »

### BOURG-SAINT-MAURICE

#### Lieux

Selon la déclaration AD'AP, 5 ERP à fonction culturelle :

- Accessibles à tous : la ludothèque/médiathèque, l'école de musique, l'office de tourisme, l'église
- Non accessible : le club loisirs

#### Activités

##### Association La Ruchette :

- Créée en 2019, siège social à Bourg-Saint-Maurice. Locaux inaccessibles mais souhait de changer. Problématique des subventions.
- Axes : développer les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels pour le « mieux-vivre ensemble » sur le territoire ; lutter contre l'isolement avec des activités en itinérance. Circulation de la culture dans toute la Tarentaise (passage en bibliobus avec comptines en LSF avec le RPE, etc).

##### CCAS :

- Projets avec l'association Coup de Pouce et La Ruchette (jardins partagés).

##### Office de Tourisme :

- Indiqué sur le site de l'OT comme activités accessibles aux personnes en situation de handicap : plasticienne et art-thérapeute, Bowling 1800, Cinéma cœur d'or, ateliers de création.
  - Pas de précision par rapport au type de handicap : y-at-il des moyens de compensation mis en place pour tous les handicaps ?

## SEEZ



### *Histoires et comptines en Langue des signes*



Animation 0-3 ans  
**JEUDI 25/11**  
**10H15**



Pour les familles et les assistants.es. maternels.les.

En partenariat avec le RAM de Haute Tarentaise

Sur inscriptions à la Médiathèque de Séez

Tél : 04 79 41 98 85 - mediatheque@seez.fr

GRATUIT



### Lieux

Selon la déclaration AD'AP, 5 ERP communaux à fonction culturelle :

- Accessibles à tous les types de handicap : le musée St-Eloi (fonctionnel), la médiathèque, l'église, la mairie Bis où on retrouve le Point information.
- Non accessible : la Maison des Artisans
- Un ERP privé souvent cité par les usagers : la filature Arpin inaccessible.

### Activités

#### Point information :

- Pas d'information sur l'accessibilité des espaces culturels.

#### La Maison d'Emilien :

- Très active sur le volet culturel. Cette année : des projets tournés vers la sensibilisation, la connaissance du handicap (journées parcours en fauteuil avec les écoles, diffusion de films sur la surdité, comptine en LSF avec le RPE, etc).

#### L'espace St Eloi :

- Musée accessible par la partie haute (ascenseur à l'intérieur pour rejoindre la partie basse). Problématique du cheminement extérieur en cours d'étude.

#### L'hospice du Petit Saint-Bernard :

- Hébergement, restaurant, expositions accessibles.

#### Le jardin botanique alpin « La Chanousia »

## MONTVALEZAN

### Lieux

Selon la déclaration Ad'AP, 4 ERP communaux à fonction culturelle :

- Accessibles à tous : l'église, l'OT de la Rosière et des Eucherts
- Non accessible : le cinéma

### Activités

#### Association des jours heureux :

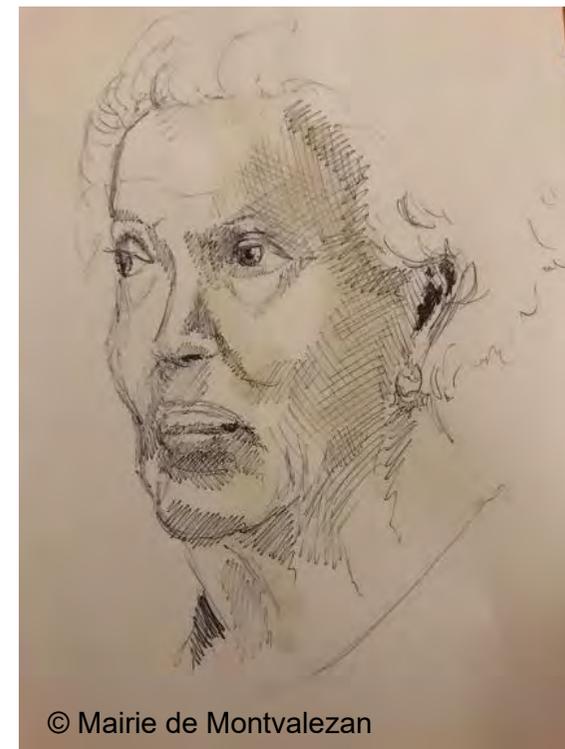
- Club intergénérationnel. Voyages, sorties, repas.  
Remarques : intergénérationnel compliqué.

#### CCAS :

- Service Civique : mission de proximité auprès des aînés.

#### Office de Tourisme :

- Un pictogramme signale si l'activité est adaptée aux PMR.
- Un **état des lieux** par types de handicap en cours de réalisation auprès des prestataires de la station.



© Mairie de Montvalezan

## VILLAROGER

### Lieux

Selon la déclaration des Ad'AP, 2 ERP à fonction culturelle :

- Non accessibles : les deux églises

## SAINTE-FOY TARENTEISE

### Lieux

Selon les Ad'AP, 2 ERP à fonction culturelle :

- Accessibles pour tous : église et OT

### Activités

#### Association les Marmottes :

- Surtout des personnes âgées. Loisirs, jeux, bal, randonnées.

#### Office de Tourisme :

- Aucune information sur des activités accessibles aux PMR.

## VAL D'ISERE

### Lieux

Selon les Ad'AP, 3 ERP communaux à fonction culturelle :

- Accessibles pour tous : médiathèque, église.
- Non accessible : OT

### Activités

#### CCAS :

- Organisation d'activités hebdomadaires (cuisine, yoga, etc.)

#### Office de Tourisme :

- Aucune information sur des activités accessibles aux PMR.

## TIGNES

### Lieux

Selon les Ad'AP, 4 ERP communaux à fonction culturelle :

- Accessibles : le cinéma, l'église des Boisses
- Non accessibles en l'état actuel : deux églises.

### Activités

#### CCAS :

- Organisation d'activités mensuelles. Organisation d'une journée de sensibilisation au handicap le 3 décembre.

#### Office de Tourisme :

- Indiqué sur le site de l'OT comme activités culturelles accessibles : bibliothèque, Tignes excursions.
  - Pas de précision par rapport au type de handicap : y-at-il des moyens de compensation pour tous les handicaps ?

## 3.2. SYNTHÈSE : CULTURE ET SOCIAL

Une accessibilité à la culture problématique en Haute-Tarentaise : **peu d'activités et de lieux culturels accessibles à tous**, plus particulièrement dans les communes du haut. Mais des services et organismes qui promeuvent la diffusion culturelle pour tous :

- **Service Etoile** : coordination d'animations pour la semaine bleue.
- **Relais Petite Enfance** : organisation et coordination d'animations en LSF.
- **La Ruchette** : des activités inclusives, novatrices et itinérantes qui desservent toutes les communes. Lien avec le RPE.
- **La médiathèque La Maison d'Emilien** : animations de classes ; thématique annuelle du handicap. Lien avec le RPE.

« Quand on arrive dans des activités ordinaires, parfois on sent qu'on gêne, qu'on ne sait pas quoi faire de nous, ou comment. Alors il y a aussi de l'auto-exclusion. ».

Des exemples probants de l'absence d'adaptations en matière de culture :

- **La journée européenne du patrimoine** : en Haute-Tarentaise, sur 27 sites répertoriés, deux sont signalés accessibles.
- **L'Association des Paralysés de France** : un groupe relais à Moûtiers, pour « rompre l'isolement ». Pas d'antenne en Haute-Tarentaise.

### Préconisations :

- **Formation des personnels des services publics** : la première étape pour rendre les activités culturelles accessibles à tous.
- **Organisation de projets en lien avec les acteurs clés du territoire** (médiathèque de Séez, la Ruchette, le Parc National etc.) : par exemple, un « mois de sensibilisation et d'informations sur le handicap ».

# 3. LOISIRS ET VIE LOCALE

## 3.3. SPORT ET TOURISME

La Haute-Tarentaise présente une **caractéristique montagnarde** qui participe pleinement à l'attractivité touristique :

- 130 000 lits touristiques et 17 000 lits dits « froids »
- Un territoire reconnu pour ses stations d'hiver : Val d'Isère, Tignes, Les Arcs-Villaroger, La Rosière, Sainte-Foy-Tarentaise.
- Une stratégie actuelle du « quatre saisons » : des projets et infrastructures qui en attestent.
- Des Offices de Tourisme présents dans toutes les stations et à Bourg-Saint-Maurice.

Le sport et le tourisme en matière de handicap en Haute-Tarentaise :

- **Le Parc national de la Vanoise** : engagé dans une démarche d'accessibilité pour tous. Accompagné notamment par Agate et le Conseil départemental :
  - **Des animations adaptées** : sorties adaptées à la déficience visuelle et motrice
  - **Des sites aménagés** : refuges avec chambre accessible, prêt de matériel dans certains refuges (fauteuil tout chemin Hippocampe et fauteuil électrique tout-terrain Quadrix)
- **Les jeux paralympiques de 1992** organisés à Tignes.
- Le **handiski** très bien développé en matière d'écoles qui dispensent des cours, d'accessibilité des domaines skiables, d'associations spécialisées.
- **Des événements** sportifs adaptés (géofestival, cyclocoeur...)



### La démarche « confort d'usage » :

Développée en Savoie par le Conseil départemental et Agate. Un sujet transversal et une composante de tout projet et service, qui place l'utilisateur au sens large (nous tous) comme priorité. Traiter l'accessibilité avec un positionnement très ouvert : pour tous les publics. Exemple : le développement des Promenades Conforts. Une Promenade Confort à Bourg-Saint-Maurice, d'autres projets en Haute-Tarentaise.



En lien : travail sur **l'offre handi-tourisme** des territoires. Sur toute la Savoie, 25 territoires engagés, dont 21 stations de ski. En Haute-Tarentaise : l'OT de la Rosière et l'OT de Tignes. Adhésion à une charte avec pour objectif de développer les offres de confort d'usage.

## BOURG-SAINT-MAURICE

### Informations des Offices de Tourisme sur l'accessibilité

Au niveau du site internet de l'Office de Tourisme, une page « tourisme et handicap ». Les informations seront davantage détaillées prochainement. En l'état actuel, sont recensés :

- **Les hébergements** : 7 résidences et hôtels identifiés comme accessibles.
  - Pas de précision sur l'accessibilité des logements : pour tous les types de handicap ?
- **L'accès à la station** : toutes les lignes, navettes et funiculaire désignés comme accessibles. Des places PMR dédiées dans les parkings.
  - Selon les usagers, les navettes des Arcs ne sont pas accessibles aux fauteuils.
  - Un déficit de places PMR sur les Arcs.
- **Le handiski** : redirection vers l'association Handiarcs. 7 ESF mentionnés pour du handiski.
  - Il pourrait être fait mention d'une autre association : Handiski Les Arcs.
- **Les autres activités accessibles** :
  - Centre nautique de Bourg-Saint-Maurice et la piscine Arcs 1800.
  - 5 guides et accompagnateurs conseillés.
  - 5 « autres activités » (deux ateliers de peinture, Centre équestre, Cinéma, Bowling).
  - Pas de précision des aménagements.
- **Les services** : 16 restaurants identifiés accessibles.
  - Pour les restaurants d'altitude : pas de précision sur un éventuel prêt de fauteuil.



Labellisation « flocon vert » en décembre 2020. Actions menées dans le volet « handicap » :

- Prise en compte des personnes en situation de handicap au niveau des aménagements de la station
- Un inventaire des restaurateurs et hébergeurs accessible
- Des tarifs réduits sur les forfaits pour les PMR et leur accompagnant.
- Redirection vers l'association Handi'Arcs
- Des activités hivers accessibles et identifiés par un pictogramme sur le site internet hiver.

## L'accessibilité des stations

Sur l'accessibilité des Arcs, **se reporter aux cartographies en annexe (3.2.)**. En résumé :

- Les Arcs 1600 une station peu accessible en termes de commerces.
- Les Arcs 1800 non accessibles au niveau des commerces, caisses des remontées, sanitaires.
- Les Arcs 1950 bien adaptés, hormis l'office de tourisme.
- Les Arcs 2000 une station bien adaptée pour les PMR.

« Parfois aux Arcs, certains arrêtent carrément les remontées mécaniques alors qu'il ne faut surtout pas faire ça ! Il faut juste les ralentir. »

## L'accès aux remontées mécaniques

Exploitées par Arcs Domaine Skiable. Contact : Céline CROSSMAN, assistante de direction. Pas de possibilité de rencontre/visite de terrain.

- **L'accessibilité des remontées mécaniques : toutes les remontées mécaniques sont autorisées aux PMR.**
  - Pas de précision par rapport aux différents types de matériel : les téléskis par exemple sont généralement inaccessibles aux tandems. Information à clarifier en interne pour répondre au mieux aux interrogations des usagers.
- **Tarif différentiel** pour les skieurs et leur accompagnant.
- **Le personnel** : ouverture d'un filet sur le côté pour faciliter le passage. Pas d'information spécifique sur la conduite à tenir face aux skieurs en situation de handicap.
  - Un accès soumis au repérage et à l'attention du personnel.
  - La conduite à l'égard des skieurs en situation de handicap n'est pas clairement définie en interne.
- **Pas de matériel proposé** (fauteuil pour accès aux sanitaires, tapis d'accès...).

## Ecoles de ski et handiski

- **ESF Arc 2000, 1950, 1800 :**
  - 3 moniteurs habilités pour accompagner tous les types de handicap
  - Locaux accessibles
  - Utilisation du matériel de Handiski Les Arcs
  
- **ESI Arc Aventures :**
  - 1 moniteur habilité pour accompagner tous les types de handicap. Concernant le handicap mental : d'autres moniteurs expérimentés.
  - Le moniteur a son propre handiski (une seule taille possible)
  - Locaux accessibles
  
- **Evolution 2 Arc 2000 :**
  - 1 moniteur formé au pilotage
  - Pas de matériel, emprunt à Handi'Arcs
  - Locaux accessibles
  
- **Spirit : ?**
- **Privilège : ?**
- **Initial Snow : ?**

Dans les formations du diplôme d'état de moniteur de ski : une partie sur l'encadrement des « publics particuliers », dont le handicap mental.



## Les associations sportives adaptées

### Handiski Les Arcs :

- Président : Alexis brun, moniteur à Arc 2000
- Une association montée en partenariat avec les ESF des Arcs
- Mission : acheter du matériel **pour le prêter aux écoles et aux particuliers**. Sous condition d'avoir un certificat d'aptitude de pilotage. Une petite participation financière est demandée car c'est du matériel acheté à titre personnel par les moniteurs.
- Objectif : **donner la possibilité aux particuliers de skier sans être nécessairement accompagné.**
- Deux moniteurs agréés par Teissier qui peuvent délivrer l'accréditation.
- Matériels : stabilo pour les personnes amputées, deux tandemskis, deux dualskis loisirs, 1 tempodual, un aces (pour les débutants), un kart ski, et des chasubles et oreillettes pour les personnes avec des troubles visuels.
- Des moniteurs qui connaissent les hébergements, services accessibles et pratiques pour les PMR. Sollicités par des particuliers pour leur indiquer ce type d'information.

### Handi'Arcs :

- Président : Emmanuel Chamiot
- Association sportive à but non lucratif
- Propose des **sorties ski adaptées à tout handicap** sur le domaine des Arcs, de Villaroger, de Pesey-Vallandry et de Sainte-Foy Tarentaise grâce à des fauteuils ski pilotés par une quinzaine de bénévoles.
- Prêt de matériel aux écoles de ski des Arcs, de Villaroger et de Peisey-Vallandry, mais pas aux particuliers.
- Formation aux écoles : initiation au matériel (pilotage) et initiation à l'accompagnement des personnes déficientes visuelles et auditives (codes).
- **OT de Bourg-Saint-Maurice leur renvoie des clients pour qu'ils les redirigent directement vers les prestataires.**

## SEEZ

### L'accessibilité selon le Point Information

➤ **Les hébergements :**

Sur la brochure des pictogrammes signalent l'accessibilité :

- Pas de chambre d'hôte accessible
- 2 hôtels restaurants accessibles
- Autres hébergements : Camping : accessibilité « partielle »  
Auberge de jeunesse : 1 chambre  
Auberge l'hospice du petit St-Bernard : 1 chambre
- 3 meublés de tourisme

○ Une problématique récurrente dans la mention « accessible » : **pas de précision par rapport au handicap**. L'hôtel restaurant Le Belvédère par exemple est bien aménagé pour les handicaps visuels (marches contrastés, signalétique, éclairage...) mais ne figure pas dans la liste des hôtels accessibles, certainement car il ne dispose pas d'adaptation pour les personnes en fauteuil.

➤ **Les activités accessibles :**

Pas de pictogramme ni d'information par rapport à l'accessibilité des activités.

### Le handiski

- Possibilité de rejoindre la station de la Rosière par le télésiège des Ecludets.

« Quand on parle d'accessibilité on voit toujours des personnes en fauteuil, des marches, des rampes... Mais il y a la personne avec un trouble visuel qui voudrait aussi pouvoir se repérer, voir les informations grossies, les obstacles par terre signalés... Il n'y a pas que les fauteuils qui vivent des situations handicapantes. »

« L'hospice du petit Saint-Bernard et le jardin Botanique alpin « La Chanousia » sont des espaces touristiques accessibles aux PMR. »

## MONTVALEZAN-LA ROSIERE

### Informations des Offices de Tourisme sur l'accessibilité

- Des brochures d'animation qui signalent les activités adaptées : pictogramme fauteuil.
  - Pour tous les types de handicap ?
- Pas de filtre « accessible » pour les hébergements.
- En cours de réalisation : un **état des lieux des prestations accessibles** sur la station avec le détail des aménagements par type de handicap. Objectif : prendre en compte le handicap dans les informations diffusées.

### L'accessibilité de la station

La Rosière et les Eucherts, des stations bien adaptées : cheminement réalisé, sanitaires accessibles, OT accessibles. **Se reporter aux cartographies en annexe (3.5).**

- **La Maison du Ski** : réelle prise en compte du handicap. Signalétique, sanitaires adaptés, places PMR, ascenseurs, bureaux d'accueil à hauteur.
- **Des navettes adaptées** : signalétique mise en place (poussette, fauteuil, personne âgée).

### L'accès aux remontées mécaniques

Exploitées par le Domaine skiable de la Rosière. Visite de terrain avec Morgane ZAVEC.

- **Les remontées mécaniques** : **tout le domaine skiable de la Rosière accessible à tous les sièges handicapés**, sauf pour des modèles habituels (modèle yéti 1 et 2, modèle concept ski 2). Limitation au niveau du téléski qui rejoint le domaine skiable de la Thuile : accessible qu'en ski autonome. L'espace San Bernardo limité par **des remontées inaccessibles** côté Italie.

- **Tarif différentiel** pour les skieurs et leur accompagnant.
- **Le personnel des remontées mécaniques** : le « bon sens prévaut ».  
Exemple : passage toléré par les couloirs prioritaires.
  - Un accès soumis au repérage et à l'attention du personnel.
  - La conduite à l'égard des skieurs en situation de handicap n'est pas clairement définie en interne.
- **Pas de matériel proposé** : pas d'utilité à prêter des fauteuils car des sanitaires en intérieur.

## Les écoles de ski et le handiski :

- **ESF La Rosière** :
  - Matériel : deux fauteuils ski (pour handicap important), 2 dualskis (pour débutant), 1 uniski (bon niveau). Pas de matériel pour le handicap visuel.
  - 5 moniteurs formés avec le syndicat national des moniteurs.
  - Un tarif différent car prêt de matériel.
  - Locaux accessibles (ascenseur), matériel au niveau du front de neige.
- **Evolution 2** :
  - Pas de fauteuil ski, mais des oreillettes (handicap visuel).
  - Nombreux accompagnements de personnes avec handicap mental.
  - 2 moniteurs ont suivi une formation spécifique sur le handicap visuel.



© CCHT

A la maison du ski : une signalétique inclusive

## Activités toute saisons :

➤ **Le plan de l'arc :**

Aire de loisirs (snack, boulodrome, etc.) complètement accessible.

➤ **Luge :**

Caisses, snack, sanitaires adaptés.

Sur l'activité en elle-même : marche de 20 cm et des cailloux mais un personnel qui a déjà été amené à accompagner des personnes avec poussettes, en fauteuil et avec déficience visuelle.

➤ **Camping :**

Restaurant accessible. 2 douches/sanitaires PMR dans l'espace loisirs. Pas de bungalow adapté, mais une possibilité de placer, sur demande, une rampe (pas de modification possible du logement).



© Mairie de Montvalezan

Un appel à projet de la mairie pour le plan de l'Arc : une communication inclusive

## SAINTE-FOY-TARENTOISE

### Informations de l'Office de Tourisme sur l'accessibilité

- Locaux accessibles. **Pas d'information sur l'accessibilité des activités et des hébergements.**

### L'accessibilité de la station et des remontées mécaniques

Exploitée par le groupe Loisirs Solutions. Rencontre avec Christian VIGEZZI, directeur de site.

La station de Sainte-Foy-Tarentaise comporte un sanitaire PMR au niveau des caisses, et deux dans des restaurants d'altitude. Les caisses ne sont pas à hauteur et le cheminement pour y accéder est pentu. Au niveau au-dessus, l'accès au front de neige et aux commerces est facile. **Se reporter aux cartographies en annexe (3.6.).**

- **Des navettes adaptées**
- **Les remontées mécaniques : tout le domaine skiable accessible à tous les sièges handicapés.**
- **Tarif différentiel** pour les skieurs et leur accompagnant.
- **Le personnel** : certification ISO (normes spécifiques en matière d'accueil des personnes en situation de handicap).
- **Pas de matériel proposé**

### Les écoles de ski et le handiski

- **Snocool** : pas de matériel pour du ski assis mais un accueil régulier de personnes en situation de handicap mental.
- **Esf** : pas de matériel pour du ski assis mais un accueil régulier de personnes en situation de handicap mental.

## VAL D'ISERE

### Informations des Offices de Tourisme sur l'accessibilité

- Multiples tentatives pour rencontrer un responsable/référent.
- **Locaux non accessibles** : pas de cheminement tactile/ visuel, escaliers. Sonnette en bas des escaliers.
- Sur le site : **pas d'information** relative à l'accessibilité des hébergements ou des activités. Sur le handiski : redirection vers l'association handisport de Val d'Isère.
  - En interne : une liste des prestataires de la station qui comporte une section « accès handicapé ». Possibilité de rediriger les personnes si elles contactent l'OT.
  - Cependant : pas de précision par rapport au type de handicap et aux aménagements spécifiques.

### L'accessibilité de la station

Des cheminements aux commerces : une station relativement bien adaptée. Des services néanmoins essentiels à améliorer : ESF, OT, mairie. **Se reporter aux cartographies en annexe (3.8.).**

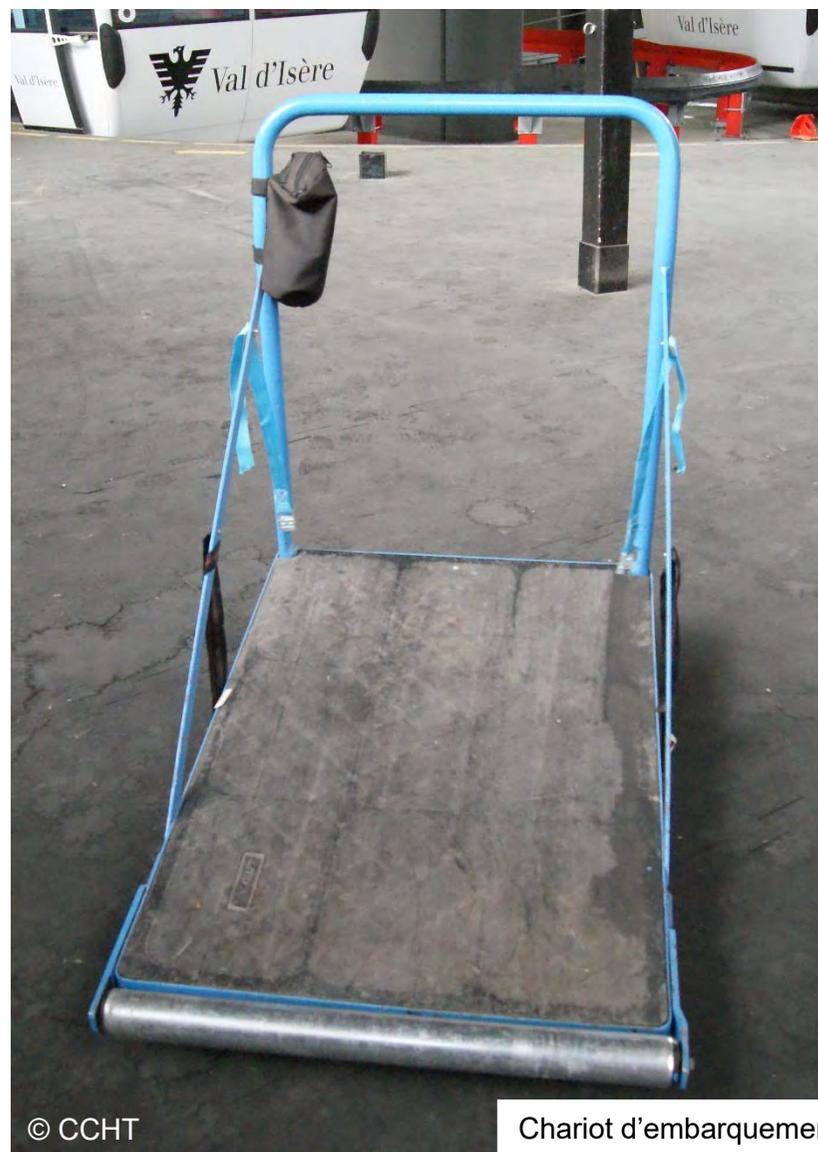
Des navettes accessibles mais peu utilisées par les handiskieurs : « il y a beaucoup de monde, ce n'est pas pratique. »

### L'accès aux remontées mécaniques

Exploitées par la Société des Téléphériques de Val d'Isère. Présentation de la société avec Olivier SIMONIN, DG. Visite de terrain avec Charlotte CERDAN, assistante direction des opérations.

- **Les remontées mécaniques** : **tout le domaine skiable est accessible**. Trois remontées mécaniques non accessibles (funiculaire, télécabine du vallon, un télési), mais possibilité de rejoindre les pistes desservies par d'autres RM.

- **Tarif différentiel** pour les skieurs et leur accompagnant.
- **Le personnel des remontées mécaniques :**
  - Guide du personnel : des consignes qui présentent les différents équipements handiski, le cadre réglementaire et les bonnes pratiques de l'accueil des handiskieurs.
  - Une personne référente pour l'évacuation des handiskieurs : formée à la Langue des Signes Française (LSF)
- **Matériels proposés :**
  - **Matériels complémentaires pour les accès RM :**
    - Sièges de transfert pour l'accès aux télécabines et au téléphérique
    - Fauteuils roulant pour le lounge et les sanitaires
    - Skis à roulettes de fabrication STVI
    - Chariot d'embarquement de fabrication STVI
    - Tapis astroturf (facilite l'accès), matériel d'évacuation.
  - Projet de livret d'accueil en cours : présentation des massifs, toilettes publiques, peut-être un détail des remontées mécaniques (plus ou moins simples d'utilisation, selon le matériel utilisé, etc.)
  - Nouvelle signalétique sur les remontées indiquant l'accès ski-assis.



© CCHT

Chariot d'embarquement STVI

➤ **La STVI engagée dans une démarche d'accessibilité :**

- Echanges avec l'association Handisport de Val d'Isère au sujet de l'aménagement des appareils, du stockage des équipements, etc.
- Accueil et échange avec un groupe handiski en 2019.
- Point de vigilance identifié : arrivé des antis sous-marinage et incompatibilité avec certains fauteuils ski.



## Les écoles de ski et le handiski :

### ➤ **ESF Val d'Isère :**

- Matériel : 1 uniski et 1 dual ski
- 15 moniteurs formés
  - Locaux non accessibles : sonnette placée en bas des escaliers, très haut.

### ➤ **Evolution 2 :**

- Un tampo duo
- 2 moniteurs formés
  - Locaux non accessibles

### ➤ **Mouten master :**

- Pas de moniteur formé mais un moniteur en ski guide

### ➤ **Ski lesson.com :** 1 moniteur formé

### ➤ **Oxygène :**

- 1 dualski avec plusieurs tailles de fauteuil. Pas de matériel pour handicap visuel (pôle handiski à la Plagne qui peuvent en prêter mais très peu de demandes).
- 5 moniteurs formés

### ➤ **1 moniteur indépendant :** accompagnement ski assis du type dual et uniski.

## Activités adaptées :

Selon le document interne à l'OT, les activités avec « accès handicapé » :

- Chien de traineau, Patinoire, Centre aqua sportif, Bowling, yoga, Ferme de Adroit, Hélicoptère, Bridge, Rafting, Via ferrata, Centre équestre
  - Une information qui mériterait d'être diffusée (site internet, brochure, etc.)
  - Avec en précision : les aménagements par prestataire.

## Association sportive adaptée

### Handisport Val d'Isère

- Président : Phillipe POUCHKINE
- Objectif : cours de ski adaptés à tous types de handicap (ski assis et debout) et prêt de matériel à titre gracieux aux particuliers et écoles.
- Cours de ski par des moniteurs de l'ESF habilités.
- Matériels :
  - 1 dualski, 2 uniskis, 2 tandems (5 types de ski assis)
  - Matériel pour malentendants
  - 3 trottinettes à ski
  - 1 paire de stabilo
  - 1 paire de patinettes
  - 1 mini surf pour enfant (guidon)
- Un site internet détaillé qui recense les places PMR, toilettes publiques, donne des détails sur le domaine skiable, etc.
- **L'OT de Val d'Isère lui renvoie des clients pour qu'ils les redirigent lui-même vers les prestataires.**



# TIGNES

## Informations des Offices de Tourisme sur l'accessibilité

OT accompagné par le conseil départemental et Agate dans une démarche de « Confort d'Usage ». Une référente handi-tourisme : Maily CURREAUX.

La page « **Handi-friendly** » réunit des informations sur :

- **Les hébergements** : un premier recensement en 2018 avec la liste associée diffusée sur le site internet. Sur la brochure, un pictogramme signalant l'« accès handicapé ».
  - Précisions à apporter : pour tous les types de handicap ? Possibilité d'utiliser des pictogrammes pour signaler les aménagements faits pour chaque type de handicap.
  - En cours de réalisation : un nouveau recensement qui apportera des précisions par rapport à cette catégorie « accessible ».
- **Les activités adaptées** : deux infrastructures complètement accessibles (Tignes Space et Le lagon).
  - Sur la page internet : une description détaillée permet d'appréhender correctement les aménagements effectués.
  - Sur la brochure : pour les activités, pas d'information sur l'accessibilité.
- **Le handiski** :
  - Description du domaine skiable, des tarifs, de l'accès aux caisses
  - Liste des remontées mécaniques accessibles aux fauteuils roulants et fauteuils ski
  - Liste des écoles de ski à contacter pour le handiski

## L'accessibilité de la station

Une station relativement bien accessible. **Se reporter aux cartographies en annexe (3.9.).**

- **Des navettes adaptées**

Le domaine skiable exploité par la Société des Téléphériques de la Grande-Motte. Explication par Timothé BONDU, responsable exploitation.

- **Les remontées mécaniques : pratiquement tout le domaine skiable est accessible**, à l'exception du haut du glacier (téléphérique de la Grande-Motte). Le tapis débutant et l'ascenseur incliné des Brévières ne sont pas accessibles aux fauteuils skis, mais les pistes peuvent être desservies par d'autres remontées. Les fauteuils roulants sont autorisés sur le funiculaire Perce-neige et l'ascenseur incliné. Sur chaque ligne de télésiège : une place laissée tous les 25 pour un système sans anti sous-marinage.
- **Tarif différentiel** pour les skieurs et leur accompagnant.
- **Le personnel des remontées mécaniques** : pas d'instauration de « bonnes conduites à tenir ».
  - Un accès soumis au repérage et à l'attention du personnel.
  - La conduite à l'égard des skieurs en situation de handicap n'est pas clairement définie en interne.
- **Matériels** : des fauteuils pour l'accès aux télécabines. Pas de fauteuil pour les sanitaires.  
5 sites WC : « c'est toujours problématique pour les PMR car sur c'est sur le front de neige, donc forcément il y a toujours une vingtaine de mètres à faire dans la neige donc c'est pas très pratique en fauteuil ».
  - Des tapis d'accès pourrait faciliter le passage.Sur certaines remontées : des cadenceurs des deux côtés (plus simple que lorsque ça ne s'ouvre que d'un côté).
  - Mettre en place une signalétique pour informer.
- **Locaux** :
  - Bâtiment des Brévières : accessible pour les salariés et pour le public
  - Finalisation l'année prochaine : gare complètement accessible avec WC publics et salariés, salle hors sac.

## Les écoles de ski et le handiski

- **ESF Tignes :**
  - Plusieurs moniteurs habilités
  - Pas de prêt ou de locations de matériel
  - Fauteuil dualski et stabilo
  
- **Evolution 2 :**
  - 1 tampo duo (à partager avec evolution 2 de Val d'Isère)
  - 2 moniteurs habilités
  - Locaux accessibles : sur front de neige, sanitaires accessibles.
  
- **Oxygène :**
  - 1 dualski
  - Moniteur de ski habilité
  
- **Bureau des guides :**
  - Skibob et tandem ski
  - Moniteurs habilités

### Des événements sportifs adaptés sur le territoire :

- Géofestival (handibalades)
- Entraide au sommet (journée d'escalade : récolte de fonds pour aider des personnes accidentées à se reconstruire)
- Cyclocoeur (récolte de fonds pour des personnes atteintes de la maladie de Charcot notamment)

### 3.3. SYNTHÈSE : SPORT ET TOURISME

En comparaison à la culture, **le sport adapté réellement implanté sur le territoire.**

**Une accessibilité généralisée des domaines skiables.** Des stations qui se sont penchées sur la question de l'accessibilité :

- Val d'Isère, une réflexion générale : pictogrammes, un projet de livret d'accueil accessibilité, du matériel mis à disposition, etc.
- Montvalezan-La Rosière, une prise en compte de l'importance de la signalétique.

**Plus de variabilité au niveau des offices de tourisme :**

- Une accessibilité des stations à homogénéiser : alors que le domaine skiable de Val d'Isère est exemplaire en la matière, l'OT de Val d'Isère ne diffuse pas d'information sur l'accessibilité des prestataires et les locaux ne sont pas adaptés.
- L'OT de Tignes et de Montvalezan-La Rosière : prise en compte du champ du handicap avec un recensement en cours des prestataires (précisions des aménagements par type de handicap).
- **La problématique de l'accès à l'information** : un axe transversal que l'on retrouve au niveau du tourisme.

« On nous dit que la résidence, le restaurant, la navette etc, sont accessibles mais quand on arrive là-bas ... Alors, il faut toujours appeler avant, à chaque fois, poser les questions précises parce que les informations sur les sites ne le sont pas assez. »

**Des discours récurrents qui justifient l'absence d'aménagements :**

- « Ce sont des personnes qui ne viennent pas seules. Alors elles ont toujours quelqu'un pour les aider »
- « Généralement les personnes qui font du handiski, ce sont des personnes qui ont l'habitude, ils sont débrouillards »

#### Préconisations :

- **Communiquer l'accessibilité** des infrastructures et activités, par type de handicap : brochures, sites internet, panneaux indicatifs sur les lieux, etc.

## 4. EMPLOI

4.1. ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

4.2. LES RECRUTEURS

“ Aménager  
un emploi,  
trouver du  
travail ”



# 4. EMPLOI

## 4.1. ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Parmi les personnes en situation de handicap **identifiées** :

**108** travailleurs handicapés inscrits au Pôle Emploi de Moûtiers (en plus des personnes qui ont une RQTH : aussi des personnes qui ont fait une demande AAH).

**47** personnes accompagnées par Cap Emploi en Tarentaise (de la Léchère jusqu'à Val d'Isère).

### Les acteurs de l'accompagnement à l'emploi sur le territoire :

- Cap Emploi
- Pôle Emploi
- La Mission Locale Jeune d'Albertville, Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly

**Des constats** partagés par les acteurs de l'accompagnement à l'emploi :

- **L'enclavement du territoire**
- **Un manque d'information au niveau des recruteurs**

« Plus on s'éloigne sur le territoire, moins on retrouve de propositions d'emploi, de formations et d'informations. »

« Un hôtel par exemple nous contacte pour « un poste pour une personne handicapée ». Oui, mais **la situation de handicap ce n'est pas un poste**. Finalement, c'était un poste de 43 heures par semaine avec beaucoup de sollicitation physique, ce qui ne va pas convenir à beaucoup de personnes. »

### La MDPH

Acte l'orientation soit en milieu ordinaire soit en milieu protégé :

- En milieu protégé : un ESAT à Aigueblanche, à Albertville et en Maurienne : pour tous, une liste d'attente conséquente.
  - **Lorsqu'il y a une orientation en milieu protégé, il n'y a pas de possibilité pour la personne de travailler en Haute-Tarentaise.**
- Possibilité de refuser l'orientation en milieu protégé : dans ce cas, la personne est accompagnée par Cap Emploi.

### POLE EMPLOI

Rencontre avec Mme LAUDRIN, Référente Travailleurs Handicapés à Pôle Emploi Moûtiers.

**Pôle Emploi et Cap Emploi travaillent en lien pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap :**

- La Référente Travailleurs Handicapés de Pôle Emploi reçoit en premier lieu les demandes des personnes qui ont une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).
- **Si le handicap n'est pas un frein à emploi**, les usagers sont redirigés de manière ordinaire, via Pôle Emploi.
- Possibilité de faire appel à **l'AGEFIP et au FIPHFP**, mais l'accompagnement reste assez similaire aux autres demandeurs d'emploi.



#### **AGEFIPH :**

L'association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées :  
« La mission de l'Agefiph est **d'aider les personnes handicapées** dans leur vie professionnelle et **d'accompagner les entreprises** dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cela veut dire aider les personnes handicapées à trouver un emploi, à suivre une formation, à conserver un emploi ou à créer une entreprise. Nous aidons également les entreprises à recruter, à maintenir dans l'emploi des personnes handicapées et les accompagnons dans la mise en place de leur projet emploi et handicap. »

Sources : La mission de l'AGEFIPH - AGEFIPH

#### **FIPHFP :**

Le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :  
« Il aide les **employeurs publics** à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard. »

Sources : Les missions du FIPHFP - FIPHFP

## CAP EMPLOI

Cap emploi est un label porté par l'**association Agir H en Savoie**.  
**Permanence sur rendez-vous le mercredi à Moûtiers.**

Rencontre avec Laurie HUBERT, Consultante Emploi Recrutement chez Cap Emploi Moûtiers.

### Accompagnement des personnes en recherche d'emploi

S'il y a des « **freins périphériques** » (au niveau de la mobilité, de l'autonomie digitale, de l'aspect social, etc.) : accompagnement par Cap Emploi. Les personnes bénéficient alors de l'offre de service de Pôle Emploi et de celle de Cap Emploi (dirigée sur le handicap).

**Objectif :** selon la Consultante Emploi Recrutement, « **identifier un plan d'action pour mettre en œuvre le projet nouvellement identifié que ce soit dans l'accès à une formation, à une évolution interne ou à un nouvel emploi** ».

#### Deux niveaux d'actions auprès des employés :

- **Un diagnostic de situation** de la personne, au regard de son handicap et de sa relation à l'emploi : pour évaluer les besoins de compensation tout au long de l'accompagnement (schéma 1)
  - **Des prestations éloignées**
- L'accompagnement à la transition professionnelle et à l'accès à l'emploi par **la formation** (schéma 2)
  - **Des formations éloignées**

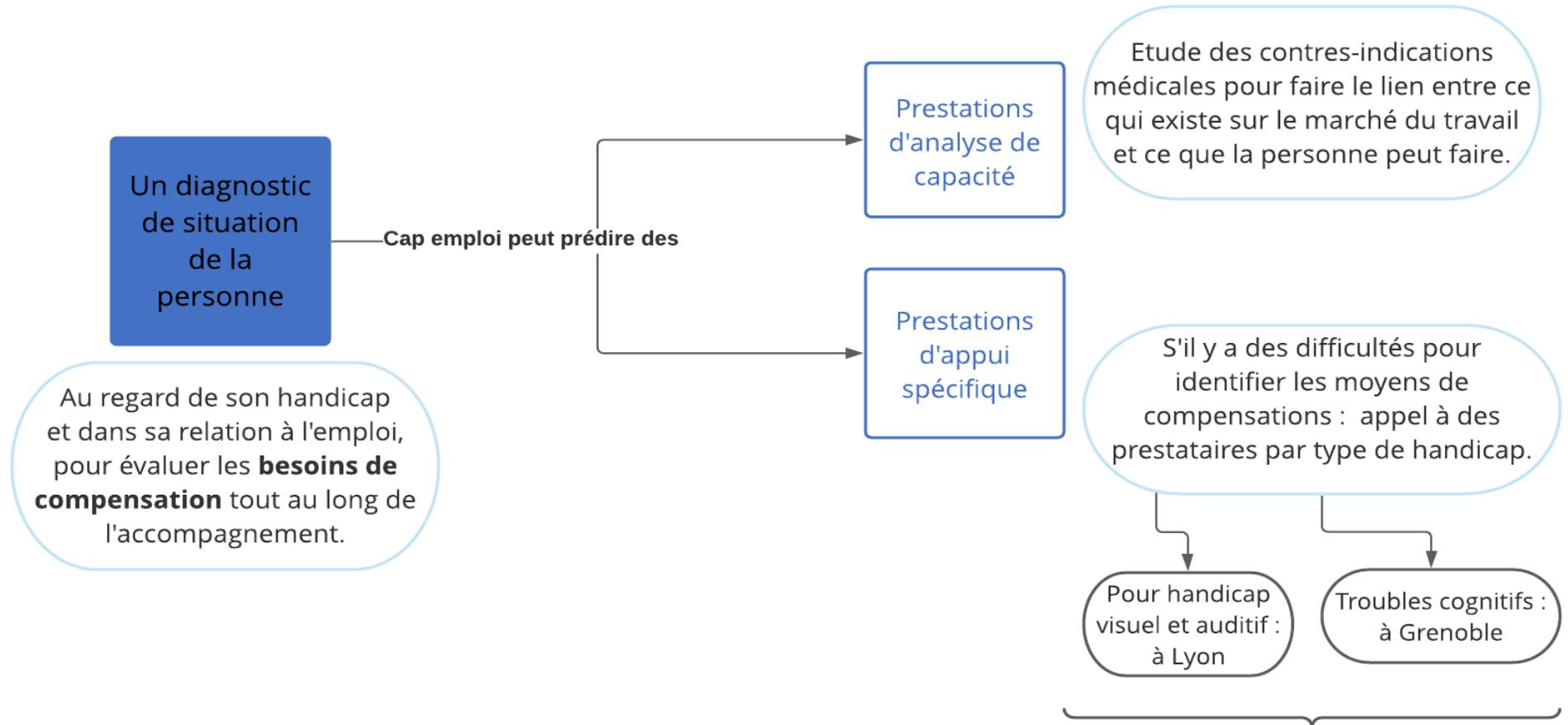


Une difficulté jusqu'à présent pour traiter les problèmes spécifiques à la Haute-Tarentaise : avant l'arrivée de Laurie HUBERT en avril 2021, il y avait une unique consultante pour la Tarentaise et la Maurienne. Donc, avec un champ d'action trop large pour être efficient.

La majorité des personnes accompagnées par Cap Emploi :

- **En reconversion professionnelle :** par exemple, après la survenue d'un accident qui ne leur permet pas de continuer leur travail comme avant.
- Ou **en errance** entre différents emplois : difficultés à tenir un emploi.

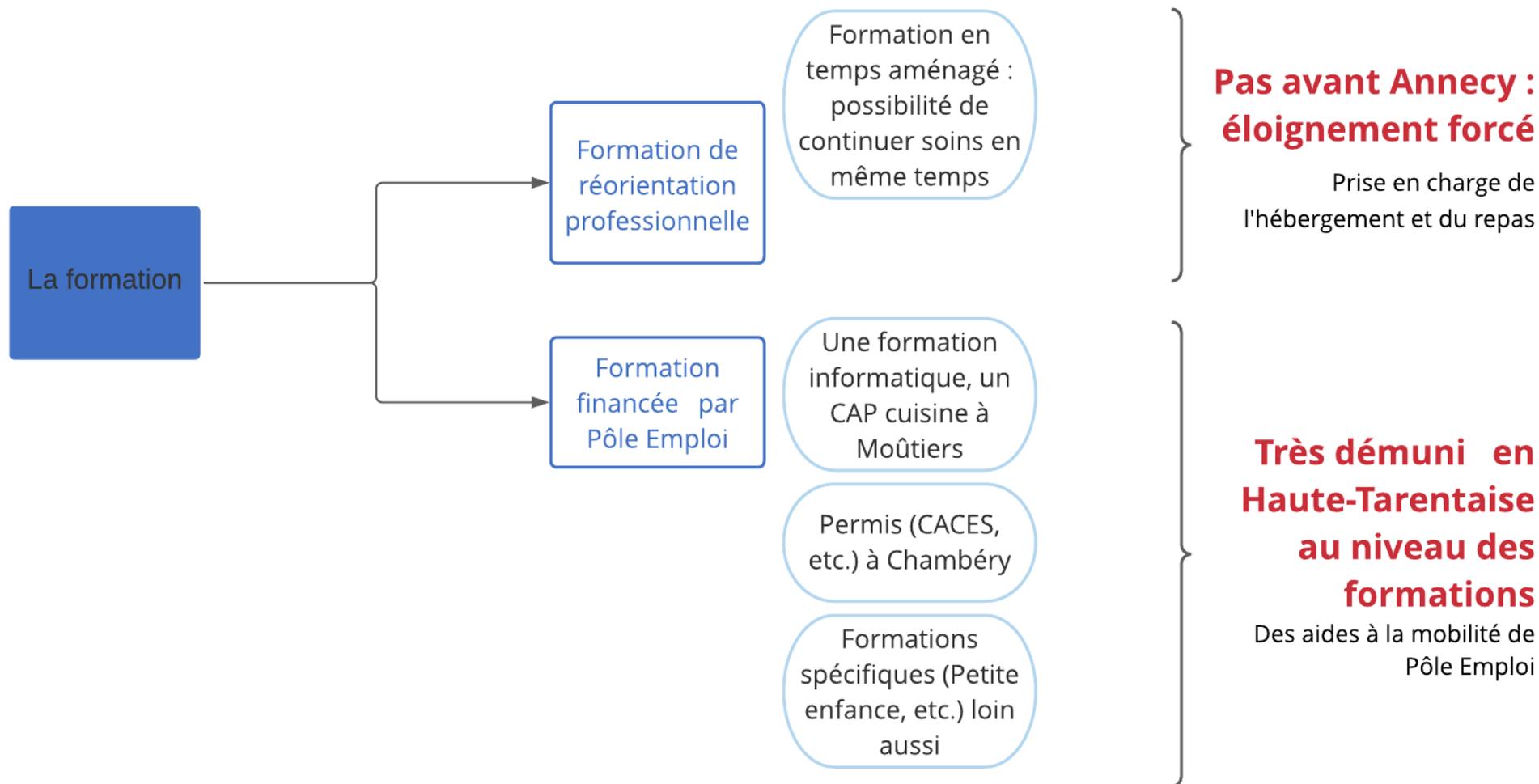
## (1) Schéma du diagnostic de situation et des prestations prédites par Cap Emploi



### Des prestations éloignées :

parfois les prestataires se déplacent à Moûtiers, mais cela reste rare.

## (2) Schéma des formations proposées par Cap Emploi et Pôle Emploi



## MISSION LOCALE JEUNES ALBERTVILLE

**Accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans : loisirs, santé, transport, emploi, etc.**

Antenne à Moûtiers - Permanence les mercredis au Local des Jeunes de Bourg-Saint-Maurice

Rencontre avec Marie-Pierre ANTELO, Directrice de la Mission Locale Jeunes.

80 jeunes accompagnés de Albertville au Beaufortain : des jeunes qui ont une RQTH.

+

Une centaine de jeunes accompagnés qui ne sont pas en situation de handicap reconnue.

**1 référente handicap** depuis un an qui ne reçoit pas que les personnes en situation de handicap, de même que les autres conseillers classiques peuvent accompagner des jeunes en situation de handicap :

- Volonté de faire un **accompagnement individualisé pour tous**.

Néanmoins au vu de la spécificité des besoins de ce public, des **outils adaptés ont été développés par la MLJ** :

- **Un recensement en cours** des partenaires adaptés aux personnes en situation de handicap : des personnes qui n'ont pas la même situation, le même rythme, etc. Donc un autre type d'offre.
- **La Garantie jeune** : un dispositif qui existe pour tous les jeunes. La MLJ d'Albertville l'a expérimentée spécifiquement pour les jeunes en situation de handicap :

« On ne fait pas de différence selon le handicap, on prend le jeune comme il est, avec son projet personnalisé, et si c'est réaliste, on y répond. »

- **Un groupe exclusivement de jeunes en situation de handicap** : un rythme différent (notamment pour des jeunes en situation de handicap mental ou cognitif qui auraient plus de problématiques à faire 6 semaines de collectif)
  - **Une première expérience en août** : concluante. Des jeunes remobilisés, qui sortent de leur invisibilité.
  - **Des résultats différents** : quand la Garantie Jeune sous-entend normalement une obligation d'aller vers l'emploi, ici le dispositif a par exemple amené un jeune à prendre des cours de théâtre (phase de resocialisation).
  - **Des rassemblements qui continuent** : loisirs, job dating avec des agences d'intérim habituées au handicap.
  - **Possibilité de bénéficier d'une prestation** Agefiph à Albertville (coaching entreprise).
- **Formations de remobilisation :**
- Travail sur la vie quotidienne, accompagnement global, etc.
  - Possibilité de les délocaliser à Bourg-Saint-Maurice (à l'initiative des MLJ, des élus, etc.)
  - Formations prises en charge et stagiaire rémunéré : un certain coût
- **Formations Agefiph :**
- Du type « coaching entreprise » à Albertville, mais aussi d'autres : « un autre regard » (comment se présenter, en entretien, etc.)
  - Possibilité de délocaliser à Bourg-Saint-Maurice à condition qu'il y ai du public
- **Chantiers jeunes :**
- 1 semaine pour mettre les jeunes dans le « faire » : adaptés à leur rythme
  - Souvent les collectivités y font appel, cela ne leur coûte rien : par exemple, repeindre les vestiaires, etc.
  - Indemnisation des jeunes par la MLJ
    - Outil proposé à la Commune de Bourg-Saint-Maurice qui ne s'en est pas saisi pour le moment.
- **Actions de bénévolat :**
- Une réflexion en cours pour identifier quels partenaires pour accueillir des bénévoles en situation de handicap.

# 4. EMPLOI

## 4.2. LES RECRUTEURS

### CAP EMPLOI ET POLE EMPLOI

#### Accompagnement des employeurs :

**Appui au recrutement et au maintien dans l'emploi** : un accompagnement en « co-construction » :

- **Identification** des besoins en compétences
- **Recherche** d'une solution de maintien dans le cas d'une situation où une personne risque de perdre son emploi du fait de l'inadéquation entre son état de santé et sa situation de travail.
- **Formations** auprès des acteurs ressources de l'entreprise
- Des **outils** pour les entreprises : stage, Action de Formation Préalable au Recrutement (pour des employeurs qui ont du mal à recruter), Parcours Emploi Compétence.
- **Des informations sur les aides** : aide de l'état, aides de l'Agefiph (aménagement de poste, accueil et intégration etc.)
- Possibilité d'un **suivi durable**

#### Constats :

- Un travail à mener pour **l'identification des employeurs/partenaires en Haute-Tarentaise**
- Une problématique au niveau de la communication des informations en Haute-Tarentaise : nécessité de déconstruire des préjugés et **d'expliquer aux employeurs ce que c'est que recruter une personne avec une RQTH.**

## CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE SAVOIE (CDG 73)

Roxanne MATHIEU, chargée de mission Handicap et Mobilités

### Accompagnement des collectivités et établissement public pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap :

- **Service Intérim :**
  - Contrats courts qui peuvent être pérennisés
  - Service intérim facultatif et facturé
- Accompagnement pour des **demandes d'aides auprès du FIPHFP** (exemple : aide pour achat de siège ergonomique, etc.)
- **Formations, informations et sensibilisation des collectivités :**
  - Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 15 au 19 novembre : présentation des différents postes accessibles en contrat d'intérim, promotion de l'évènement DUODAY, organisation d'un programme de formations, de communication et de sensibilisation.
  - Objectif : développer le recrutement de travailleurs handicapés et promouvoir l'emploi dans la fonction publique.

## DUODAY : UN EVENEMENT NATIONAL

**Le Service Etoile** et **le Relais Petite Enfance** ont participé à cette journée d'inclusion le 18 novembre 2021 :

- **Concrétisation d'un projet professionnel pour la personne accueillie, et perception des capacités et limites pour la structure accueillante.**
- Par exemple, le Service Etoile a dû s'assurer que la personne n'était pas en fauteuil, du fait de sanitaires inaccessibles.

« Avec l'initiative DuoDay, le temps d'une journée, une personne valide ou un bénévole forme un binôme avec une personne atteinte de handicap et lui fait découvrir son environnement de travail, son activité. L'occasion de susciter des vocations et d'enclencher un parcours d'insertion à l'issue de cette journée. »

## 4.3. SYNTHÈSE : L'EMPLOI

L'emploi : une dimension essentielle de tout territoire, qui est à lier avec toutes les autres (l'habitat, la mobilité, les loisirs). **Poser la question de l'accès à l'emploi, c'est interroger la possibilité de s'installer et de vivre sur un territoire.**

- **Un accès/ retour à l'emploi compliqué en Haute-Tarentaise** : des prestations et des formations éloignées. Selon les acteurs de l'accompagnement à l'emploi : **« l'éloignement reste clairement un frein majeur, malgré les financements »**.
- Globalement, un déficit d'information : **un travail d'information et d'explication à mener auprès des employeurs**. Sur les situations de handicap, les aménagements de poste, les aides, etc.
- **Des outils à se saisir et qui existent pour toutes les situations** : sortie de scolarité, reconversion professionnelle, recrutement, etc.

### Préconisations :

- **S'informer et se former** : les acteurs ressources de l'entreprise (tuteurs, référents handicap, encadrement, représentants du personnel, etc.)
- Pour les collectivités : **se saisir des outils développés par les acteurs de l'accompagnement à l'emploi** (chantiers jeunes de la MLJ, agence d'intérim du CDG 73, journée inclusive DUODAY, etc.)

- I. ELUS, SERVICES ET ORGANISMES RENCONTRÉS/CONTACTÉS
- II. DOCUMENTS
  - 1. Délibération du conseil communautaire : création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
  - 2. Tableaux des déclarations des Ad'AP
    - 2.1. Bourg-Saint-Maurice
    - 2.2. Séez
    - 2.3. Montvalezan
    - 2.4. Sainte-Foy Tarentaise
    - 2.5. Villaroger
    - 2.6. Val d'Isère
    - 2.7. Tignes
  - 3. Cartographie des places PMR, voirie et ERP par collectivités et secteurs.
    - 3.1. Bourg-Saint-Maurice
    - 3.2. Les Arcs
    - 3.3. Les Chapelles
    - 3.4. Séez
    - 3.5. Montvalezan
    - 3.6. Sainte-Foy Tarentaise
    - 3.7. Villaroger
    - 3.8. Val d'Isère
    - 3.9. Tignes

# I. ÉLUS, SERVICES ET ORGANISMES RENCONTRÉS/CONTACTÉS

## Collectivités

### BOURG-SAINT-MAURICE

- Stéphanie THERISOD, Service urbanisme
- Pascale VIDONNE, Service archive et patrimoine
- Marion CARLIER, Chargée de projet Transition énergétique
- Clothilde PREVOST, Responsable CCAS
- Isabelle PARIS, Cadre santé EHPAD
- Carine POULIQUEN, Responsable Clos Emprin
- Florine DI MARC, Responsable La Roselière

### SEEZ

- Marie-Claude SORREL, élue
- Alain MARGUERETTAZ, élu
- Laura LE CAPITAINE, Responsable Service techniques
- Elodie MERCIER, Point information

### MONTVALEZAN-LA ROSIERE

- Thierry GAIDE, élu
- Yann MAGNANI, Directeur Service techniques
- Emma TAMPON, Mission de service civique

### LES CHAPELLES

- Mr Le Maire Paul PELLECUER

### SAINTE-FOY TARENTEAISE

- Jean BORREL, Responsable Service urbanisme
- Delphine COUNIL, Directrice office de tourisme

### VILLAROGER

- Mr Le Maire Alain EMPRIN

### VAL D'ISERE

- Pierre LEDER, Responsable Service bâtiment
- Caroline CERRI, Responsable CCAS

### TIGNES

- Laura BELAGAMBA, Responsable Service Patrimoine bâti
- Paul BIARDEAU, CCAS

### LA THUILE

- Nicolas PRAZ, élu
- Savlvatore BENCARDINO, Responsable Service Techniques

## Le Département

- Sylvie BONIFACE-VILLARET (Maison sociale du département Albertville, Ugine, tarentaise)
- MDPH : Emily GRAND et Pierre BACHOWICZ, responsable insertion pro et partenariat adultes

## Communautés de Communes

### De la Haute-Tarentaise :

- Cathy POUILLE, Responsable Service Etoile
- Lucy GOMEZ, Assistante sociale Service Etoile
- Anne-Laure MAITRE, Responsable Relais Petite Enfance
- Jérôme KERJEAN, Responsable Service Jeunesse
- Richard LOUKIA, Responsable Ecole de Musique
- Thierry SELAMI, Directeur des Services Techniques

### De Cœur de tarentaise :

- Martine FRESNOT, membre CIAS et CIA à Moûtiers

## Direction des services départementaux de Savoie (DSDEN 73)

- Isabelle GLEZES, enseignante référente
- Christophe CHAUVENCY, coordonnateur du service des AESH

## Habitat

- La savoisienne
- OPAC de Savoie
- VERS TOI
- ADMR

## Mobilité

### Exploitation gares :

- Florent GOSELIN, Directeur Gare et connexion
- Mélanie DE VULPIAN, responsable Transfert Route Savoie

## La Région :

- Lionel DUILLON, adjoint au directeur de l'antenne régionale des transports interurbains
- Service conseil de la région
- Gautier GONNET, technicien Transport, Direction des mobilités

## Transdev Martin :

- Mme BARON, Directrice de Transdev Martin

## Tourisme

### Remontées mécaniques :

- Charlotte CERDAN, Assistante de direction des opérations STVI
- Olivier SIMONIN, Directeur Général STVI
- Timothé BONDU, Responsable projets STGM
- Christian VIGEZZI, Directeur de site Sainte-Foy Tarentaise
- Morgane ZAVEC, Responsable Communication/Web marketing DSR

## Offices de Tourisme :

- Salima BOURGEOIS, Responsable accueil qualité Bourg-Saint-Maurice
- Marion GROGNET, Responsable Marketing Bourg-Saint-Maurice
- Marina TACCONI, Responsable accueil La Rosière
- Coralie DESCHAMPS, responsable office de Tignes
- Maily CURREAUX, chargée de partenariat socioprofessionnel

## Hébergements :

- Eric CHARAMEL, Guide de Haute-montagne et représentant des loueurs de meublés au Conseil d'exploitation tourisme
- Danier VAN DEN HEUVEL, Représentant des hôteliers et restaurateurs des deux Savoie

## Emploi

- Marie-Pierre ANTELO, Directrice de la Mission Locale Jeunes
- Laurie HUBERT, conseillère recrutement à Cap Emploi
- Mme LAUDRIN, référente travailleurs handicapés à Pôle Emploi Moûtiers.
- Roxanne MATHIEU, Chargée de mission handicap et mobilité, CDG 73

## Associations et sociétés

- La Ruchette (Bourg-Saint-Maurice)
- APF : Maryse MAIRONI, sur Aime-La Plagne
- Les jours heureux Montvalezan
- Institut national des jeunes sourds (INJS)
- Deltha Savoie
- Les étoiles d'Hestia
- Les Marmottes Sainte-Foy Tarentaise
- Sylvie GOTTELAND, référente Haute-Tarentaise à la FACIM
- Alexis BRUN, association Handiski Les Arcs
- Emmanuel CHAMIOT, association Handi'Arcs
- Philippe POUCHKINE, association Handisport Val d'Isère
- Magic Bastos, association à La Plagne
- Snocool, école de ski à Sainte-Foy Tarentaise
- Evolution 2, école de ski à Sainte-Foy Tarentaise
- ESF, école de ski à Sainte-Foy Tarentaise
- ESF Arc 2000, 1950, 1800, 1600, écoles de ski aux Arcs
- Evolution 2 Arc 2000, école de ski aux Arcs
- Evolution 2, école de ski Val d'Isère
- Oxygène, école de ski Val d'Isère
- Mountain Master, école de ski Val d'Isère
- ESF Tignes, école de ski à Tignes

- Evolution 2, école de ski à Tignes
- Bureau des guides, école de ski à Tignes
- Oxygène, école de ski à Tignes
- Evolution 2, école de ski à La Rosière,
- ESF La Rosière, école de ski à la Rosière

## Structures

- Pierre CAYRON, Directeur régie électrique de Tignes-Montvalezan
- Centre Médico-Psychologique
- Cité scolaire
- Hôpital

## Usagers

- Marine GOUEL
- Béatrice N'DIAYE
- Jean-Michel BOUVIER, responsable du groupe relais APF à Moûtiers
- Colette BIDOU
- Les « personnes extérieures qualifiées » membres de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité

## II. DOCUMENTS

1. Délibération du Conseil Communautaire : création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**29 septembre 2020**

**2020-99 CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 21**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Nicolas MORIN,

Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCO, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Henri BLANC (pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND)

Morgan LE LANN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULO (pouvoir à Nicolas MORIN)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Lionel ARPIN (Pouvoir à Mathieu LECLERCO)

Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

**EXCUSÉS**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mathieu LECLERCO**



**HAUTE  
TARENTEAISE**  
Communauté de Communes

## 2020-99 CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a posé deux principes novateurs pour guider l'action publique et privée en matière d'accessibilité : la prise en compte de toutes les natures de handicaps ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité et son intégralité. Pour atteindre ces deux objectifs, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit la création de commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

La création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire dans les Communautés de communes de plus de 5000 habitants et compétente en matière de transports ou d'aménagement de l'espace.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 renforce la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de ces commissions, devenues « commissions intercommunales pour l'accessibilité » (CA). Sa composition est précisée et élargie.

Elle est alors présidée par le Président de la Communauté de communes. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Le Président confie à Thierry GAIDE le soin d'être moteur dans le pilotage et l'animation de la commission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise regroupe près de 17 000 habitants et dispose de la compétence aménagement de l'espace ;

5 Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise se portent volontaire pour intégrer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ		 HAUTE TARENTEAISE Communauté de Communes	
Membres issus du Conseil Communautaire de la CCHT			
1	Thierry GAIDE	Montvalezan	
2	Joëlle CAMPERS	Séez	
3	Daniel EUSTACHE	Sainte-Foy-Tarentaise	
4	Paul PELLECUER	Les Chapelles	
5	Cécile UTILE-GRAND	Bourg-St-Maurice	

5 Conseillers personnes extérieures qualifiées se portent volontaire pour intégrer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

Personnes extérieures qualifiées	
1	Guy ARPIN
2	Raphaël BLACHER
3	Patricia LATAPLE
4	Alain MARGUERETTAZ
5	Philippe POUCHKINE

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 23 septembre 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **CRÉER** la commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **ARRÊTE** le nombre de membres titulaires de la commission à 10 membres, dont 5 seront issus du conseil communautaire ;
- **APPROUVE** la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que les personnes extérieures qualifiées dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
  - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous : associations d'usagers ;
  - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
  - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à arrêter la liste des personnalités associatives et les membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Yannick AMET



## 2.1. Tableau des déclarations des Ad'AP : Bourg-Saint-Maurice

TYPE ERP	Ad' AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTER	ACCUEIL	ENTREE/SORTIE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Services techniques	Oui	Non	A (place PMR)	NA (à modifier)	A	Largeur ok, faire signalétique	Salariés (NA)		Accessible
Marie		Oui	Réglementaire mais non adapté (places PMR en dévers)	A	A	Nez de marche à placer	?		Accessible 
Piscine		Oui	Places à créer	A	A	A	?		Accessible
Coupole Arc 1600	Oui	Non	NA (marche)	A	A	Escalier à mettre aux normes (nez de marche...)	A		Non accessible sauf le RDC
Club loisirs	Oui	Non	Marches	NA	NA	NA	NA	Demandée	Non accessible (construction plus durable envisagée)
Ecole Hauteville	Oui	Non	Escaliers		?	Escaliers, pas de signalisation	NA	Demandée	Non accessible
Boulodrome	oui	Non	Cheminement goudronné prévu			Largeur portes réglementaire	A		Accessible 

Ecole maternelle Petit Prince	Oui	Non	En dévers		Possible d'accéder aux classes du RDC par les baies-vitrées	Escaliers, repérage vitre à faire, éclairage (mise aux normes à prévoir)	NA	Demandée	Non accessible Accessible malvoyants 
Ecole Vulmix	Oui	Non	Dénivelé			Escaliers, portes étroites	NA	Demandée	Non accessible
Ecole mat du centre		Oui							Accessible
Eglise	Oui	Non	Pente inf à 6%			Mises aux normes escaliers, faire pente intérieure, signalisation			Accessible
Centre nautique		Oui	Places adaptées prévues						Accessible
Parking Charmettoger 1800	Oui	Non	Absence cheminement ext, signalisation place à réaliser			mises aux normes cheminement int, escaliers, ascenseurs			Accessible 
Parking Charver 1800	Oui	Non	Rampe à faire, - de 2% de places			Escaliers à mettre aux normes, dévers sur une place		Demandée	Fonctionnel 

Parking centre	Oui	Non	Matérialiser cheminement- de 2% de places			Absence bande d'éveil de vigilance, escaliers à mettre aux normes			Fonctionnel 
Parking Latitude 1800	Oui	Non	Absence cheminement, -2% de places			Escaliers, éclairage à mettre aux normes		Demandée pour accès étage	Fonctionnel 
Parking Lac des Combes		Oui	Mettre signalisation verti, parcmètre à revoir			Mettre bandes d'éveil à la vigilance			Accessible
Place olympique		Oui	A faire : chanfrein	Revêtement		obstacles, 2 <sup>ème</sup> main-courante			Accessible
Salle Chatelard	Oui	Non	Rampe prévue, place à créer devant la salle		Porte réglementaire				Accessible 
Salle Grenette	Oui	Non	Dénivelé conséquent			Marches, à mettre aux normes.		Demandée	Non accessible fauteuil Accessible malvoyant 
Salle La Thuile	Oui	Non	Pas de stationnement, fort dénivelé		Marche				Non accessible

Salle Montrignon	Oui	Non	Rampe pentue, place à signaler				NA (travaux)		Accessible 
Salle polyvalente 2000	Oui	Non	NA			NA	NA	Demandée	Non accessible

## 2.2. Tableau des déclarations des Ad'AP : Séez

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Musée St Eloi	Non	Non	Cheminement par le haut en cours d'étude	A	A (par le haut)	A			Fonctionnel
Médiathèque	Oui	Non	A	A	A	A (élevateur)	A		Accessible
Mairie	Oui	Non	Place PMR, NA : bande orientation	A	A	A (sauf bureaux)	NA		Fonctionnel (travaux handicap visuel)
Foyer rural	Oui	Non	A		NA : mise aux normes portes	NA (revêtement)	A		Accessible fauteuil  Non accessible handicap sensoriel
Salle de restauration scolaire	Oui	Non	NA : place, éclairage, bandes guidage		NA : signalétique	NA : bande guidage	NA : barre d'appui + signalétique		Fonctionnel
Ecole primaire	Oui	Non	Place pmr, NA : bande de guidage à poser			NA : éclairage, escaliers	WC pmr au rez-de-jardin	Demandée pour le rez-de-jardin et l'étage	Fonctionnel pour un parent (RDC)

						mise aux normes			Inaccessible pour un élève (WC)
Ecole mat	Oui	Non	A : 2 places PMR (bande de guidage prévue)	A	A (signalétique prévue)	A (grooms à régler)	A	Demandée pour accessibilité de l'étage	Accessible (RDC)
Ateliers communaux	Oui	Non	Place pmr prévue, faire cheminement		A (signalétique prévue)	A faire : éclairage			Accessible 
Camping	Oui	Non	Pente sup à 10%. A faire : place pmr,	NA : changer comptoir	NA : portes entrée à changer	NA : mise aux normes escalier	A : un sanitaire/ douche pmr	Demandée pour l'accès du terrain, de la salle commune, sanitaires du bas	Non accessible (projet hébergement à l'étude en 2016)
Mairie Bis	Non	Non	A	A	A	A			Accessible
Salle de la savoyarde	Non	Non	A	A	A	A	A		Accessible
Eglise	Non	Non	A		A				Accessible
Salle résidence près du conte	Non	Non	A		A				Accessible
Cimetière	Non	Non	NA : pente		A par le haut	NA (revêtement)			Fonctionnel

Maisons des artisans	Non	Non	NA						Non accessible
Salle Eugène Lopez	Oui	Non	Place PMR, NA : signalétique, éclairage, bande de guidage		NA : signalétique, chanfrein	Eclairage			Fonctionnel

## 2.3. Tableau des déclarations des Ad'AP : Montvalezan-La Rosière

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Chapelles (crèches)	Oui	Non	Place PMR, placer repère continu et tactile		Suppression ressauts, signalétique	A : éclairage	Fonctionnels		Accessible 
Cinéma	Oui	Non	NA : créer chemin d'accès et place	NA	NA	NA : mises aux normes escaliers, portes	?	Dérogation banque d'accueil, ascenseur, accès terrasse	Non accessible
Maison du ski	Oui	Non	A : place PMR, cheminement NA : remplacer caillebotis	A NA (bureaux, JA)	A	Mises aux normes escaliers inter et exter, portes, éclairage	3 publics : fonctionnels (mettre aux normes barre de tirage, lave-main, signalétique)		Accessible
Galopins	Oui	Non	A : place pmr, cheminement NA : repères tactiles, obstacles	Mettre tablette adapté, éclairage, boucle magnétique	A	Mises aux normes escaliers, ascenseur, revêtements, portes	A		Accessible 

Eglise	Oui	Non	A	A		?			Accessible
Mairie	Oui	Non	A (rampe, supprimer obstacle 2,20m)	A (boucle magnétique)		A NA : remplacer porte conseil, porte sanitaire, boîte aux lettres, éclair	A WC exter : fonctionnels (revoir hauteur, barre de tirage)		Fonctionnel
OT de la rosière	Oui	Non	A	A	A	Boucle magnétique, éclairage NA : mises aux normes escaliers, portes	Etage : NA (hauteur, lave main) Ext : A		Accessible
Pôle Eucherts	Oui	Non	Éclairage à mettre	A	A	Signaler obstacles			Accessible
OT Eucherts	Oui	Non	Ressauts	A	A	Boucles magnétiques NA : Bibliothèque	?		Accessible
Patinoire	Oui	Non	A	A	A	A	Fonctionnels (lave main, barre de tirage)		Accessible
Régie électrique	Non	Non	A	A	A	A	A		Accessible

## 2.4. Tableau des déclarations des Ad'AP : Sainte-Foy-Tarentaise

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Eglise	Oui	Non	A (place PMR, bande d'éveil, etc)		A	A (contremarche, etc)			Accessible
Ecole	Oui	Non	NA		A	A (ascenseur)	A	Dérogation cheminement ext (pente)	Accessible
Mairie	Oui	Non	NA (mettre place PMR côté ascenseur)	A	A	A (contremarches, etc)	?		Accessible 
Salle des pompiers	Oui	Non						Non acceptée	N'est plus un ERP
Salle polyvalente	Oui	Non	A		A	A	Fonctionnels		Accessible
OT	Non	Non	A	A	A	A	?		Accessible

## 2.5. Tableau des déclarations des Ad'AP : Villaroger

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Mairie	Oui	Non	A (place PMR, bande d'éveil, élévateur à entretenir)	A	Porte à mettre aux normes	A (contremarche, etc)	Fonctionnels (NA : signalétique, barre d'appui)		Fonctionnel 
Eglise du chef-lieu	Oui	Non	Place PMR, marches (escaliers à contraster, rambarde)					Demandée	Inaccessible
Eglise de la Gurraz	Oui	Non	Place PMR NA : cheminement à contraster			NA		Demandée	Inaccessible
Ecole de la Gurraz	Oui	Non	NA (mettre en place repère tactile et visuel, signalisation)		NA : portes à mettre aux normes (éléments visuels)	NA (escaliers à mettre aux normes)	NA	Demandée par rapport aux marches et aux sanitaires	Accessible handicap sensoriel et mental  Inaccessible fauteuils

## 2.6. Tableau des déclarations des Ad'AP : Val d'Isère

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Gare routière	Oui	Non	Repérage visuel et tactile à placer	A	Ressauts, grilles (trous + 2cm)	Eclairage à revoir	Fonctionnel : Mise à niveau séchoir etc		Accessible handicap fauteuil Fonctionnel handicap sensoriel
Eglise	Oui	Non	NA : signalétique, placer rampe			Marches, escaliers à mettre aux normes, éclairage			Fonctionnel 
Médiathèque	Oui	Non	Placer signalétique, grilles	Modification du mobilier		Obstacle, mise aux normes escaliers, élévateur, éclairage	Agrandissement, Création de sanitaires adaptés		Accessible 
OT	Oui	Non	Place PMR	NA	Paroi vitrée non repérée	Escaliers à mettre aux normes	NA : création de sanitaires adaptés		Non accessible
Mairie	Oui	Non	NA (cheminement, places pmr : inf à 2% des	NA : modification mobilier		Poser un repère tactile, escaliers à	NA		Fonctionnel

			places aménagées)			mettre aux normes, espace de manœuvre			
Patinoire	Oui	Non	Pas de repères tactiles ou visuels, dévers	NA : modification mobilier	Grilles	Ressauts, marches à mettre aux normes	Fonctionnel : mise à niveau accessoire, dispositif pour refermer porte		Fonctionnel
Club des sports	Oui	Non	-2% place pmr	NA	Paroi vitrée mal repérée, ressauts	Escaliers à mettre aux normes, grilles, portes, éclairage	NA : transformation de 2 WC en 1		non accessible
Village des enfants	Oui	Non	NA : contremarches, grilles, placer rampe amovible	NA : modification mobilier	Eclairage à mettre	Mises aux normes escaliers, élévateur, portes.	NA : transformation de 2 WC en 1		non accessible
WC public du centre	Oui	Non	Repères tactiles et visuels				Dispositif pour fermer la porte		Accessible
Centre équestre	Oui	Non	Absence cheminement usuel, place pmr inf à 2%	NA : mobilier à modifier	Ressauts		NA : création sanitaires adaptés		fonctionnel 

Ecole primaire	Oui	Non	Ressauts, pose de repère tactile, place PMR à créer	Mise en place mobilier adapté		Absrepérage visuel, tactile. Ascenseur à installer. Escaliers à mettre aux normes	NA : transformation de 2 WC en 1		Fonctionnel 
Parking CHO	Oui	Non	Absence de passage piéton, pente sup à 12%			- 2% places pmr, escaliers mise aux normes			Fonctionnel pour le handicap sensoriel
Police municipale	Oui	Non	A	A					Accessible
Crèche les Bouts d'choux	Oui	Non	Escaliers à mettre aux normes, pente 12%		Ressauts, repérage visuel et tactile	Escaliers à mettre aux normes, absence ascenseur	Création sanitaires adaptés		Fonctionnel pour le handicap sensoriel 
Vestiaires foot	Oui	Non	Absence de place PMR				NA : transformation de 2 WC en 1, douches NA		Non accessible
Chalet Santon	Oui	Non	Cheminement à placer	NA	Absence d'espace de manœuvre des portes	Escaliers à mettre aux normes, pas d'ascenseurs	NA : transformation de 2 WC en 1		Non accessible

Chalet chainage	Oui	Non	Cheminement, rampe à créer, places pmr inf à 2%	NA			Agrandissement		Non accessible fauteuil
Parking de la Daille	Oui	Non	Cheminement non adapté, inf à 2% des places	NA	Signalisation non adaptée	Escaliers à mettre aux normes, absence ascenseurs, éclairage			Fonctionnel handicap sensoriel  Non accessible fauteuil
Parking du centre	Oui	Non	Inf à 2% des places (340 places : 2 places PMR)	A	Signalisation non adaptée	Paroi vitée non repérée, escaliers à mettre aux normes, abs ascenseurs			Fonctionnel sensoriel  Non accessible fauteuil
Ecole maternelle	Oui	Non	Ressauts, pente, grilles, cheminement	NA	Placer rampe	Mises aux normes : portes, escaliers, abs ascenseur, éclairage	NA		Fonctionnel sensoriel  Non accessible fauteuil

### 3.7. Tableau des déclarations des Ad'AP : Tignes

TYPE ERP	Ad'AP	ATTESTATION ACCESSIBILITE	ACCES EXTERIEUR	ACCUEIL	ENTREE	CIRCULATION	WC	DEROGATION	En résumé ?
Cinéma parking du golf	Oui	Non	Cheminement depuis parking, poser repère contraster et visuel devant cinéma	NA		Ascenseur, absence de place assises réservées	Fonctionnel (abs dispositif pour fermer la porte, aménagement inter, signalétique)		Accessible
ESF les brévières	Oui	Non	Pas de places pmr, escaliers à mettre aux normes, absence de rampe		Grilles	?	?		Non accessible
Gendarmerie	Oui	Non	Absence de cheminement	NA	Ressauts, trous, porte vitrée non repérée	Dispositif pour pers malentendantes			Accessible
Groupe scolaire	Oui	Non	Mise en place signalisation horizontale et verticale place PMR		Marches, gros ressauts	Ascenseurs (absence d'information). Escaliers à mettre aux normes, rupture de	Fonctionnels (dispositifs pour fermer la porte, signalétique)		Fonctionnel

						niveau sans protection (mat).			
Le lagon	Oui	Non	A	A	A (grilles)	A (boucle magnétique)	Lave-main trop haut		Accessible
Mairie	Oui	Non	Absence de cheminement	A	A	A (boucle magnétique)	A		Accessible
Maison de Tignes	Oui	Non	Escaliers à mettre aux normes			Ascenseurs, absence de boucle magnétique			Fonctionnel
MDT le lac	Oui	Non	Mettre bandes podotactiles quand danger, cheminement tactile, escaliers à mettre aux normes, signalétique place handicapé	NA (trop haute/ encombrement)		Absence boucle magnétique, de cheminement tactile, signalisation pour ascenseur, impossible d'accéder à terrasse			Fonctionnel
MDT val Claret	Oui	Non	Abs de cheminement, places pmr à créer à proximité	NA	Rupture de niveau sans protection, paroi vitrée non repérée		Fonctionnels (pas de vide sous le lavabo, signalisation)		Fonctionnel

PM	Oui	Non	Places pmr non localisées à proximité	NA	Porte vitrée non repérée	Abs boucle magnétique			Fonctionnel
Poste	Oui	Non	Places pmr à créer	NA	Pavés, rampe, obstacle inf à 2,20m	Abs boucle magnétique			Fonctionnel
Cabinet dentaire	Oui (diag 2015)	Non	Ressauts			Portes étroites			Non accessible
Eglise le lac	Oui (diag 2015)	Non			Escaliers	NA			Non accessible
Eglise les Boisses	Oui (diag 2015)	Non	NA		Escaliers	NA			Accessible
Eglise les Brévières	Oui (diag 2015)	Non	NA		Escaliers	NA			Non accessible
Crèche	Oui (diag 2015)	Non	Places PMR non localisées à proximité		Ressauts	Escaliers à mettre aux normes			Non accessible



### (3) Secteur coopérative laitière





(4) Secteur funiculaire

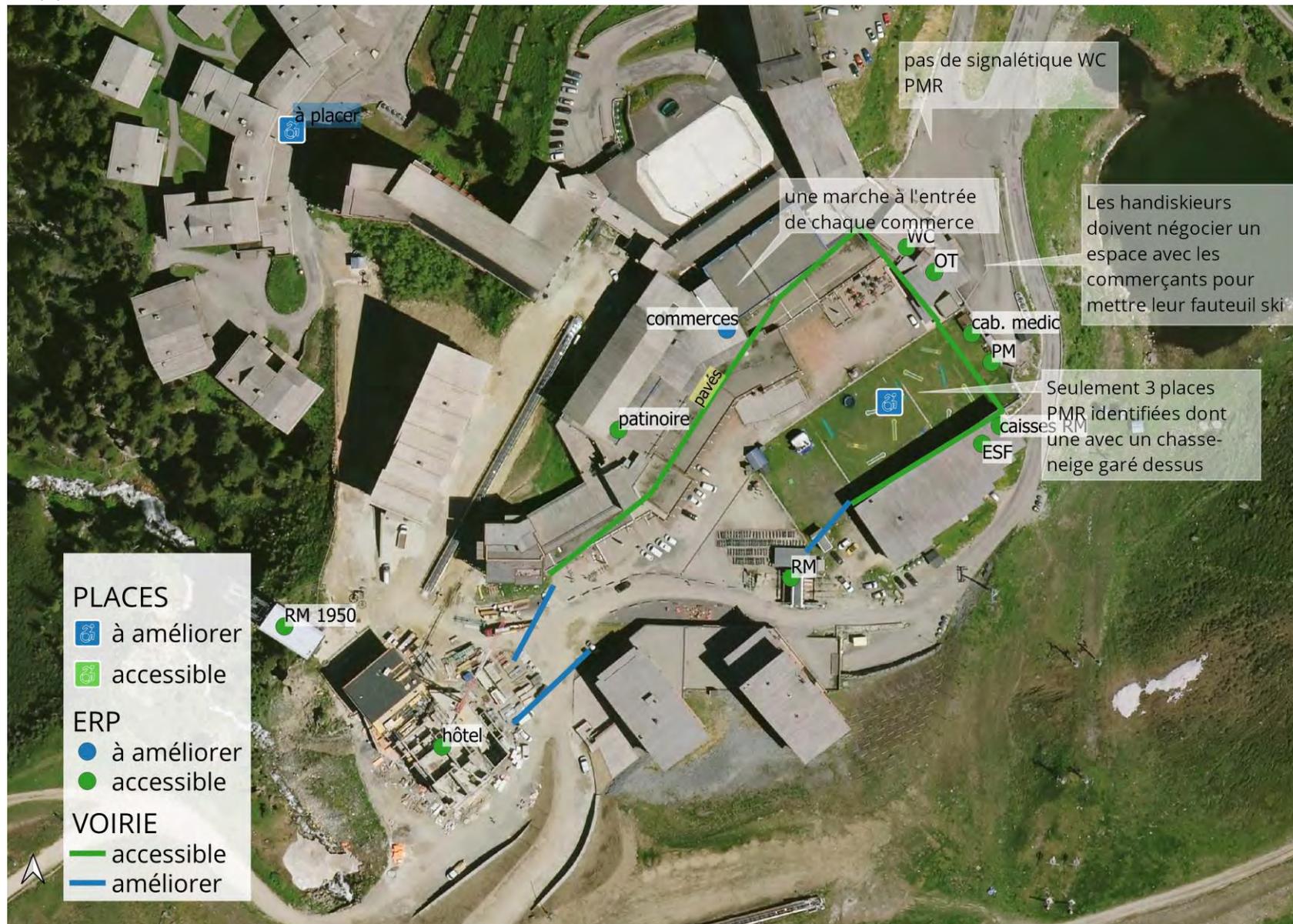


(5) Secteur services techniques

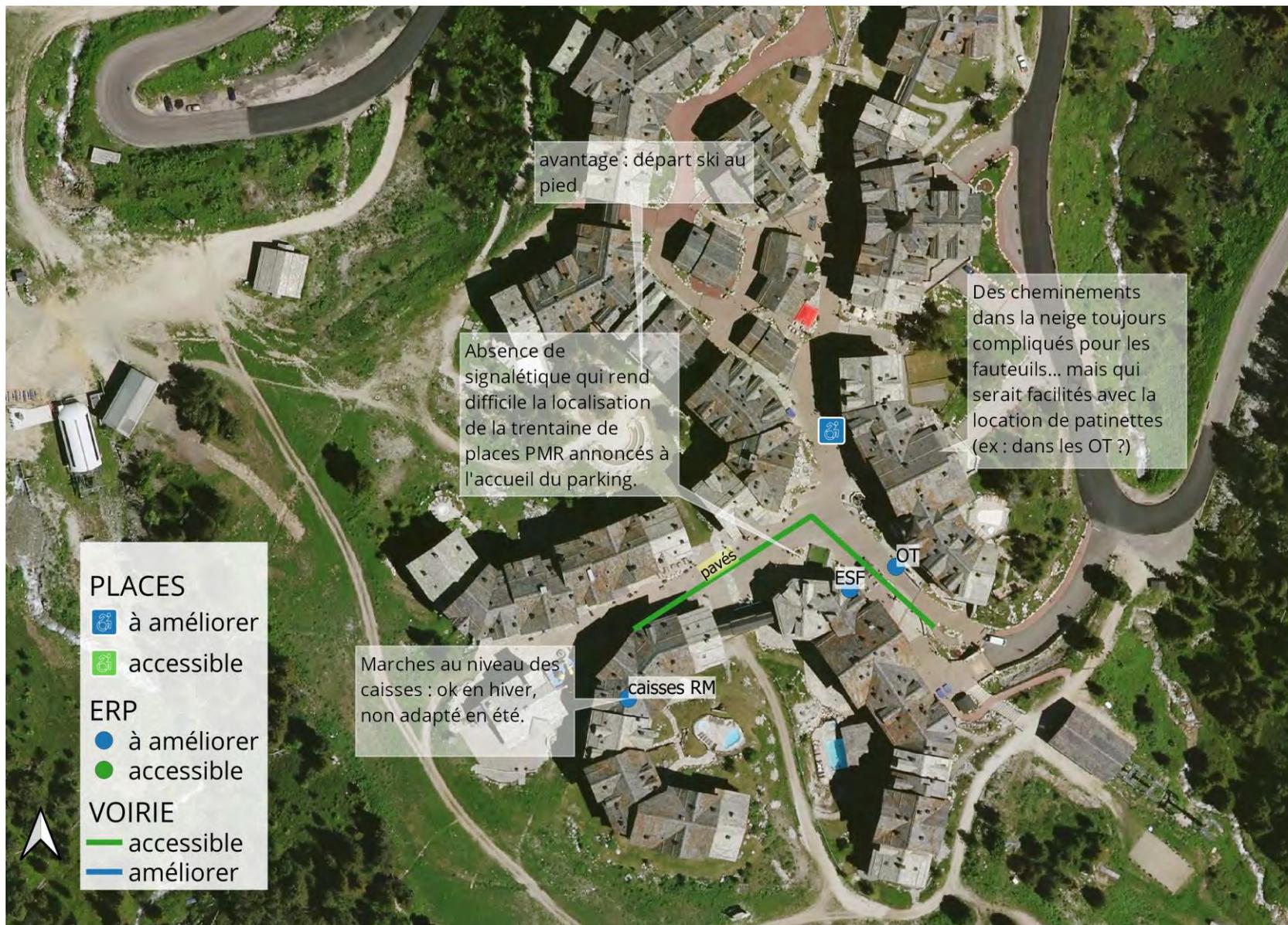
« Je reste sur la route car je ne sais pas s'il y aura une sortie au niveau du trottoir, puis il est généralement bien étroit alors on a toujours peur de basculer, on n'est pas rassuré. »

## 3.2. Cartographie des places PMR, voirie et ERP des ARCS

(1) Arcs 2000



(2) Arcs 1950





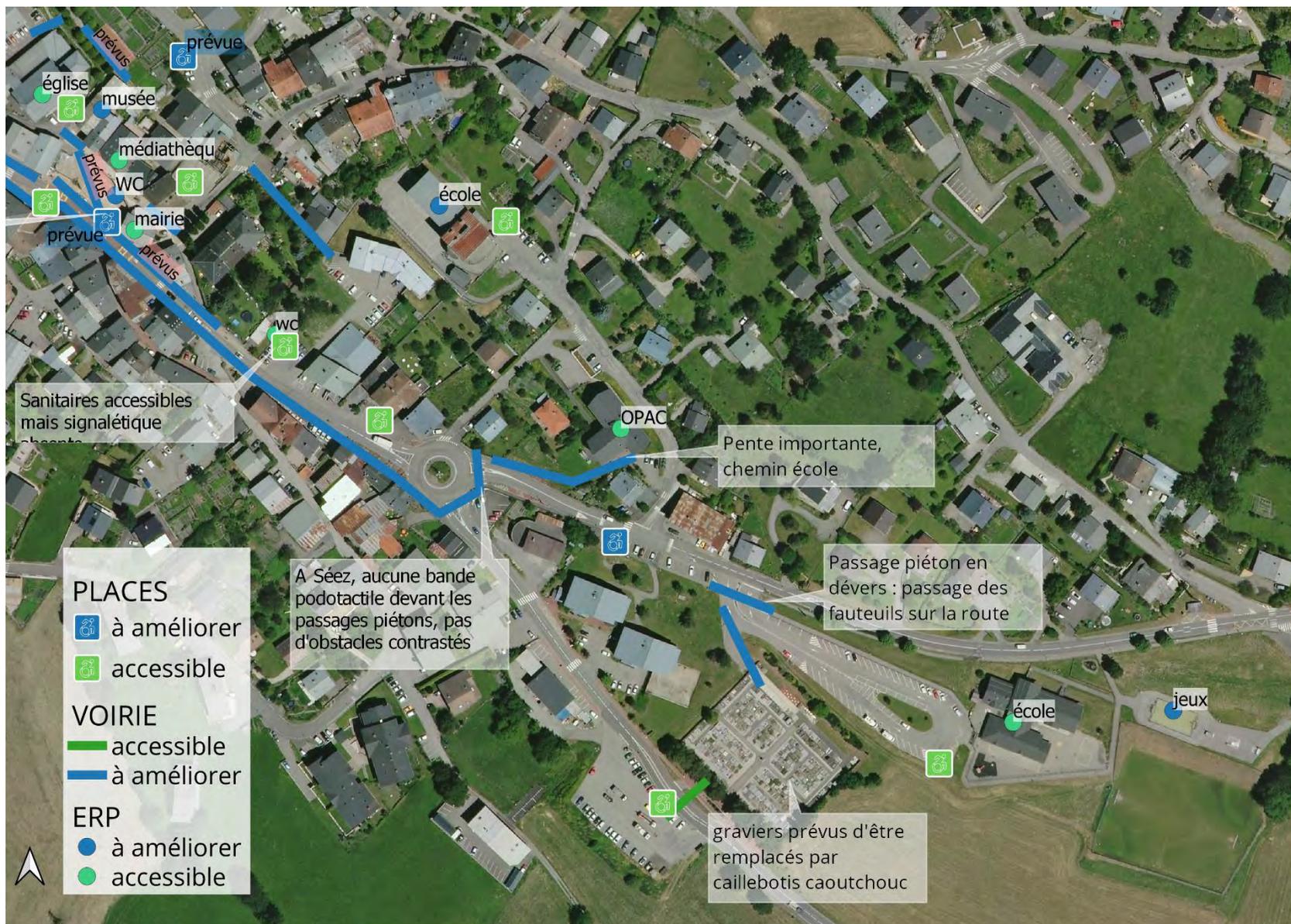


### 3.3. Cartographie des places PMR, voirie et ERP des Chapelles

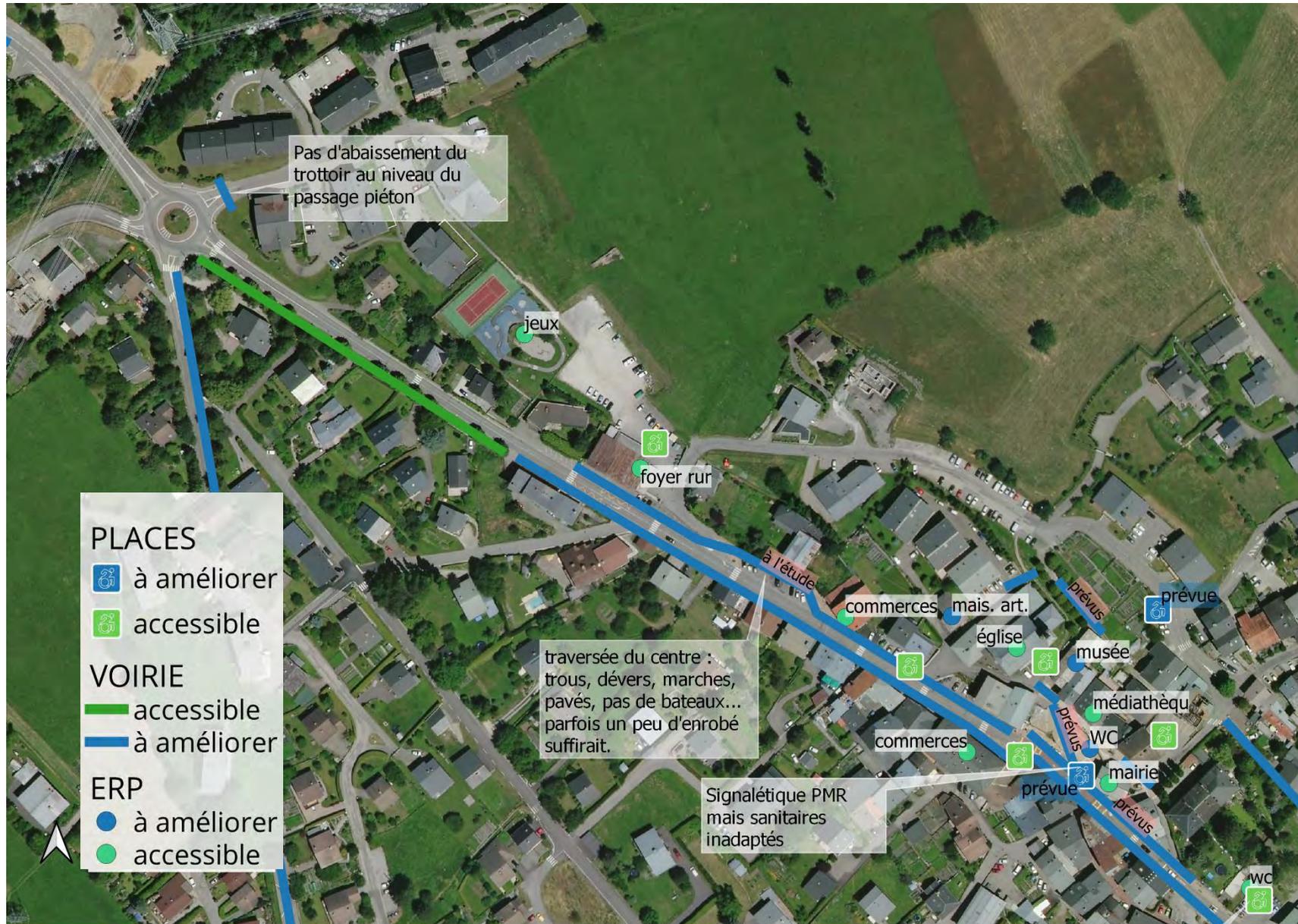


### 3.4. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Séez

#### (1) Secteur écoles



(2) Secteur centre



### 3.5. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Montvalezan-La Rosière

(1) Chef-lieu





(3) La Rosière



### 3.6. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Sainte-Foy Tarentaise Chef-Lieu et station

(2) Chef-lieu





### 3.7. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Villaroger : chef-lieu, le Pré, Planay

(1) Chef-lieu



(2) Le Pré



(3) Planay



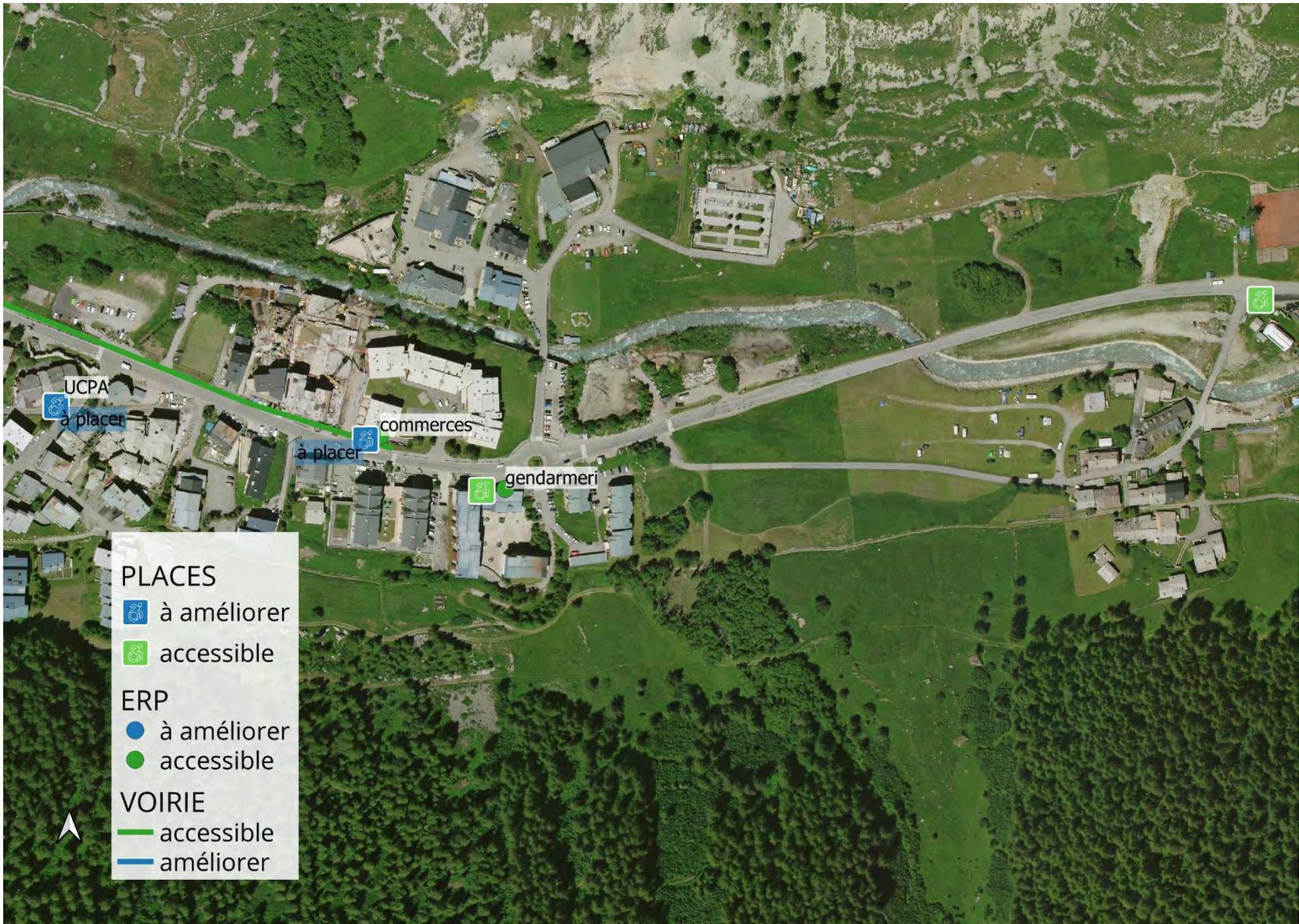
### 3.8. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Val d'Isère : Le Fornet, Chef-lieu, La Daille

(1) Le Fornet

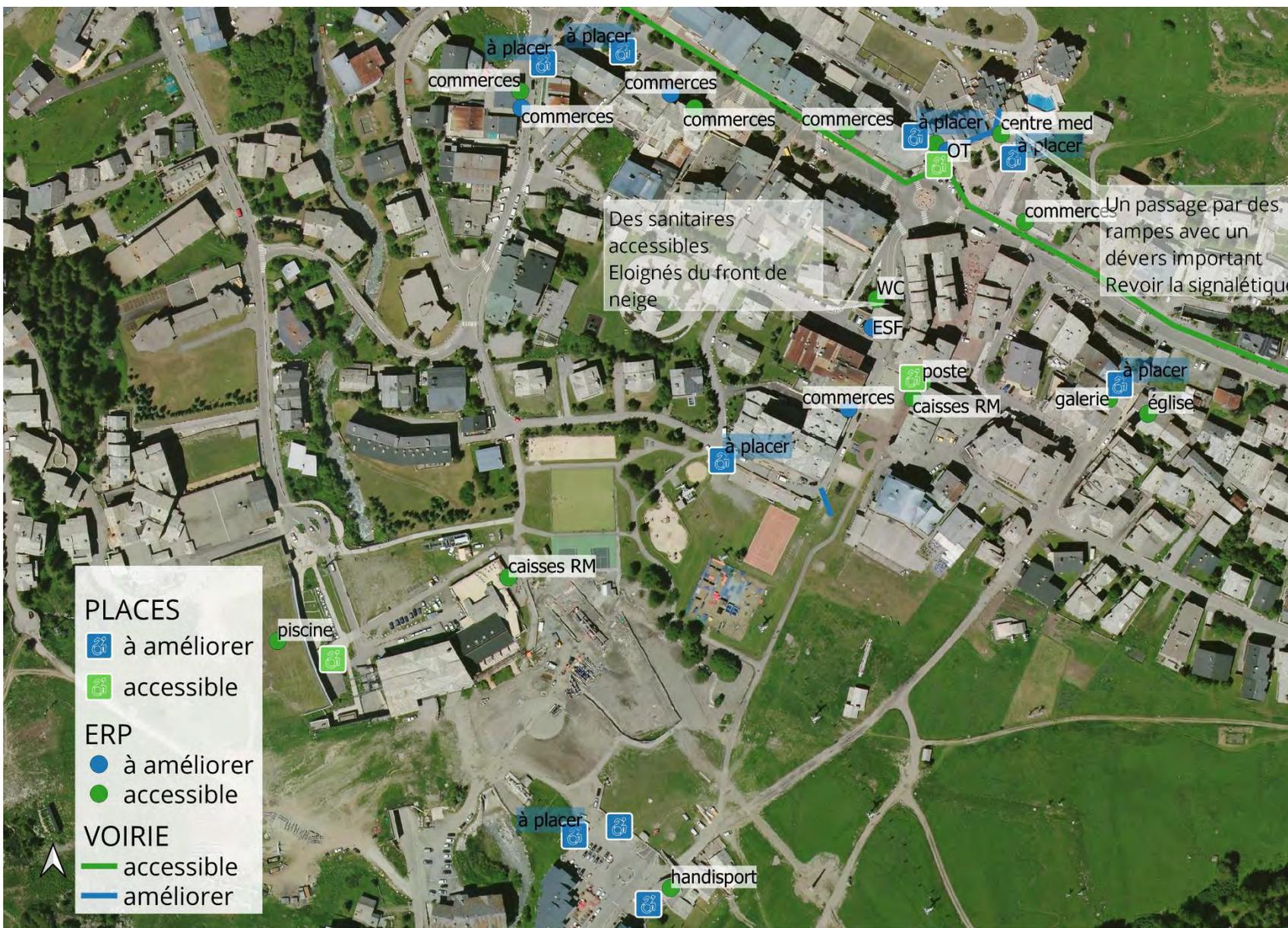




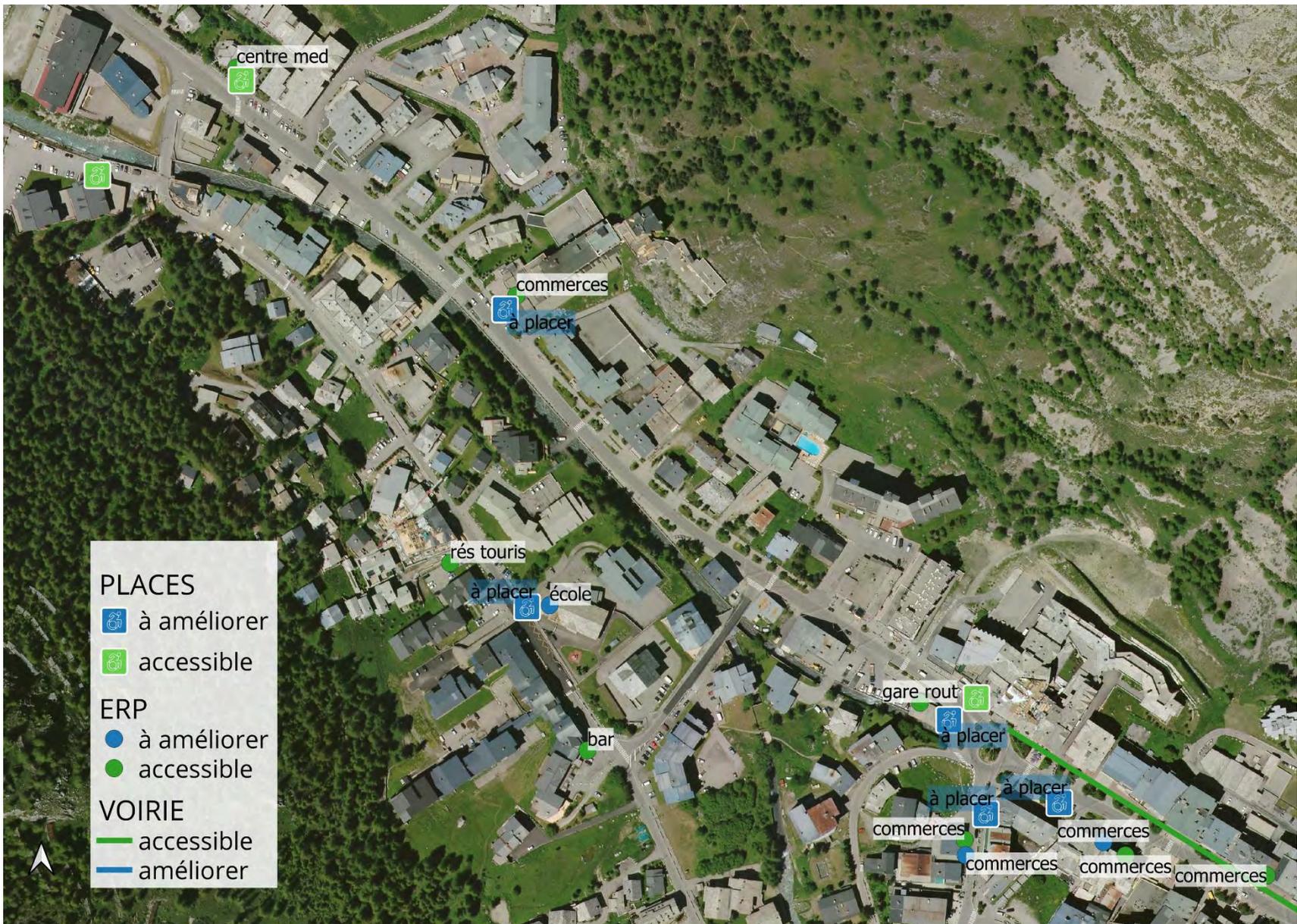
(3) Chef-Lieu



#### (4) Chef-Lieu



(5) Chef-Lieu

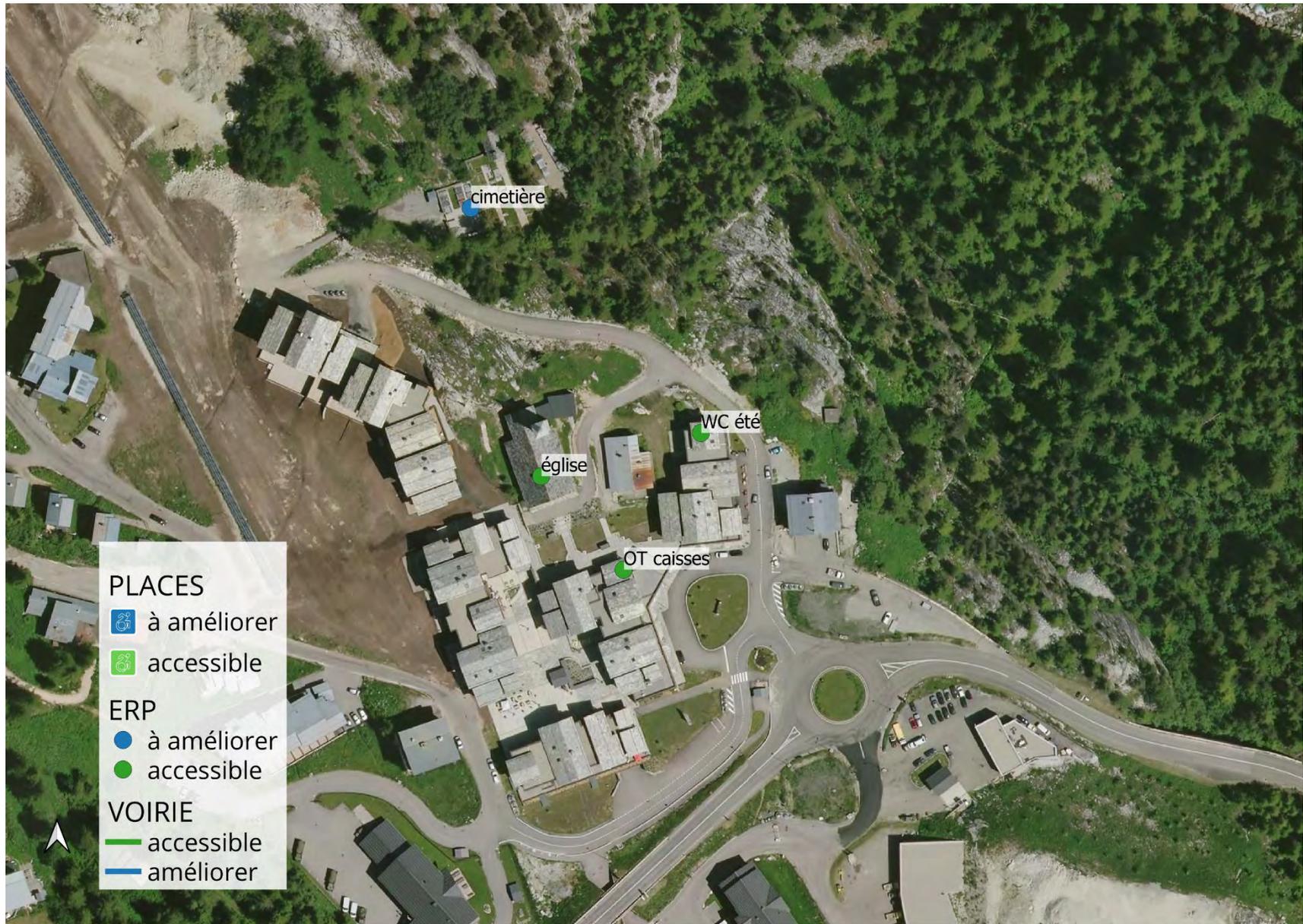


### 3.9. Cartographie des places PMR, voirie et ERP de Tignes : Les Brévières, Les Boisses, Tignes-le-Lac, Le Lavachet

(1) Les Brévières



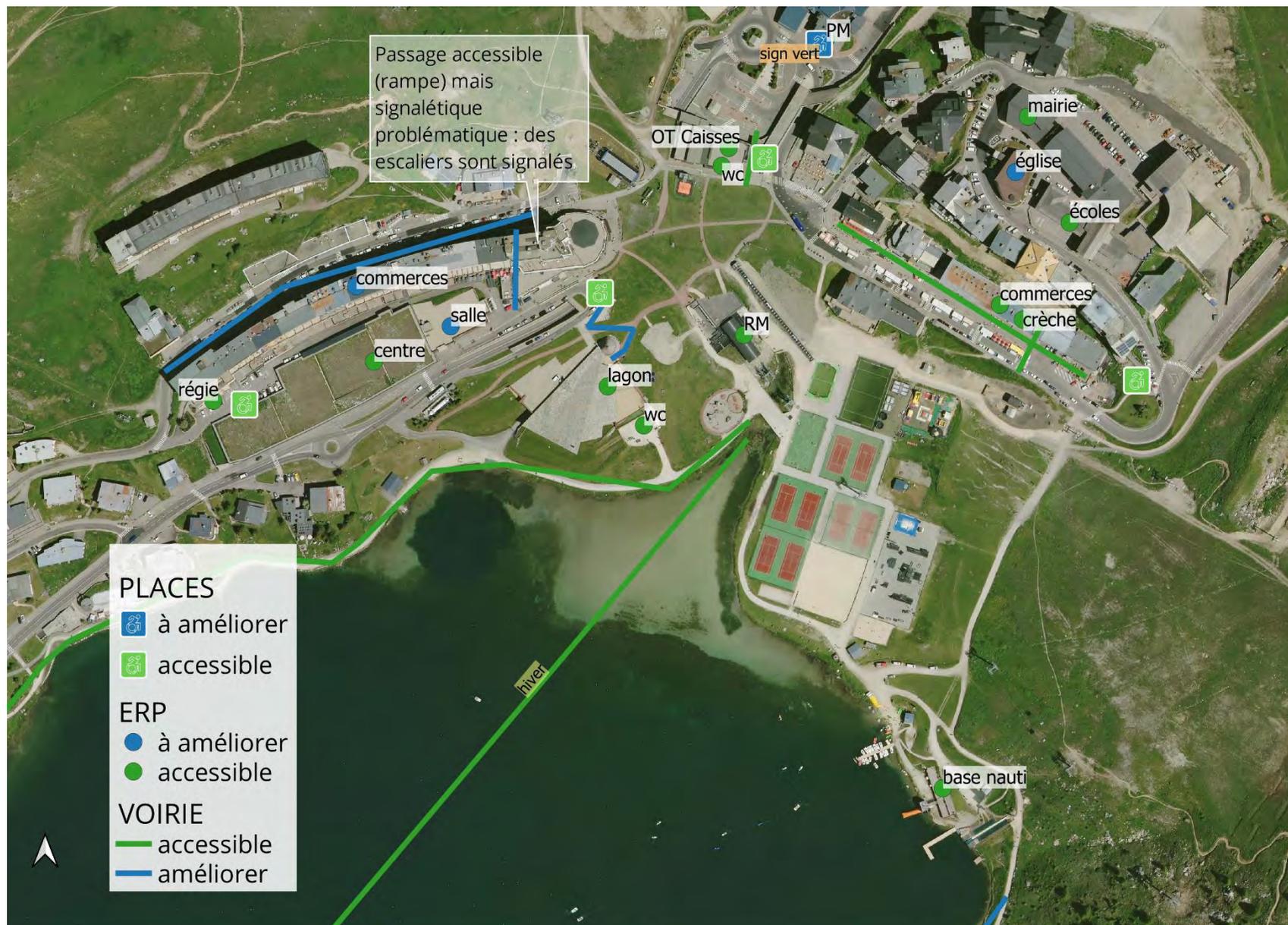
(2) Les Boisses



### (3) Tignes-le-Lac



(4) Tignes-le-Lac



(5) Le Lavachet



